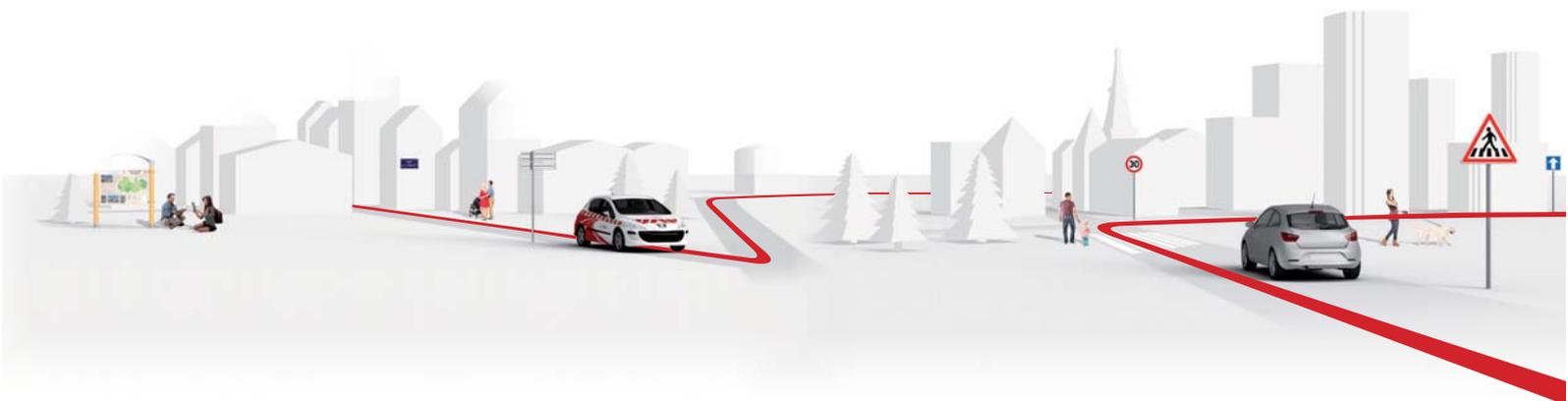


RAPPORT ANNUEL



EXERCICE 2015 / 2016

MAÎTRISE GLOBALE DE **LA SIGNALISATION ROUTIÈRE**

➤ Lettre du président

Conformément à nos estimations, l'ensemble des mesures prises ont permis au groupe, sur ce dernier exercice, de renouer avec un résultat net positif.

Le marché français de la signalisation, activité historique du groupe, impose une adaptation permanente de nos organisations afin de nous ajuster à un niveau d'exigence qui ne cesse de croître.

Dans ce contexte, nous avons, entre autres, mené avec succès une démarche de centralisation de la finition des produits sur le site de production de Bellefontaine avec pour objectif d'améliorer la performance de ce pôle Signalisation France.

Nous sommes convaincus de la pertinence de notre orientation stratégique basée sur la proximité avec nos clients. En effet, cet élément est essentiel pour répondre avec efficacité à leurs besoins. Par conséquent, nous continuerons à leur proposer une offre globale qualitative de produits et services, tout en optimisant de manière continue notre modèle économique, avec comme maîtres mots simplification et professionnalisme.

La performance du pôle des sociétés spécialisées valide la démarche de réorganisation opérée au sein de la filiale ATECH (mobilier végétalisés) et son repositionnement sur son marché, la pertinence de l'offre de SIP sur un marché porteur (identité visuelle à base d'adhésifs) ainsi que la capacité pour Concept Urbain (mobilier urbain) à saisir des opportunités sur un marché de niche.

Quant à la stratégie de développement du pôle international, elle apportera sa contribution en termes de résultats à moyen terme. Cette stratégie s'est traduite par la naissance de Senalizacion Girod au Pérou, un an après l'implantation en Colombie. Ce pôle maintient son niveau de résultat malgré les coûts liés au développement.

La mise en œuvre des orientations stratégiques conjuguée à la continuité des actions entreprises devrait continuer à participer à l'amélioration des résultats du groupe pour ce nouvel exercice.

Claude Girod, Président Directeur Général

01

44

A

comptes consolidés
en normes IFRS

45

62

B

comptes sociaux

63

90

C

rapport de gestion





Signaux Girod dans le monde



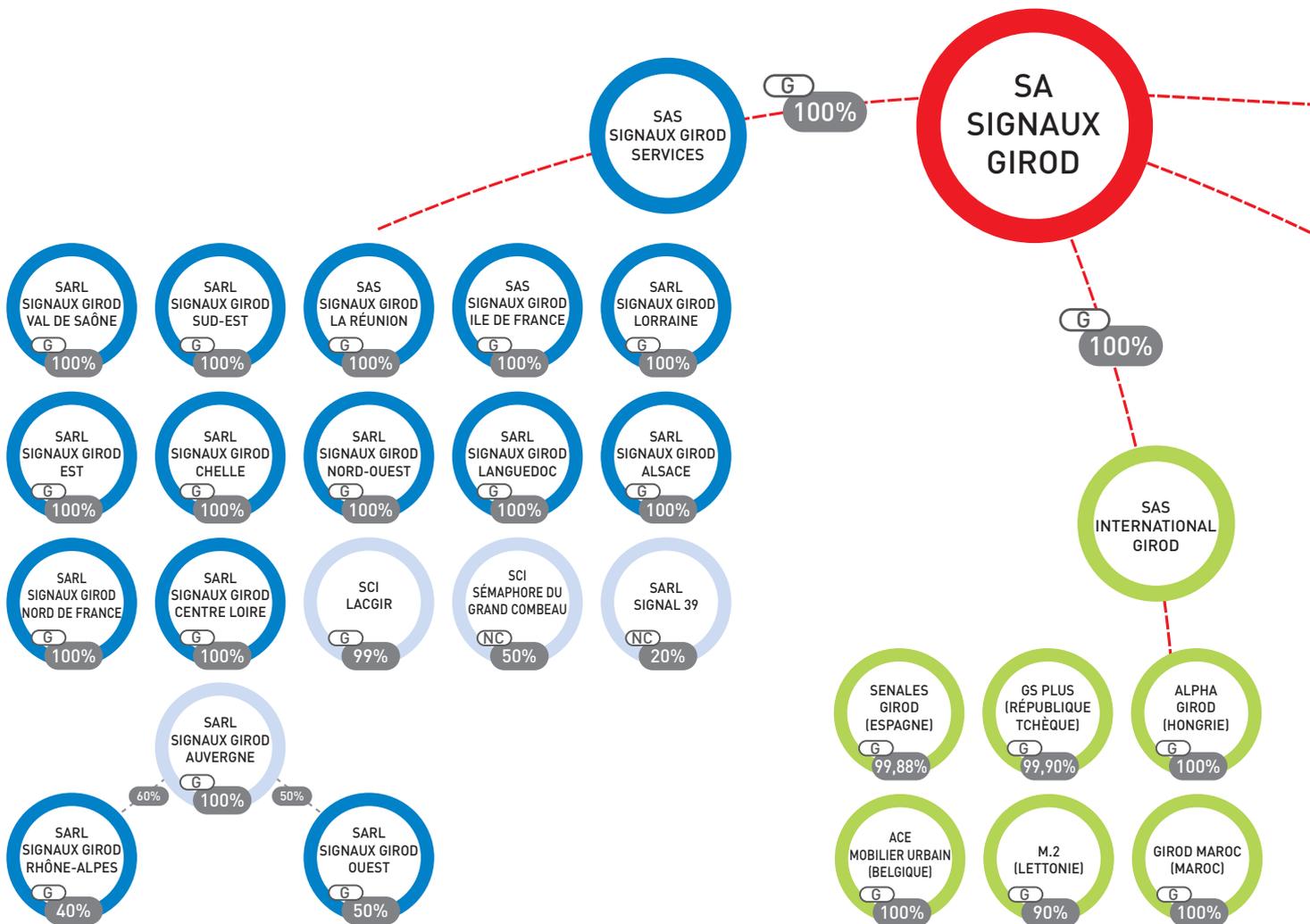
91

121

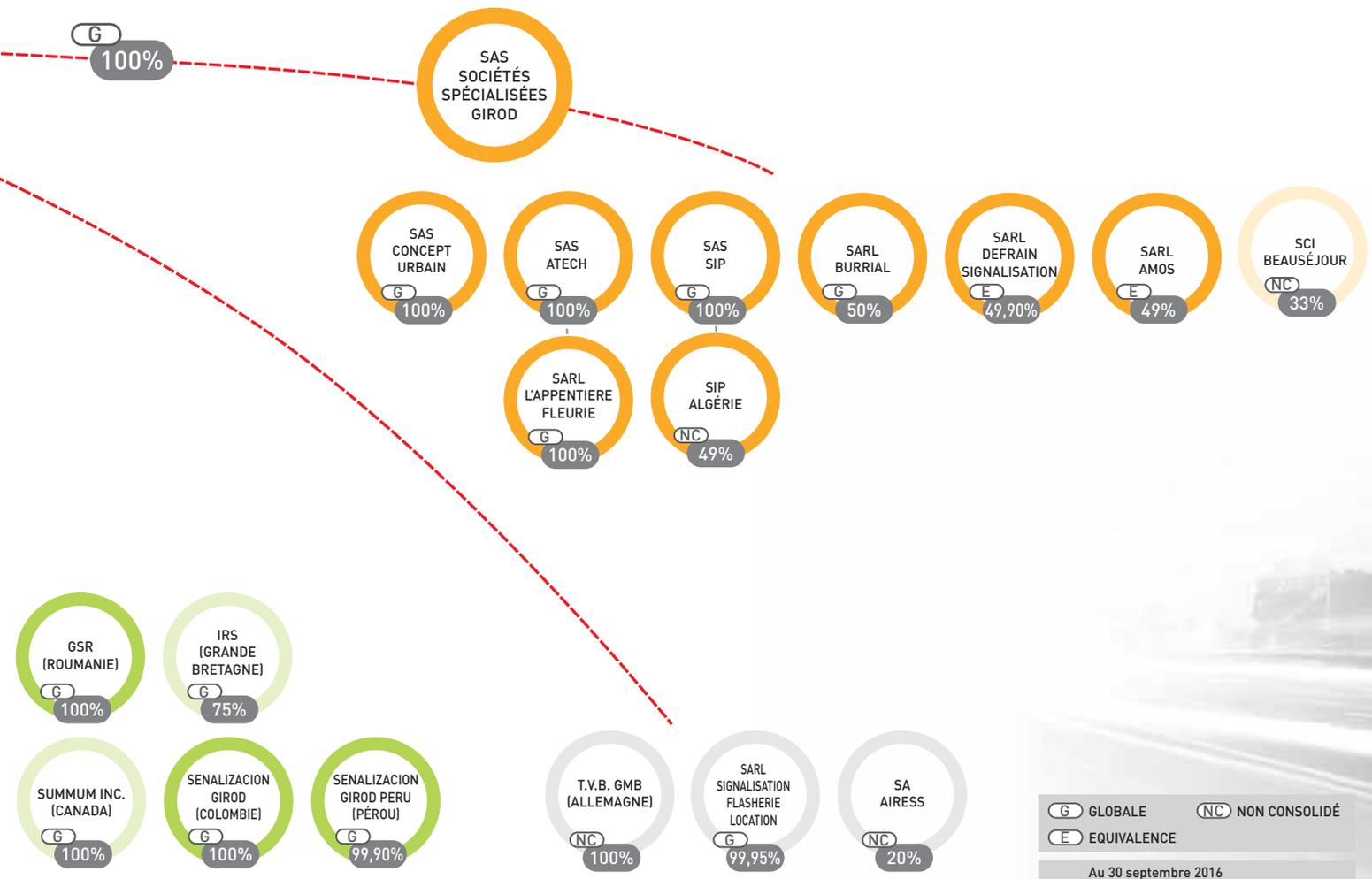
D

rapports annexes

Organigramme



ne



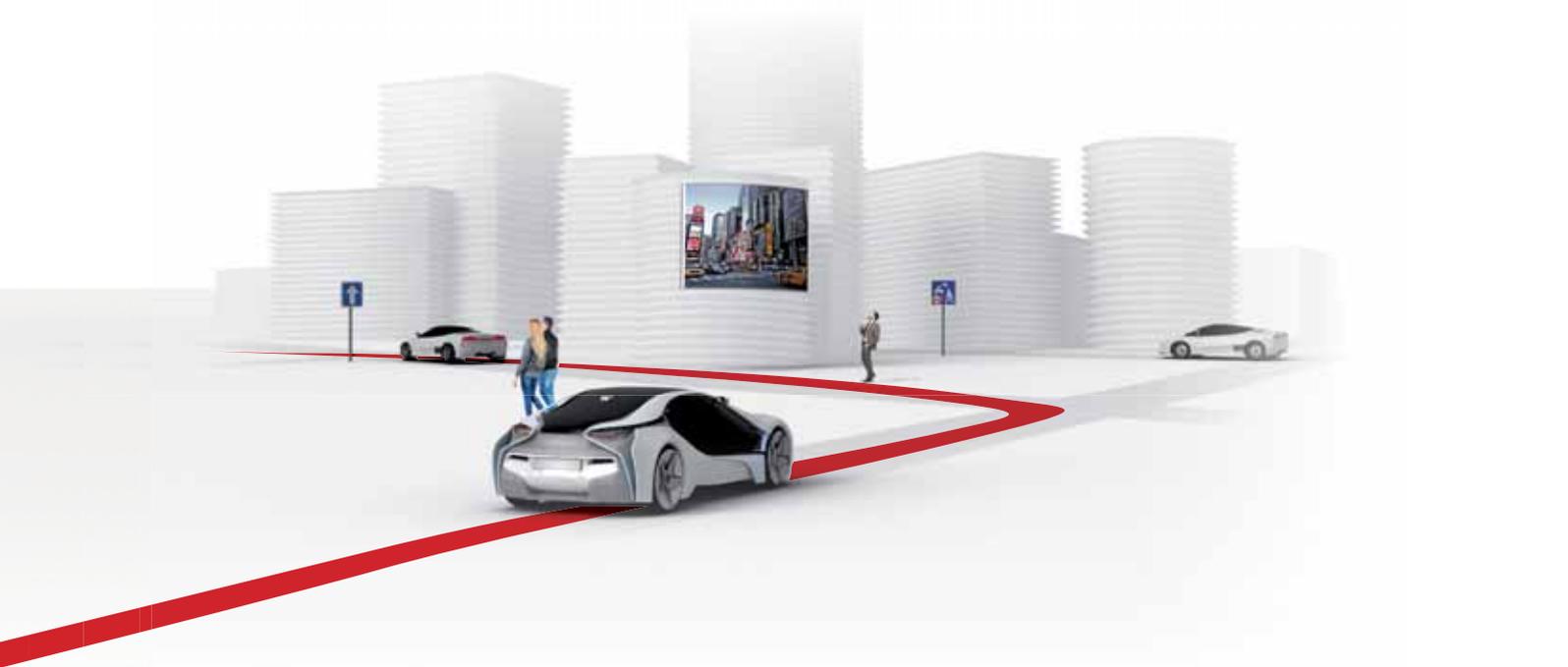




Un pôle signalisation France

Grâce à plus de 550 collaborateurs dédiés à l'activité Signalisation France du groupe, grâce à la performance de notre usine de production basée sur le modèle du Lean Management et à la force de notre réseau de 33 agences décentralisées, nous garantissons à nos clients proximité et réactivité pour fournir des produits et des prestations de service de qualité.

Conseils, expertise, livraisons, interventions spécifiques... nous savons réagir rapidement, avec toute la puissance d'un groupe et la souplesse d'un réseau d'agences locales dédiées à la réalisation de services et à la distribution de nos produits.

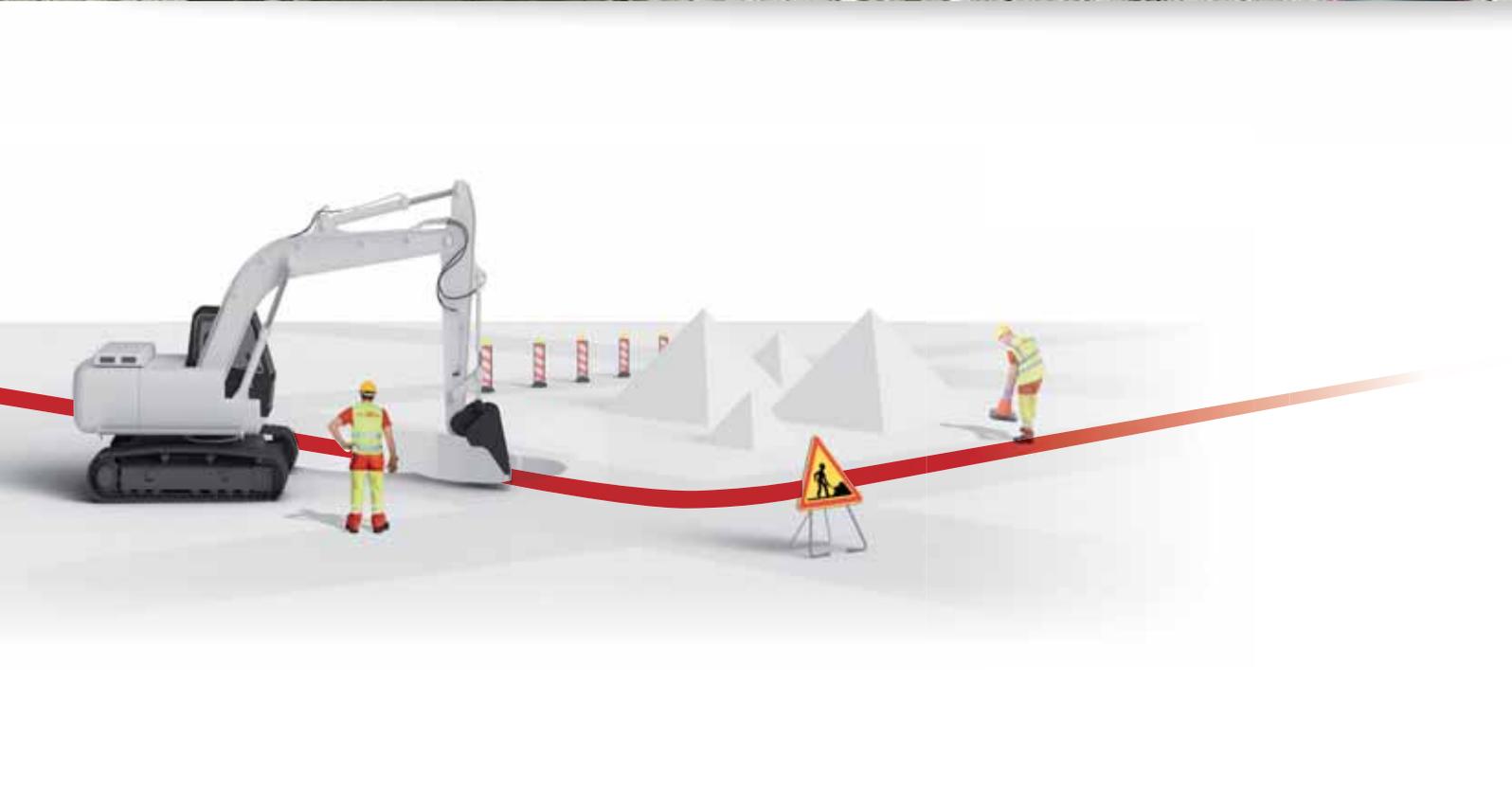




➤ Un pôle sociétés spécialisées

Les atouts de savoirs faire spécifiques à chaque activité...

Plus de 90 personnes pour les sociétés détenues à 100%, au sein de nos filiales spécialisées dans le domaine du mobilier urbain, du mobilier végétalisé et de l'identité visuelle à base d'adhésifs (décoration de tramways, trains, véhicules...)





➤ Un pôle activités internationales

Une synergie internationale...

Nous sommes présents dans 9 pays, avec 180 personnes réparties dans nos différentes filiales pour répondre de manière locale aux spécificités de chaque marché.

Signaux Girod offre un large potentiel et bénéficie d'une grande expertise grâce aux expériences dans les différents pays pour gérer de façon globale des projets à l'international.



A

Comptes consolidés en normes IFRS (en millions d'euros)

l'année en c



Chiffre d'affaires



Total bilan



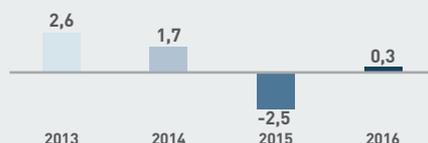
Fonds propres



Résultat opérationnel courant (Groupe Signaux Girod)



Résultat net



Sommaire

I-Bilan consolidé.....	1
II-Compte de résultat en normes IFRS	3
III-Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS	5
IV-Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS	6
V-Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS	7
V1-1- Présentation de l'activité et des événements majeurs.....	7
V1-2- Référence de la société.....	7
V1-3- Caractéristiques de l'activité	7
V-2- Méthodes comptables significatives	8
V2-1- Principes de préparation des états financiers.....	8
V2-1-1- Conformité aux normes comptables	8
V2-1-2- Comparabilité des états financiers.....	8

V2-1-3- Comptes consolidés - Principes de consolidation.....	9
V2-2- Recours à des jugements et des estimations.....	9
V2-3- Résumé des méthodes comptables significatives.....	10
V2-3-1- Présentation du bilan	10
V2-3-1-1- Conversion des comptes des filiales étrangères	10
V2-3-1-2- Conversion des opérations en devises.....	10
V2-3-1-3- Immobilisations corporelles.....	10
V2-3-1-4- Coûts d'emprunt.....	11
V2-3-1-5- Subventions publiques	11
V2-3-1-6- Immeubles de placement.....	11
V2-3-1-7- Regroupements d'entreprises et Goodwills	11
V2-3-1-8- Immobilisations incorporelles	12
V2-3-1-9- Dépréciation d'actifs.....	12
V2-3-1-10- Tests de dépréciation des actifs incorporels, corporels et des Goodwills	12
V2-3-1-11- Tests de dépréciation des immobilisations corporelles industrielles	13
V2-3-1-12- Actifs financiers	13
V2-3-1-13- Stocks.....	13

chiffres

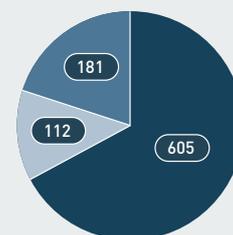
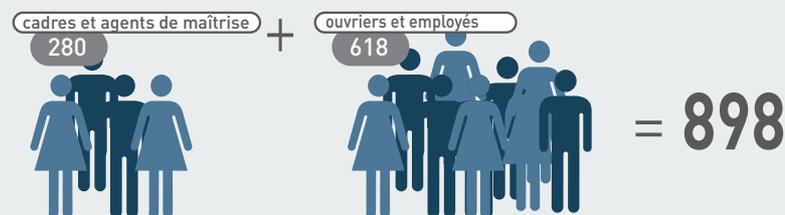
➤ Endettement net



➤ Investissements corporels



➤ Effectif moyen du Groupe en nombre de salariés



- Signalisation France
- Activités internationales
- Sociétés spécialisées

V2-3-13- Clients et autres débiteurs.....	14
V2-3-14- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents.....	14
V2-3-15- Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	14
V2-3-16- Emprunts portant intérêts.....	14
V2-3-17- Emprunts portant intérêts.....	14
V2-3-18- Provisions.....	14
V2-3-18-1- Les Avantages à court terme.....	14
V2-3-18-2- Les avantages postérieurs à l'emploi.....	15
V2-3-19- Contrats de location.....	15
V2-3-20- Reconnaissance des produits des activités ordinaires.....	16
V2-3-21- Frais de recherche et développement.....	16
V2-3-22- Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers.....	16
V2-3-23- Impôts.....	16
V2-3-24- Résultat net par action.....	16
V2-3-25- Juste valeur des instruments financiers.....	17
V3- Notes.....	18

V4- Engagements et passifs éventuels.....	36
V5- Informations relatives aux parties liées.....	38
V6- Gestion du risque financier.....	39
V7- Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation.....	41
V8- Informations environnementales.....	42
V9- Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	42
V10- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ..	43

I - Bilan consolidé

Actifs (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2016	30/09/2015
Actifs non courants			
Goodwills	3	11 678	12 029
Immobilisations incorporelles	3	1 392	1 334
Immobilisations corporelles	1	41 847	44 245
Immeubles de placement	2	336	336
Actifs financiers disponibles à la vente	4	61	61
Autres actifs financiers	4	1 123	1 167
Participations dans les entreprises associées	5	31	24
Actifs d'impôts différés	25	799	875
Total actifs non courants		57 267	60 071
Actifs courants			
Stocks	6	19 529	19 455
Clients et autres débiteurs	7	29 806	31 472
Actifs d'impôts exigibles	8	320	314
Autres actifs courants	8	6 777	4 890
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	6 277	4 759
Total actifs courants avant actifs détenus en vue de la vente		62 709	60 890
Actifs destinés à être cédés	10	136	1 764
Total actifs courants		62 845	62 654
Total actifs		120 112	122 725

Capitaux propres et passifs (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2016	30/09/2015
Capitaux propres			
Capital émis	11	14 808	14 808
Primes d'émission			
Résultats accumulés non distribués et autres éléments du résultat global		60 368	63 324
Résultat net part du groupe		315	- 2 467
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		75 491	75 665
Intérêts ne donnant pas le contrôle		198	493
Total capitaux propres		75 689	76 158
Passifs non courants			
Emprunts portant intérêt	12	11 924	13 476
Provisions	13	0	0
Passifs liés aux avantages au personnel	14	3 242	3 199
Passifs d'impôts différés	25	1 918	2 588
Total passifs non courants		17 084	19 263
Passifs courants			
Emprunts portant intérêt	12	6 439	7 308
Provisions	13	1 421	938
Fournisseurs	15	10 532	9 653
Passifs d'impôts exigibles		74	25
Autres passifs courants	16	8 873	9 380
Total passifs courants avant passifs liés aux activités destinées à être cédées		27 339	27 304
Passifs destinés à être cédés	10	0	0
Total passifs courants		27 339	27 304
Total passifs		44 423	46 567
Total capitaux propres et passifs		120 112	122 725

Compte de résultat en normes IFRS

Compte de résultat (exprimés en milliers d'euros)	Note	30/09/2016	30/09/2015
Ventes de biens et services	17	105 486	106 311
Produits des activités ordinaires		105 486	106 311
Autres produits de l'activité			
Achats consommés		- 33 884	- 33 801
Charges de personnel	18	- 35 757	- 38 344
Charges externes		- 27 329	- 26 797
Impôts et taxes		- 2 821	- 2 758
Amortissements, provisions et pertes de valeur	20	- 5 441	- 5 617
Variations des stocks de produits en cours et finis		421	- 1 060
Autres produits et charges d'exploitations	21	26	- 71
Résultat opérationnel courant		701	- 2 137
Perte de valeur	22	- 490	- 1 609
Autres produits et charges opérationnels	22	- 322	60
Résultat opérationnel		- 111	- 3 686
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		140	229
Coût de l'endettement financier brut		- 335	- 335
Coût de l'endettement financier net	23	- 195	- 106
Autres charges financières et produits financiers	24	73	66
Résultat financier		- 122	- 40
Impôt sur le résultat	25	546	1 186
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	26	6	- 1
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		319	- 2 541
Résultat net des activités abandonnées		0	0
Résultat net consolidé		319	- 2 541
Intérêts ne donnant pas le contrôle		- 4	74
Résultat net part du groupe		315	- 2 467
Résultat par action (en euros)	27	0.29	- 2.25
Résultat dilué par action (en euros)		0.28	- 2.17
Nombre d'actions		1 089 931	1 096 096
Nombre d'actions diluées*		1 139 062	1 139 062

* Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues

Etat du résultat global (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2016	30/09/2015
Résultat net consolidé	319	- 2 541
Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat		
Ecart actuariels	- 168	- 123
Impôts différés relatifs aux éléments de résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat	56	41
Eléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat		
Ecart de conversion	49	-137
Retraitement swap de fixation de taux d'intérêt	0	0
Impôts différés relatifs aux éléments susceptibles d'être reclassés en résultat		0
Total des autres éléments du résultat global	- 63	- 219
Résultat global de la période	256	- 2 760
Dont part du groupe	238	- 2 799
Dont part ne donnant pas le contrôle	18	- 43

II - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS

Tableau des Flux de Trésorerie (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2016	30/09/2015
Résultat avant impôt	- 231	- 3 653
Intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat des sociétés intégrées	4	- 74
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	- 6	1
Dotations aux amortissements et provisions	6 218	7 252
Reprises amortissements et provisions	- 700	- 770
Résultat sur cessions d'actifs immobilisés	- 656	- 60
Produits financiers	- 140	- 229
Charges financières	335	335
Impôt sur les résultats payé	89	267
Variation du besoin en fonds de roulement de l'activité	849	2 267
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	5 762	5 336
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	- 3 444	- 3 944
Cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	525	651
Acquisitions d'actifs financiers	- 315	- 351
Réductions d'actifs financiers	60	132
Intérêts reçus	140	229
Acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	- 683	-13
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée	2 250	0
Flux de trésorerie en provenance des activités d'investissement	- 1 467	- 3 296
Augmentation / diminution de capital	0	0
Variation des emprunts portant intérêt (courants)	- 899	618
Variation des emprunts portant intérêt (non courants)	- 1 552	- 2 554
Intérêts versés	- 335	- 335
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	- 1 097
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	- 21	- 73
Dividendes reçus des entreprises associées	0	7
Flux de trésorerie en provenance des activités de financement	- 2 807	- 3 434
Ecarts et variations de conversion	1	- 18
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 489	- 1 412
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture*	4 258	5 670
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	5 747	4 258
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 489	- 1 412

* Cf note 9

Variation du Besoin en Fonds de Roulement (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2016	30/09/2015
Variation des stocks	- 72	1 137
Variation des créances	696	3 233
Variation des dettes	225	- 2 103
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	849	2 267

L'augmentation des autres créances qui génère une hausse du besoin en fonds de roulement n'a été compensée que partiellement par la baisse du poste clients.

Les dettes génèrent un besoin en fonds de roulement de 225 K€, la hausse des dettes fournisseurs ne compensant pas l'évolution des autres dettes.

Au titre de l'exercice précédent, la variation des stocks, des créances et des dettes avaient été directement impactés par la forte baisse de l'activité.

III - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

Variation	Capital	Résultat part du groupe	Réserves non distribuées	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Situation nette 30/09/14	14 808	1 836	63 165	79 659	601	80 260
Affectation du résultat		- 1 686	1 686	0		
Dividendes versés au titre de l'exercice (1)*			- 1 097	- 1 097	- 73	- 1 170
Résultat de l'exercice 2013/2014		- 2 467		- 2 467	- 74	- 2 541
Variation des actions propres			- 172	- 172		- 172
Variation écart de conversion et autres			- 258	- 258	39	- 219
Situation nette 30/09/15	14 808	- 2 467	63 324	75 665	493	76 158
Affectation du résultat		2 467	- 2 467	0		
Dividendes versés au titre de l'exercice			0	0	- 21	- 21
Résultat de l'exercice 2014/2015		315		315	4	319
Variation des actions propres			- 72	- 72		- 72
Variation de périmètre			- 340	- 340	- 292	- 632
Ecart actuariel			- 112	- 112		- 112
Variation écart de conversion et autres			35	35	14	49
Situation nette 30/09/16	14 808	315	60 368	75 491	198	75 689

* Dividendes versés par action : 1.00 €

IV - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS

IV-1-1- Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 Janvier 2017.
Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mars 2017.

IV-1-2- Références de la société

En date du 24 janvier 2017, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Signaux Girod S.A. pour l'exercice clos au 30 septembre 2016.

Signaux Girod S.A. est une société anonyme cotée sur EURONEXT PARIS compartiment C, immatriculée en France.

IV-1-3- Caractéristiques de l'activité

Spécialiste de la signalisation, la vocation de Signaux Girod est de guider, de sécuriser et d'assurer le confort des personnes en déplacement sur la voie et l'espace public.
Des hommes, des produits et des services constituent le groupe Signaux Girod. Trois pôles garantissent une synergie groupe et un large potentiel pour gérer des projets ambitieux en France et à l'international.

Pôle Signalisation France :

Acteur majeur de la signalisation en France, Signaux Girod compte 34 implantations réparties sur le territoire national.

Son offre de fourniture répond aux besoins du marché en termes de signalisation verticale (panneaux de signalisation normalisés), signalétique, produits de marquage routier, produits de balisage à base de matière plastique, balisage de véhicule, matériel électronique, mobilier urbain...

Des prestations de services telles que les travaux de pose et de marquage, les prestations de balisage de chantier, de location, d'entretien et de maintenance complètent cette gamme de produits.

Pôle Sociétés Spécialisées :

Il est principalement composé de quatre sociétés spécialisées qui opèrent dans des domaines connexes à la signalisation tels que l'identité visuelle adhésive (décoration de tramways, trains, véhicules...), du mobilier urbain haut de gamme, du mobilier de communication visuelle, du mobilier de fleurissement.

Pôle Activités internationales :

Dans l'objectif de répondre aux spécificités de leurs marchés nationaux, Signaux Girod s'est implanté et réalise ses métiers dans 9 pays : Espagne, Roumanie, Hongrie, République Tchèque, Lettonie, Belgique, Maroc, Colombie et Pérou.

IV-2 - Méthodes comptables significatives

IV-2-1- Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

IV-2-1-1- Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés annuels du groupe Signaux Girod qui sont publiés au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016, ont été établis suivant les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 30 septembre 2016.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Les normes et interprétations publiées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2016 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

IV-2-1-2- Comparabilité des états financiers

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués au 30 septembre 2015 en normes IFRS, sont ceux appliqués au 30 septembre 2016.

a) Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} février 2015 :

Les nouveaux textes ou amendements adoptés au Journal Officiel de l'Union européenne, d'application obligatoire à partir du 1^{er} février 2015, ont été appliqués aux comptes consolidés au 30 septembre 2016. Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Amendements relatifs aux régimes à prestations définies (cotisations des membres du personnel)
- Améliorations annuelles cycle 2010-2012
- Améliorations annuelles cycle 2011-2013
- IFRS 8 – regroupement de secteurs opérationnels et rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité.
- IAS 16 et IAS 38 – modèle de la réévaluation – ajustement proportionnel du cumul des amortissements.

b) Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2016 ou non encore adoptées à l'Union Européenne

Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune autre norme, interprétation ou amendement parus au Journal Officiel de l'Union européenne au 30 juin 2016. Par ailleurs, les comptes consolidés du Groupe ne tiennent pas compte des nouvelles normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2016. Ces textes sont les suivants :

Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes

- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Clarification sur les modes d'amortissement acceptables
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2012-2014
- IAS 19 – Avantages du personnel : taux d'actualisation – problématique du marché régional
- Amendements à IAS 1 – Initiative concernant les informations à fournir
- IFRS 9 – Norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
- IFRS 16 – Contrats de location

- IAS 12 – Amendements concernant la reconnaissance des impôts différés actifs
- IAS 7 – Amendements sur les nouvelles informations à donner en annexe.

IV-2-1-3- Comptes consolidés – Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod et de ses filiales au 30 septembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe, les comptes des sociétés dont le contrôle est partagé par le Groupe et celles dont le Groupe détient une influence notable.

Participations dans les entreprises contrôlées de manière exclusive :

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe a une participation majoritaire (pourcentage de contrôle supérieur à 50%), et, ou, en détient le contrôle. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte « intérêts ne donnant pas le contrôle ». La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat. Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels.

Participation dans les entreprises associées :

La participation du groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable.

IV-2-2- Recours à des jugements et des estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la Direction du Groupe; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces jugements et estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établis en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ils sont évalués de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les jugements et estimations peuvent être révisés si les circonstances sur lesquelles ils étaient fondés évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

La crise financière et économique accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les principaux jugements et estimations significatifs faits par la direction du Groupe portent notamment sur la détermination des pertes de valeur sur les actifs corporels, les actifs financiers, les écarts d'acquisition, les provisions pour litiges, les engagements de retraite, et les impôts différés.

Les jugements et estimations utilisés sont détaillés dans les notes correspondantes.

IV-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives

IV-2-3-1- Présentation du bilan

Conformément à IAS 1, le Groupe présente son bilan en distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courants » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

IV-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euro qui est la monnaie de présentation du groupe.

Les goodwill détenus sont également convertis en euro, monnaie de présentation du groupe.

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice.
- les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique.
- les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

IV-2-3-3- Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

IV-2-3-4- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, ou à leur juste valeur pour celles acquises par regroupement d'entreprises, excluant les coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire.

Constructions	15 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 20 ans

La base amortissable tient compte d'une éventuelle valeur résiduelle.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tous gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

IV-2-3-5- Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer la construction d'immobilisations jusqu'à leur mise en exploitation sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, coûts d'emprunt, sont respectés.

IV-2-3-6- Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur une durée propre à permettre son rattachement aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés. Lorsque le Groupe reçoit des subventions non monétaires, l'actif et cette subvention sont comptabilisés à leur montant nominal et la subvention est rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant, par annuités constantes.

IV-2-3-7- Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leurs coûts de transaction.

Les dépenses réalisées sur l'immeuble postérieurement à son acquisition, y compris les coûts de remplacement d'une partie de l'immeuble sont comptabilisées en charge de période de manière cohérente avec l'augmentation de valeur de l'immeuble que ces dépenses engendrent.

IV-2-3-8- Regroupements d'entreprises et Goodwills

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er octobre 2009.

A la date d'acquisition, c'est-à-dire à la date de prise de contrôle de l'acquise, sont comptabilisés :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris à la juste valeur
- la participation ne donnant pas le contrôle (i.e. les intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise à la date du regroupement. Ce choix s'applique à chaque regroupement d'entreprise.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

Les éventuels compléments de prix du regroupement d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date de prise du contrôle. Les ajustements de ces compléments de prix au cours du délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) s'analysent comme suit :

- si l'ajustement résulte de nouveaux éléments intervenus depuis l'acquisition, l'ajustement est enregistré en résultat,
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle, alors l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition (ou goodwill) correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée (complément de prix inclus), augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, le cas échéant, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation antérieurement détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

Si des impôts différés actifs n'ont pas été reconnus à la date d'acquisition, au motif que leur recouvrabilité était incertaine, toute comptabilisation ultérieure ou utilisation de ces impôts différés, au-delà du délai d'affectation, se fera en contrepartie du résultat (i.e. sans impact sur le montant reconnu en écart d'acquisition).

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne, et
- n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, la portion du goodwill liée à l'activité sortie est incluse dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. La quote-part du goodwill ainsi cédée est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

Les compléments de prix liés aux prises de contrôle antérieures à la date de 1^{ère} application des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées sont constatés à titre dérogatoire selon les anciennes dispositions (variations des compléments de prix constatées en écart d'acquisition).

IV-2-3-9- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et celles acquises par regroupement d'entreprises à leur juste valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir paragraphe V-3, note 3 bis « Test de dépréciation des actifs incorporels et corporels »).

Un résumé des durées d'utilité les plus généralement appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

Licences de logiciels
Brevets, etc.

Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 8 ans
Amortissement linéaire sur des durées de 10 à 20 ans

Pour ces immobilisations aucune valeur résiduelle n'est considérée.

IV-2-3-10- Dépréciation d'actifs

IV-2-3-10-1- Tests de dépréciation des actifs incorporels, corporels et des goodwills

Les goodwills et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 "Dépréciation des actifs", au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou

groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment un taux de croissance à l'infini généralement de 1,5%.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les goodwill.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwill sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

IV-2-3-10-2- Tests de dépréciation des immobilisations corporelles industrielles

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des actifs corporels industriels du Groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

IV-2-3-11- Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées, les créances rattachées aux participations, ainsi que les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers.

Les actifs financiers non courants sont initialement valorisés à leur juste valeur. Lorsque la juste valeur de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est constatée pour ramener la valeur nette comptable des actifs au niveau de leur juste valeur.

Conformément à IAS 39, les titres de participation des sociétés contrôlées et non cotées qui ne sont pas consolidées en raison de leur caractère non significatif sont analysés comme des titres disponibles à la vente et valorisés à leur juste valeur.

Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

IV-2-3-12- Stocks

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Ce coût inclut les coûts de matières et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement de la production des stocks et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées du résultat consolidé.

IV-2-3-13- Clients et autres débiteurs

Les créances clients, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

IV-2-3-14- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents

Conformément à la norme IFRS 5, sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié (y compris lorsque ce plan s'inscrit dans une procédure de liquidation judiciaire). Les actifs non courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis. Lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs sont destinés à être cédés ensemble dans une transaction unique, les actifs destinés à être cédés intègrent également les actifs courants de ce groupe, et les passifs liés sont comptabilisés au passif au sein du poste « Passifs destinés à être cédés ».

IV-2-3-15- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

IV-2-3-16- Emprunts portant intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

IV-2-3-17- Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions. Les provisions liées au cycle normal d'exploitation sont classées dans la catégorie des provisions courantes.

IV-2-3-18- Avantages au personnel

IV-2-3-18-1- Les avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en «Autres passifs courants».

IV-2-3-18-2- Les avantages postérieurs à l'emploi

Selon les lois et usages de chaque pays, le groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite ou de prévoyance. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'un régime de retraite à prestations définies sous la forme d'une indemnité de fin de carrière qui est versée en une seule fois lors du départ en retraite du salarié et dont le financement est assuré par le groupe. Afin de couvrir, au moins partiellement, ses engagements, le groupe a, dans certains cas, versé à une institution externe chargée de la gestion des fonds, c'est-à-dire une compagnie d'assurances, des sommes destinées au paiement futur d'une partie des charges correspondantes.

Régimes de base :

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

Régimes à cotisations définies :

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies :

Le coût des avantages accordés lié aux régimes à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les hypothèses et méthodes actuarielles sous-jacentes sont décrites dans le paragraphe V-3, note 14. Le montant comptabilisé au passif au titre d'un régime à prestations définies comprend la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre les obligations.

La valeur des engagements étant fixée à chaque fin d'exercice (soit au 30 septembre de chaque année) dans les conditions indiquées ci-dessus. Les charges comptabilisées au cours de l'exercice tiennent compte :

- des droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice, les droits étant généralement dépendants de l'ancienneté acquise dans le groupe ;
- de la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement d'une année ;
- du produit d'intérêts sur les fonds placés auprès d'une institution externe, calculé sur la base du taux d'actualisation ;
- de la reconnaissance immédiate des impacts liés à l'évolution des textes légaux et conventionnels.

Depuis le 1er octobre 2004, aucun versement n'a été effectué à une institution externe au titre des indemnités de fin de carrière.

Depuis l'application d'IAS 19 révisée les écarts actuariels liés d'une part, aux changements de certaines hypothèses, d'autre part, aux ajustements d'expérience, et enfin, aux écarts entre le produit d'intérêts et le rendement réel des fonds, sont désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global pour leur montant net d'impôt en lieu et place du résultat net.

IV-2-3-19- Contrats de location

Les contrats de location financement significatifs qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location comme l'acquisition de l'actif par endettement, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

IV-2-3-20- Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- la réception du bien a eu lieu ou de la prestation a été effectuée ;
- le prix est fixe ou déterminable.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits ou prestation de services est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété.

IV-2-3-21- Frais de recherche et développement

Le groupe engage des frais de développement à travers ses bureaux d'études internes destinés essentiellement à la création de nouveaux produits, à l'amélioration des produits existants et au développement de projet d'études graphiques.

Les dépenses qui ne respectent pas les critères d'activation tels que définis dans IAS 38 et sont, par conséquent, inscrites en charges opérationnelles durant la période au cours de laquelle elles sont encourues

IV-2-3-22- Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers

Le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Résultat opérationnel courant :

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Autres produits et charges opérationnels :

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature et de montant significatif.

Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

IV-2-3-23- Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

IV-2-3-24- Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat dilué. Le résultat par action non dilué (résultat de base par action), correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

IV-2-3-25- Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

IV-3 - Notes

Note 1.- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Immobilisations corporelles aux 30 septembre 2014, 30 septembre 2015 et 30 septembre 2016.

30/09/2014	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Perte de valeur	Valeurs nettes
Terrains et constructions*	45 800	15 594	1 000	29 206
Installations matériels et outillages	27 093	16 343		10 750
Autres immobilisations corporelles	17 745	11 636		6 109
Total	90 638	43 573	1 000	46 065

30/09/2015	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Perte de valeur	Valeurs nettes
Terrains et constructions *	46 137	16 603	1 500	28 034
Installations matériels et outillages	27 258	17 034		10 224
Autres immobilisations corporelles	17 694	11 707		5 987
Total	91 089	45 344	1 500	44 245

30/09/2016	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Perte de valeur	Valeurs nettes
Terrains et constructions*	44 872	17 339	1 500	26 033
Installations matériels et outillages	27 882	18 207		9 675
Autres immobilisations corporelles	17 561	11 422		6 139
Total	90 315	46 968	1 500	41 847

* La perte de valeur constatée concerne les terrains et constructions de la société espagnole Señales Girod.

A.
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

b) Variation des immobilisations corporelles entre le 30 septembre 2014 et le 30 septembre 2016 :

Au 30 septembre 2014, valeur nette comptable après amortissements et pertes de valeur	46 065
Investissements	3 816
Amortissements de l'exercice	- 4 557
Cessions	- 578
Pertes de valeur	- 500
Reclassements en actifs détenus en vue de la vente	0
Mouvements de périmètre	0
Effets des variations de change et autres variations	- 1
Au 30 septembre 2015, valeur nette comptable après amortissements et pertes de valeur	44 245
Investissements	3 119
Amortissements de l'exercice	- 4 448
Cessions	- 1 125
Pertes de valeur	0
Reclassements en actifs détenus en vue de la vente	0
Mouvements de périmètre	0
Effets des variations de change et autres variations	56
Au 30 septembre 2016, valeur nette comptable après amortissements et pertes de valeur	41 847

c) Subventions liées à des immobilisations corporelles

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au bilan en produits différés et représentent un montant de 388 K€.

A la date de clôture, toutes les subventions comptabilisées satisfont aux critères d'attribution et il n'existe pas de risque de remboursement.

d) Immobilisations acquises par voie de location financement

Immobilisation	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
30/09/2014	6 606	4 809	1 797
30/09/2015	6 276	4 796	1 478
30/09/2016	6 230	4 972	1 258

Les biens pris en location sont pour l'essentiel du matériel industriel et du matériel roulant.

Note 2.- Immeubles de placement

	30/09/16	30/09/15
Solde au début de l'exercice	336	336
Augmentations	0	0
Résultat net d'ajustement à la juste valeur	0	0
Solde en fin d'exercice	336	336

Les immeubles de placement ont fait l'objet d'une évaluation par un expert, spécialiste de l'évaluation de ce type de bien, au 30 septembre 2009. Aucune évolution du marché ou de l'état du bien ne remet en cause les évaluations antérieurement réalisées.

Le montant des produits locatifs constatés en résultat (dans le poste Produit des activités courantes) au titre de l'exercice 2015/2016 se chiffre à 33 K€ contre 40 K€ pour l'exercice précédent.

Les immeubles de placement n'ont occasionné aucune charge opérationnelle directe (y compris les réparations et maintenance) au cours des exercices 2015/2016 et 2014/2015.

Note 3.- Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles et les goodwill, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Immobilisations incorporelles et goodwill aux 30 septembre 2014, 30 septembre 2015 et 30 septembre 2016

30/09/2014	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Perte de valeur	Valeurs nettes
Goodwill	14 488	*	1 350	13 138
Concessions, brevets, licences	1 650	741		909
Autres immobilisations incorporelles	1 918	1 365		553
Total	18 056	2 106	1 350	14 600

* non applicable

30/09/2015	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Perte de valeur	Valeurs nettes
Goodwill	14 488	*	2 459	12 029
Concessions, brevets, licences	1 692	839		853
Autres immobilisations incorporelles	1 718	1 237		481
Total	17 898	2 076	2 459	13 363

* non applicable

30/09/2016	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Perte de valeur	Valeurs nettes
Goodwill	14 488	*	2 810	11 678
Concessions, brevets, licences	1 673	931		742
Autres immobilisations incorporelles	1 944	1 294		650
Total	18 105	2 225	2 810	13 070

* non applicable

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels.

b) Variation des goodwill entre le 30 septembre 2014 et le 30 septembre 2016:

Au 30 septembre 2014, valeur nette comptable après amortissements et pertes de valeur	13 138
Investissements	
Cessions	
Pertes de valeur	- 1 109
Reclassements en actifs détenus en vue de la vente	
Mouvements de périmètre	
Effets des variations de change et autres variations	
Au 30 septembre 2015, valeur nette comptable après amortissements et pertes de valeur	12 029
Investissements	
Cessions	
Pertes de valeur	- 351
Reclassements en actifs détenus en vue de la vente	
Mouvements de périmètre	
Effets des variations de change et autres variations	
Au 30 septembre 2016, valeur nette comptable après amortissements et pertes de valeur	11 678

Analyse sectorielle du goodwill net par activités	30/09/16	30/09/15
Signalisation France	293	293
Activités spécialisées	8 929	9 057
Activités internationales*	2 456	2 679
Total en valeur nette	11 678	12 029

*Belgique : 890, Lettonie : 1 314, Roumanie : 158 et Maroc : 94

Note 3 bis – Test de dépréciation des actifs incorporels et corporels

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des goodwills et des actifs corporels sont les suivantes :

	30/09/16	30/09/15
Taux sans risque	1.8 %	1.8 %
Taux d'impôt*	33.33 %	33.33 %
Taux de croissance à l'infini	1.5 %	1.5 %
Taux d'actualisation retenu	8.5 %	8.5 %

*Le taux d'impôt retenu pour M2 (Lettonie) est de 15 %.

La valeur recouvrable des goodwills a été déterminée à partir de la valeur d'utilité, calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels (actualisés) après impôt sur une période de cinq ans.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

A fin septembre 2016, les calculs pratiqués ont amené à constater une dépréciation des goodwills pour les sociétés Concept Urbain (activités spécialisées) et M2 (Lettonie).

Concept Urbain :

A fin septembre 2016, les calculs pratiqués ont amené à constater une dépréciation du goodwill de la société Concept Urbain de 128 K€, portant la valeur nette à 2 562 K€.

Les principales hypothèses retenues pour le business plan prévisionnel portent sur :

- un objectif de chiffre d'affaires de 4.3 M€ à horizon 2021 contre 3.2 M€ à fin septembre 2016.
- un objectif d'EBE de 11.6 % du chiffre d'affaires à horizon 2021 contre 9.1 % à fin septembre 2016.

A titre indicatif :

- une variation à la baisse du taux de croissance de 0.5 point aurait entraîné une dépréciation complémentaire de 271 K€.
- et une baisse du taux de marge (EBE / CA) de 1 point aurait engendré une dépréciation complémentaire de 277K€

M2 :

A fin septembre 2016, les calculs pratiqués ont amené à compléter la dépréciation du goodwill de la société M2 (Lettonie) de 223 K€, portant la valeur nette à 1 314 K€.

Les principales hypothèses retenues pour le business plan prévisionnel portent sur :

- un objectif de chiffre d'affaires de 2.2 M€ à horizon 2021 contre 2.4 M€ à fin septembre 2016.
- un objectif d'EBE de 15.5 % du chiffre d'affaires à horizon 2021 contre 17.0 % à fin septembre 2016 .

A titre indicatif :

- une variation à la baisse du taux de croissance de 0.5 point aurait entraîné une dépréciation complémentaire de 282 K€
- et une baisse du taux de marge (EBE / CA) de 1 point aurait engendré une dépréciation complémentaire de 181 K€

Activité Signalisation France :

Malgré la forte dégradation du marché de la signalisation en France, le test de dépréciation réalisé n'a pas révélé de perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels rattachés à cette Unité Génératrice de Trésorerie.

Les hypothèses retenues pour définir les actifs à tester sont les suivantes :

- la valeur des immobilisations corporelles nettes a été retraitée afin de n'intégrer dans la base test que les bâtiments pour lesquels aucun projet de cession n'est envisagé. Cette hypothèse a été retenue compte tenu de la possibilité d'exercer l'activité des filiales dans des bâtiments dont le groupe ne serait pas propriétaire, et du projet de céder certains d'entre eux pour redimensionner l'immobilier des filiales à leurs nouveaux besoins.
- Les analyses réalisées sur la valorisation du parc immobilier dont la cession est envisagée n'ont pas révélé de moins-value significative.

Les principales hypothèses retenues pour le business plan prévisionnel, basées sur une étude réalisée par un cabinet spécialisé qui accompagne le groupe dans la réflexion sur l'évolution des modes opératoires, sont les suivantes :

- le chiffre d'affaires projeté à horizon 2021 est de 77 M€ contre 70 M€ à fin septembre 2016.
- Le taux d'EBE projeté à horizon 2021 est de 11.3 % du chiffre d'affaires, prenant en compte une estimation des futurs loyers des filiales dont l'immobilier serait cédé (contre 1.2 % à fin septembre 2016).

A titre indicatif une réduction de l'objectif de chiffre d'affaires à 72 M€ (-6%) résultant d'une poursuite à long terme de la baisse des investissements des collectivités, conduirait à une perte de valeur de 0.6 M€, et une baisse du taux de marge (EBE/CA) de 0.8 point résultant de réductions de coûts inférieures à celles prises en compte, engendrerait une perte de valeur de 2.2 M€.

Autres goodwills :

Concernant les autres goodwills, la sensibilité du résultat des calculs aux hypothèses clés (hausse du taux d'actualisation de 1% ou baisse du taux de croissance à l'infini à 1%), n'engendreraient pas de nécessité de déprécier les goodwills.

c) Variation des actifs incorporels entre le 30 septembre 2014 et le 30 septembre 2016 :

Au 30 septembre 2014, valeur nette comptable après pertes de valeur	1 462
Investissements	128
Amortissements de l'exercice	- 248
Cessions	- 4
Pertes de valeur	0
Reclassements en actifs détenus en vue de la vente	0
Mouvements de périmètre	0
Effets des variations de change et autres variations	-4
Au 30 septembre 2015, valeur nette comptable après pertes de valeur	1 334
Investissements	325
Amortissements de l'exercice	- 262
Cessions	- 5
Pertes de valeur	
Reclassements en actifs détenus en vue de la vente	
Mouvements de périmètre	
Effets des variations de change et autres variations	0
Au 30 septembre 2016, valeur nette comptable après pertes de valeur	1 392

Note 4.- Actifs financiers non courants

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants valorisés au coût ou au coût amorti correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Pour les titres de participations et les créances rattachées à des participations de sociétés en liquidation, la juste valeur a été considérée nulle, au regard des perspectives de recouvrement de ces actifs, ce qui explique, pour l'essentiel, la dépréciation existante au 30 septembre 2016.

L'ensemble des sociétés non consolidées ne contribue pas au chiffre d'affaires du groupe et très peu au bilan consolidé.

Les actifs financiers non courants du Groupe s'analysent comme suit :

	30/09/16	30/09/15
Actifs financiers disponibles à la vente	3 652	3 652
Créances rattachées à des participations	2 245	2 215
Autres actifs financiers	1 177	1 112
Actifs financiers non courants	7 074	6 979
Dépréciation	5 890	5 751
Actifs financiers non courants nets	1 184	1 228

Les actifs financiers disponibles à la vente, constitués par des titres de sociétés non consolidées par le groupe, s'analysent comme suit :

Titres de participation détenus	% détenu	30/09/16	30/09/16	30/09/15	30/09/15
		Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
Airess	20.0	3 354	3 354	3 354	3 354
TVB	100.0	232	232	232	232
SCI Beauséjour	33.0	41		41	
Autres		25	5	25	5
Total		3 652	3 591	3 652	3 591

La société française Airess et la société TVB (Allemagne), sont toujours en cours de liquidation judiciaire. La quote-part revenant au Groupe, des résultats et des capitaux propres des sociétés non consolidées, n'est pas significative.

Créances rattachées	30/09/16	30/09/16	30/09/15	30/09/15
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
TVB	2 120	2 120	2 120	2 120
Autres	125	7	95	7
Total	2 245	2 127	2 215	2 127

Autres actifs financiers	30/09/16	30/09/16	30/09/15	30/09/15
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
Dépôts et cautionnements	1 125	139	1 060	
Autres titres immobilisés	52	33	52	33
Total	1 177	172	1 112	33

Note 5.- Participation dans les entreprises associées

Au 30 septembre 2016, le groupe détient des participations dans deux bureaux d'étude en signalisation routière et signalétique :

- 49% dans la société AMOS
- 49.9% dans la société Dominique Defrain Signalisation Routière (DDSR).

Le tableau suivant résume les informations financières concernant la participation dans Dominique Defrain Signalisation Routière et AMOS (données chiffrées du bilan et du compte de résultat multipliées par le taux de participation du groupe).

Entreprises associées	DDSR	DDSR	Amos	Amos
	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2015
Actifs	49	44	18	22
Dettes et provisions risques	17	25	12	17
Actifs nets	32	19	6	5
Produits des activités ordinaires	102	119	28	28
Résultats	5	5	1	-1
Valeur comptable de la participation	24	19	6	5

Ces participations ne sont pas cotées.

Note 6.- Stocks

Les stocks détenus par le Groupe s'analysent comme suit :

	30/09/16	30/09/15
Matières premières	8 953	9 252
Encours de biens	5 808	5 453
Produits intermédiaires et finis	3 961	3 894
Marchandises	1 318	1 257
Total	20 040	19 856
Dépréciation	- 511	- 401
Valeur nette des stocks et encours	19 529	19 455

Note 7.- Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés nettes s'analysent comme suit :

	30/09/16	30/09/15
Créances clients et comptes rattachés	31 161	32 792
Dépréciation	- 1 355	- 1 320
Valeur nette des créances clients et comptes rattachés	29 806	31 472

Pour les transactions concernant les parties liées, se référer au paragraphe « V-5- Informations relatives aux parties liées ».

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 90 jours.

Au 30 septembre 2016, les créances clients d'une valeur nominale de 1 355 K€ (1 320 K€ au 30 septembre 2015) ont été totalement dépréciées. Les mouvements de ces dépréciations des créances se détaillent comme suit :

Créances dépréciées individuellement

Au 30 septembre 2014	1 149
Dotations de l'année	327
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	- 136
Reprises non utilisées	- 20
Mouvement de périmètre	0
Ecart de conversion	0
Au 30 septembre 2015	1 320
Dotations de l'année	164
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	- 127
Reprises non utilisées	-28
Mouvement de périmètre	0
Ecart de conversion	- 2
Au 30 septembre 2016	1 355

Toutes les dépréciations de créances correspondent à des analyses individuelles.

L'échéancier des créances est résumé ci-après :

	Total	Non échues	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	De 90 à 120 jours	Plus de 120 jours
30/09/15	31 472	21 413	2 945	2 153	1 370	459	3 132
30/09/16	29 806	20 699	3 056	2 348	837	590	2 276

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significative. Les créances très anciennes ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas qui n'a pas amené à constater une dépréciation particulière. Il s'agit de créances vis-à-vis de collectivités publiques ou d'entreprises très solvables.

Note 8.- Actifs d'impôts exigibles et autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

	30/09/16	30/09/15
Créances fiscales d'impôts sur les bénéfices	320	314
Total actifs d'impôts exigibles	320	314
Avances, acomptes sur commandes en cours	392	428
Créances sociales	129	130
Créances fiscales*	4 134	2 964
Créances sur cession d'immobilisations	690	0
Débiteurs divers	327	162
Charges constatées d'avance	1 105	1 206
Total des autres actifs courants	6 777	4 890

*Le poste créances fiscales comprend des créances de CICE pour 3 200 K€.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres actifs courants correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 9.- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe comprennent :

	30/09/16	30/09/15
Comptes bancaires et caisses	6 267	4 749
Autres valeurs mobilières de placements	10	10
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 277	4 759
Concours bancaires courants	- 531	- 502
Solde de la trésorerie nette	5 746	4 257
Comptes bancaires et caisses reclassés en actifs destinés à être cédés	1	1
Concours bancaires courants reclassés en passifs afférents aux actifs destinés à être cédés	0	0
Solde trésorerie repris pour le calcul des flux de trésorerie	5 747	4 258

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées de parts de SICAV monétaires euros qui sont liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumises à un risque négligeable de variation de valeur.

Note 10.- Actifs destinés à être cédés et passifs afférents

Suite à la nomination d'un administrateur judiciaire, en janvier 2012, le groupe a perdu le contrôle sur la filiale canadienne SSS qui a été déconsolidée. Au 30/09/2016, le poste « actifs destinés à être cédés » qui s'élève à 136 K€, (85 K€ au 30/09/2015), comprend les créances sur cette filiale évaluées en fonction des recouvrements attendus (établis sur la base des informations fournies par l'administrateur judiciaire).

Au 30 septembre 2015, les actifs et passifs correspondant à la holding TTS Invest et à ses filiales ont été enregistrés en « Actifs destinés à être cédés » pour un montant de 1 679 K€.

En janvier 2016, la cession de ces actifs a été réalisée pour un montant de 2 250 K€, générant une plus-value de 571 K€.

Note 11.- Capital émis et réserves

Le capital est composé de 1 139 062 actions de 13 € nominal, entièrement libérées au 30 septembre 2016.

Au cours de l'exercice 2012/2013, un contrat de rachat d'actions en vue de leur annulation a été mis en place, ainsi qu'un contrat d'animation destiné à faciliter la liquidité du titre.

La mise en place de ces contrats et leurs modalités d'application (cours maximum d'achat et pourcentage de détention) est autorisée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le nombre d'actions propres en circulation a évolué de la manière suivante :

	Rachat pour annulation	Contrat de liquidité	Total
Au 30 septembre 2015	40 610	2 356	42 966
Variations	6 922	- 757	6 165
Au 30 septembre 2016	47 532	1 599	49 131

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ou de création d'actions au cours de l'exercice.

Note 12.- Emprunts portant intérêt

Détail des emprunts :

Emprunts et dettes financières courantes	30/09/16	30/09/15
Part des emprunts à moins d'un an	5 814	6 600
Dettes participation des salariés à moins d'un an	0	53
Dettes financières diverses à moins d'un an	94	153
Concours bancaires courants	531	502
Total	6 439	7 308
Emprunts et dettes financières non courantes	30/09/16	30/09/15
Part des emprunts à plus d'un an	11 493	13 121
Dettes participation des salariés à plus d'un an	0	0
Dettes financières diverses à plus d'un an	431	355
Total	11 924	13 476

Echéanciers de remboursement des emprunts non courants :

	30/09/2016	30/09/2016	30/09/2016	30/09/2015
	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Emprunts bancaires	10 894	599	11 493	13 121
Dettes participation des salariés	0	0	0	0
Dettes diverses	200	231	431	355
Emprunts portant intérêt	11 924	830	11 924	13 476

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des emprunts portant intérêt correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Certains emprunts à long et moyen terme ont été contractés par des filiales étrangères du Groupe dans leur devise locale.

La répartition des emprunts en fonction des devises est la suivante :

Emprunts et dettes financières non courants et courants	30/09/16	30/09/15
Emprunt en Forint Hongrois - HUF	116	26
Emprunt en Couronne Tchèque - CZK	248	323
Emprunt en Devise Roumaine - RON	124	

D'une manière générale, certains emprunts souscrits par le Groupe sont soumis à des « covenants », susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 3 287 K€ à fin septembre 2016 (contre 1 163 K€ au 30 septembre 2015).

Les calculs de ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 30 septembre.

Au 30 septembre 2016 le groupe respectait ces covenants.

Au 30 septembre 2015 le groupe ne respectait pas certains de ces covenants. En conséquence, certains emprunts non courants avaient été reclassés en emprunts courants à échéance à moins d'un an pour un montant de 587 K€. En mars 2016, l'établissement de crédit concerné a renoncé à faire valoir la clause d'exigibilité.

Note 13.- Provisions

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

Provisions au 30 septembre 2016 et au 30 septembre 2015

	30/09/16	30/09/15
Provision non courantes		
Risques et charges	0	0
Total des provisions non courantes	0	0
Provisions courantes		
Risques et charges divers	1 421	938
Total des provisions courantes	1 421	938

Variation des provisions du 30 septembre 2015 au 30 septembre 2016

Provisions non courantes	Solde au 30/09/15	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Ecart de change	Solde au 30/09/16
				Provision utilisée	Provision non utilisée		
Risques et charges	0						0
Total provisions	0						0

Provisions courantes	Solde au 30/09/15	Variation de périmètre	Ecart de change	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Activité destinée à être cédée	Solde au 30/09/16
					utilisée	non utilisée		
Risque et charges	938	0	0	849	215	151		1 421
Total	938	0	0	849	215	151		1 421

Ces provisions pour risques et charges concernent des litiges en cours, principalement à l'égard du personnel suite à la réorganisation mise en œuvre ; elles ont été estimées dossier par dossier, en prenant en compte l'avis des conseils de la société sur les dossiers concernés. Les litiges pour lesquels le risque éventuel ne peut être estimé de manière suffisamment fiable, eu égard à la complexité des dossiers et/ou à l'avancement des procédures, ne sont pas provisionnés et sont décrits en tant que « risques éventuels » au chapitre V-4 alinéa g, ci-après.

Note 14.- Retraites et assimilés

Les principes généraux appliqués conformément à la norme IAS 19 révisée sont présentés ci-après :

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global. La méthode de calcul des engagements est identique à celle appliquée avant la mise en œuvre de la norme révisée.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt.

Les impacts des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

Aucune modification de régime n'est intervenue au 30 septembre 2016.

La notion de rendements attendus sur les actifs est abandonnée au profit de celle de Produit d'intérêts sur les actifs, calculé sur la base du taux d'actualisation.

	Solde au 30/09/15	Variation de périmètre	Ecart actuariel	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice utilisée	non utilisée	Activité destinée à être cédée	Solde au 30/09/16
Avantages postérieurs à l'emploi	3 199		168	169		294		3 242
Total passifs liés aux avantages au personnel	3 199		168	169		294		3 242

Les droits de l'année sont enregistrés en charges pour un montant brut de 169 K€ (avant impôts différés) et les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global pour un montant de 168 K€ (avant impôts différés) au 30 septembre 2016.

	30/09/16	30/09/15
Valeur actualisée de l'obligation	3 628	3 627
Juste valeur des actifs du régime	386	428
Passif enregistré au bilan	3 242	3 199

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2014/2015 et 2015/2016, se déclinent ainsi :

	30/09/16	30/09/15
Taux d'actualisation	0.84 %	1.97 %
Hypothèse de taux de progression des salaires	2 %	2.00 %
Age de départ	62 ans	62 ans

Table d'espérance de vie utilisée : TH-TF-2009-2011

Le calcul du taux de turnover a été affiné afin de considérer une moyenne pondérée sur l'ensemble des sociétés du groupe. Il est de 4.2 % au 30 septembre 2016.

Note 15.- Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs de la société s'analysent comme suit :

	30/09/16	30/09/15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 532	9 653
Total	10 532	9 653

Note 16.- Autres Passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent de la manière suivante :

	30/09/16	30/09/15
Avances sur commandes	57	226
Dettes fiscales et sociales	7 128	7 451
Autres dettes	596	475
Ecart de conversion passif	1	4
Produits constatés d'avance	1 091	1 224
Total	8 873	9 380

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Note 17.- Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe (établies selon le référentiel IFRS).

Les secteurs opérationnels du Groupe sont:

Signalisation France
Sociétés spécialisées
Activités internationales

La signalisation France regroupe les activités suivantes :

Signalisation verticale, fourniture, pose et maintenance ;
Signalisation horizontale et aménagement de chaussées, fourniture et application ;
Prestation de services en signalisation de chantier.

Les sociétés spécialisées regroupent notamment :

Équipement floral, fabrication et vente d'équipement floral – Activité de la société ATECH ;
Mobilier urbain non publicitaire, fabrication et vente – Activité de la société Concept Urbain ;
Identité visuelle à base de film adhésif (décoration de véhicules...), fourniture et pose – Activité de la société SIP ;
Mobilier de communication d'extérieur, fourniture – Activité de la société Burrial.

Les activités internationales regroupent les activités exercées par les filiales internationales du groupe :

Signalisation verticale, fourniture et pose ;
Signalisation horizontale, application ;
Mobilier urbain non publicitaire, vente, installation et maintenance.

La direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel courant.

30/09/2016	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	69 488	19 462	16 536		105 486
Inter secteurs	1 025	1 300	369	- 2 694	
Chiffre d'affaires total	70 513	20 762	16 905	- 2 694	105 486
Résultat opérationnel courant	- 2 417	2 526	592		701
30/09/2015	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	70 554	17 972	17 785		106 311
Inter secteurs	1 090	1 367	555	- 3 012	
Chiffre d'affaires total	71 644	19 339	18 340	- 3 012	106 311
Résultat opérationnel courant	- 3 799	1 045	617		- 2 137

Note 18.- Charges de personnel

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

	30/09/16	30/09/15
Cadres et agents de maîtrise	280	272
Ouvriers et employés	618	652
Total	898	924
Signalisation France	605	642
Sociétés Spécialisées	112	104
Activités internationales	181	178
Total	898	924

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

	30/09/16	30/09/15
Salaires et traitements	24 772	26 366
Charges salariales et patronales*	10 985	11 978
Total des charges de personnel	35 757	38 344

* Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) déduit des charges sociales s'élève à 992 K€ pour l'exercice 2015/2016 contre 1 066 K€ au titre de l'exercice précédent.

Note 19.- Frais de recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des bureaux d'études internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de l'existant.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la SA Signaux Girod, sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 435 K€ pour l'exercice 2015/2016 contre 480 K€ pour l'exercice 2014/2015.

Note 20.- Amortissements, dépréciations et pertes de valeurs

	30/09/16	30/09/15
Amortissements des immobilisations incorporelles	262	248
Amortissements des immobilisations corporelles	4 448	4 557
Pertes de valeur	0	0
Total amortissements et pertes de valeur	4 710	4 805
Dotations et reprises de dépréciations	731	812
Total amortissements, dépréciations et pertes de valeur	5 441	5 617

Note 21.- Autres produits et charges d'exploitation

Les produits et charges d'exploitation se répartissent comme suit :

	30/09/16	30/09/15
Subventions d'exploitations	20	79
Autres produits et charges	6	- 150

Note 22.- Autres produits et charges opérationnels

Ils incluent les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

	30/09/16	30/09/15
Perte de valeur sur goodwills de la société ATECH	0	- 106
Perte de valeur sur goodwills de la société M2	- 223	- 47
Perte de valeur sur goodwills de la société Concept Urbain	- 128	- 852
Perte de valeur sur goodwills de la société SG Nord de France	0	- 104
Total des pertes de valeur sur goodwill	- 351	- 1 109
Perte de valeur sur actifs non courants*	- 139	- 500
Total des pertes de valeur	- 490	- 1 609
Valeur nette comptable des immobilisations sorties	- 1 130	- 583
Produits sur cession d'immobilisations	1 215	643
Résultat net sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	85	60
Résultat de cession de la société TTS	571	
Charges exceptionnelles de restructuration du groupe en France	- 978	
Total des autres produits et charges opérationnels	- 322	60

*La perte de valeur de 139 K€ constatée sur les actifs non courants concerne un montant consigné à la Caisse des Dépôts et Consignation suite à un jugement qui concerne un litige avec un concurrent, en lien avec les ententes sanctionnées par l'Autorité de la Concurrence en 2010. Ce jugement en première instance fait actuellement l'objet d'un appel.
Les autres actifs non courants, testés à la valeur d'utilité, n'ont pas engendré de dépréciation complémentaire.

Note 23.- Coût de l'endettement financier net

	30/09/16	30/09/15
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie*	140	229
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	- 335	- 335
Coût de l'endettement financier net	- 195	- 106

*Dont intérêts moratoires reçus en 2014/2015 : 100 K€

Note 24.- Autres produits et charges financiers

	30/09/16	30/09/15
Gains nets de change	- 3	4
Variation de juste valeur des actifs financiers	76	62
Total des autres produits et charges financiers	73	66

Note 25.- Charge d'impôt

La charge d'impôt pour les exercices clos les 30 septembre 2016 et 2015 est principalement composée de :

	30/09/16	30/09/15
Charge d'impôt exigible	183	288
Charge d'impôt différée	- 729	- 1 474
Charge d'impôt consolidée	- 546	- 1 186

Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable en France est le suivant pour les exercices clos les 30 septembre 2016 et 2015.

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

	30/09/16	30/09/15
Résultat net avant impôt	- 227	- 3 727
Taux d'imposition du Groupe	33.33 %	33.33 %
Charge d'impôt théorique	- 76	- 1 242
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	- 60	0
- Activation de déficits antérieurs non reconnus	0	0
- Pertes de l'exercice non activées	23	108
- Autres différences permanentes	- 433	- 52
Charge réelle d'impôt	- 546	- 1 186

Actifs et passifs d'impôt différés

	30/09/16	30/09/15
Impôts différés actifs		
Provisions fiscalement réintégrées	145	136
Provisions complémentaires pour avantage au personnel	1 080	1 068
Provision dépréciation des actifs immobilisés*	258	282
Activation des déficits	2 645	1 581
Autres différences	35	660
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	- 3 364	- 2 852
Total	799	875
Impôts différés passifs		
Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations**	4 577	4 657
Autres différences	705	784
Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale	- 3 364	- 2 852
Total	1 918	2 588
Position nette d'impôts différés	1 119	1 713

*Impôt différé correspondant à la dépréciation initiale de l'ensemble immobilier de la filiale espagnole. La recouvrabilité de cet impôt différé actif n'est pas remise en cause à ce jour compte tenu des perspectives économiques de la filiale.

**Le poste « Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations » comprend notamment le retraitement des provisions pour amortissements dérogatoires constatées dans les sociétés françaises pour un montant de 4 405 K€.

Les déficits cumulés n'ayant pas donné lieu à constitution d'un impôt différé actif s'élèvent à 1 560 K€ au 30 septembre 2016.

Note 26.- Quote-part dans le résultat des entreprises associées

	30/09/16	30/09/15
TTS Invest		118
TTS Parking		-290
TTS		167
Dominique Defrain	5	5
Amos	1	- 1
Total	6	- 1

Note 27.- Résultat par action

	30/09/16	30/09/15
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	315	- 2 467
Nombre d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	1 089 931	1 096 096
Résultat net en euros par action	0.29	- 2.25

	30/09/16	30/09/15
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	315	- 2 467
Nombre d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	1 139 062	1 139 062
Résultat net dilué en euros par action	0.28	- 2.17

Le nombre d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action correspond au nombre total d'actions composant le capital diminué des actions propres détenues par la société (voir note 11)

IV-4 - Engagements et passifs éventuels

a) Engagements sur contrats de location simple

Le Groupe a conclu des contrats de location sur certains véhicules à moteur, machines et locaux. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

Locations simples	Au 30/09/16	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Constructions	3 213	670	1 778	765
Autres	1 281	684	596	1
Total	4 494	1 354	2 374	766

Le montant des loyers passés en comptes de charges s'est élevé à 1 747 K€.

b) Engagements sur contrats de location financement

Le Groupe a des contrats de location financement qui sont traités conformément à IAS 17.

Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et de location avec option d'achat, et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

	30/09/16	30/09/15
Paiements minimaux à moins d'un an	60	60
Paiements minimaux à plus d'un an et moins de cinq ans	186	212
Paiements minimaux à plus de cinq ans	135	171
Paiements minimaux totaux au titre des contrats de location financement	381	443
Moins les montants représentant des charges financières	- 42	- 54
Valeur des paiements minimaux au titre de la location	339	389

La valeur nette comptable des immobilisations capitalisées et liées à des contrats de location financement s'élève à 1 258 K€ au 30 septembre 2016.

c) Engagements d'investissement :

Au 30 septembre 2016, aucun engagement d'investissement d'un montant significatif n'est à signaler.

d) Engagements au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises :

Au 30 septembre 2016 il n'y a pas d'engagement au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises.

e) Engagements donnés :

	30/09/16	30/09/15
Avals, cautions, garanties données*	4 418	3 930

*Les Hypothèques ou promesses d'hypothèques représentent 2 739 K€ sur les 4 418 K€ d'engagements hors bilan.

Les engagements en matière de pensions et indemnités de départ en retraite ont été enregistrés au bilan en provision pour risques et charges.

f) Engagements reçus :

Néant

g) Litiges et passifs éventuels :

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'elles prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Dans l'une des deux affaires, un

jugement a été rendu en première instance. Ce jugement fait l'objet d'un appel. Notre connaissance actuelle de ces procédures ne nous permet pas d'évaluer avec une fiabilité suffisante le risque lié à ces plaintes.

Depuis décembre 2010, sept actions ont par ailleurs été engagées par des clients à l'encontre de Signaux Girod ou des sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010. Ces actions concernent des demandes d'indemnisation au titre de prétendus préjudices subis dans le cadre de l'exécution de contrats antérieurs à 2006.

Des procédures d'expertises judiciaires sont en cours pour certains de ces litiges, dont une des premières conclusions a été portée à la connaissance de Signaux Girod.

La contestation du bien-fondé de ces demandes, qui représentent un montant compris entre 5 et 6 M€, a conduit Signaux Girod à ne pas provisionner ce risque, l'avancement des procédures et les premières conclusions connues ne permettant pas d'évaluer et confirmer l'existence d'un passif.

D'autre part, un rappel de cotisations sociales d'un montant de 170 K€, dont le bien-fondé est formellement contesté par la société Signaux Girod, n'a pas donné lieu à une provision.

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2016.

IV-5 - Informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod S.A. et des filiales énumérées dans la note V-7.

La S.A.S. L'action Girod est l'ultime société mère du groupe.

Il n'y a pas eu de transaction entre la société L'Action Girod et les sociétés du groupe au cours de cet exercice.

Les transactions entre la société mère Signaux Girod et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

	Créances	Dettes	Produits	Charges
Entreprises qui ont une influence notable sur le groupe :				
Société Familiale de Gestion Girod (S.F.G.P.G.)	57	5	436	7
Entreprises associées :				
Amos				6
Defrain Signalisation				5

Termes et conditions des transactions avec les parties liées :

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur les parties liées. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2016, le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées (au 30 septembre 2015 : 0 €). Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

Transactions avec d'autres parties liées :

Rémunération du personnel dirigeant du groupe :

	30/09/16	30/09/15
Avantages à court terme	345	366
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement en action	0	0
Total des rémunérations au personnel dirigeant	345	366

Un état détaillé de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration

IV-6 - Gestion du risque financier

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée à l'endettement financier à long terme du Groupe, à taux variable. L'endettement à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, emprunts classiques et emprunts correspondant à des contrats de crédit-bail ou de location financement, se répartit de la façon suivante :

- Emprunts à taux fixe : 51 %
- Emprunts à taux variable : 31 %
- Emprunts à taux variable avec taux plafond garanti : 3 %
- Emprunts à taux variable couvert par des swaps : 15 %

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation raisonnable dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts à taux variable). Les capitaux propres du Groupe ne sont pas affectés.

	Augmentation / Diminution en points de base	Effet sur le résultat avant impôt (K€)
30/09/2015		
Europe	+ 15	- 15
Europe	- 10	10
30/09/2016		
Europe	+ 15	- 11
Europe	- 10	6

Le groupe a recours à des instruments de couverture de type swaps qui assurent la conversion du taux variable en taux fixe.

Risque de change

La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée en euros.

Les filiales étrangères hors de la zone euro réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires dans leur monnaie nationale.

L'endettement des filiales hors zone euro est réalisé dans la devise de leurs pays respectifs.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales hors zone euro représente 8.10 % du chiffre d'affaires total. L'incidence éventuelle sur le groupe, des variations de change subies par ces filiales est très faible.

Le groupe n'a pas recours à des instruments de couverture.

Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée avec des collectivités territoriales et des organismes du secteur public.

Pour le reste du chiffre d'affaires, la politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, concerne essentiellement les actifs disponibles à la vente, pour lesquels l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces actifs.

Quant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, ils sont principalement composés de comptes à terme et de SICAV monétaires de trésorerie.

Risque sur le cours des métaux

Notre activité de fabrication de panneaux de signalisation est essentiellement consommatrice d'aluminium et d'acier. Les évolutions subies des cours de ces métaux ont une influence directe sur les prix de revient de nos produits.

Les services achats des entités qui travaillent directement ces métaux, à savoir le site de Bellefontaine, siège de la SA Signaux Girod pour la France, et les sites de production des filiales étrangères, veillent à assurer, un approvisionnement régulier au cours le plus favorable.

Risque de liquidité

La situation de trésorerie nette du Groupe est positive de 5 746 K€.

En France, 24 filiales sont liées par un contrat de centralisation de trésorerie avec la SA Signaux Girod. Ce contrat permet de faire remonter dans un compte centralisateur tenu par la société tête de groupe, la trésorerie des filiales excédentaires, et d'alimenter les comptes bancaires des filiales qui présentent un besoin de trésorerie. Ces opérations donnent lieu à une rémunération, calculée sur le montant des sommes reçues ou prêtées, à un taux qui varie en fonction du marché. La trésorerie excédentaire nette centralisée par la SA Signaux Girod est placée en compte à terme ou en SICAV monétaires de trésorerie.

Les filiales étrangères gèrent leur trésorerie, excédentaire ou non de façon autonome. Toutefois, la société mère est parfois amenée à donner sa caution en garantie des découverts accordés par les organismes bancaires à certaines de ces filiales.

Instruments financiers inscrits au bilan

	30/09/2015	30/09/2015	Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente.	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	61	61		61		
Autres actifs long terme	1 167	1 167			1 167	
Clients et autres débiteurs	31 472	31 472			31 472	
Autres actifs courants	5 204	5 204			5 204	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 759	4 759	4 759			
Total actifs financiers	42 663	42 663	4 759	61	37 843	
Passifs financiers non courants	13 476					13 476
Passifs financiers courants	7 308					7 308
Fournisseurs et autres créditeurs	9 653					9 653
Autres passifs courants	9 380					9 380
Total passifs financiers	39 817					39 817

	30/09/2016	30/09/2016	Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente.	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers disponibles à la vente	61	61		61		
Autres actifs long terme	1 123	1 123			1 123	
Clients et autres débiteurs	29 806	29 806			29 806	
Autres actifs courants	7 097	7 097			7 097	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 277	6 277	6 277			
Total actifs financiers	44 364	44 364	6 277	61	38 026	
Passifs financiers non courants	11 924					11 924
Passifs financiers courants	6 439					6 439
Fournisseurs et autres créditeurs	10 532					10 532
Autres passifs courants	8 947					8 947
Total passifs financiers	37 842					37 842

IV-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation

	R.C.S.	Méthode	Méthode	% d'intérêt	% d'intérêt
		30/09/16	30/09/15	30/09/16	30/09/15
Signaux Girod Chelle	646 950 519	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Sud-Est	338 395 858	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Nord-Ouest	349 119 602	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Languedoc	352 825 244	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Auvergne	338 629 520	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Alsace	377 692 496	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Val de Saône	390 788 362	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Centre Loire	388 896 201	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Rhône Alpes	959 502 345	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Ile de France	332 201 458	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Nord de France	316 752 807	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Est	432 478 162	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Lorraine	432 840 288	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Ouest	442 213 724	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod La Réunion	515 340 693	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Signaux Girod Services	443 137 955	I.G.	I.G.	100.00	100.00
S.F.L.	304 635 337	I.G.	I.G.	99.95	99.95
Lacgir	332 201 441	I.G.	I.G.	99.00	99.00
International Girod	443 137 021	I.G.	I.G.	100.00	100.00
GS Plus	Rép. Tchèque	I.G.	I.G.	99.90	99.90
GSR Girod Semnalizare Rutiera	Roumanie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
ACE	Belgique	I.G.	I.G.	100.00	75.00
M-2	Lettonie	I.G.	I.G.	90.00	90.00
Señales Girod	Espagne	I.G.	I.G.	99.88	99.88
Alfa Girod	Hongrie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
I.R.S.	Royaume Uni	I.G.	I.G.	75.00	75.00
Girod Maroc	Maroc	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Señalización Girod	Colombie	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Señalización Girod Perú	Pérou	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Summum	Canada	I.G.	I.G.	100.00	100.00
S.S.S.*	Canada				
Sociétés Spécialisées Girod	481 957 041	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Atech	339 707 143	I.G.	I.G.	100.00	100.00
L'Appentière Fleurie	384 205 175	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Burrial	060 500 576	I.G.	I.G.	50.00	50.00
Concept Urbain	322 746 603	I.G.	I.G.	100.00	100.00
S.I.P.	971 500 723	I.G.	I.G.	100.00	100.00
Dominique Defrain Signalisation Routière	380 766 436	M.E.	M.E.	49.90	49.90
A.M.O.S.	513 325 795	M.E.	M.E.	49.00	49.00
T.V.B.	Allemagne	N.C.	N.C.	100.00	100.00
Groupe AIRESS	311 700 629	N.C.	N.C.	20.00	20.00
TTS	398 379 214	Note 10	Note 10		49.99
TTS Invest	437 770 498	Note 10	Note 10		50.00
TTS Parking	389 354 127	Note 10	Note 10		50.00

IG = Intégration globale ME = Mise en équivalence NC = Non consolidée

*SSS : perte de contrôle en janvier 2012

IV-8 - Informations environnementales

Le Groupe Signaux Girod a engagé une démarche de protection de l'environnement dont l'objectif est de rechercher constamment des axes d'amélioration afin de diminuer l'impact lié aux activités de notre entreprise. Sur le site de Bellefontaine, un comité de pilotage veille à l'amélioration continue par le suivi des indicateurs environnementaux et la mise en place d'actions d'amélioration. Nos actions environnementales vont donc au-delà du simple respect de la réglementation.

L'ensemble du personnel y compris le personnel intérimaire a été sensibilisé aux impacts environnementaux liés à nos activités et a été formé aux comportements à adopter pour éviter toute pollution. Des indicateurs de suivi, complétés ou non d'objectifs, permettent d'évaluer les actions mises en place.

Afin de matérialiser cet engagement en faveur de l'environnement, le Groupe a fait certifier plusieurs de ses sites :

Le site de Bellefontaine est certifié ISO 14001, version 2004, depuis le 13 octobre 2006. Notre certification a été renouvelée le 11 juillet 2014 ;

Les sociétés Concept Urbain et Girod Semnalizare Rutiera partagent cette démarche et sont certifiées ISO 14001.

Le Groupe Signaux Girod a investi dans un outil d'aide à la veille réglementaire et d'évaluation de conformité HSE. Des investissements liés à la protection de l'environnement et à la sécurité sont régulièrement réalisés par la société.

Au cours de l'exercice 2015/2016, le Groupe n'a eu à constater aucune provision pour risques liés à l'environnement.

Des informations détaillées sur la responsabilité environnementale de l'entreprise figurent dans le rapport de gestion (III-2 Informations environnementales).

IV-9 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

En janvier 2017, changement de dénomination sociale de la société Señalización Girod qui devient Señalización Girod Colombia.

IV-10 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Signaux Girod, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
 - la justification de nos appréciations ;
 - la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre groupe apprécie à chaque clôture l'évaluation des actifs incorporels, corporels et des goodwill, comme cela est décrit dans les paragraphes V-2-3-8, V-2-3-10 et V-3 notes 3 et 3 bis de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre groupe et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Votre groupe apprécie à chaque clôture son exposition au risque dans le cadre des différents litiges l'opposant à des tiers. Il constitue des provisions lorsque ce risque est probable et peut être estimé avec une fiabilité suffisante, comme cela est décrit dans les paragraphes V-2-3-17, V-3 note 13, et V-4 alinéa g de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments sur lesquels votre groupe s'est appuyé pour estimer ses risques et à examiner les procédures d'approbation par la direction. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et de la correcte description qui en est faite dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lons-le-Saunier et Lyon, le 24 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

PLURIS AUDIT
Jean-Pierre Ladouce

ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Pierre Buisson

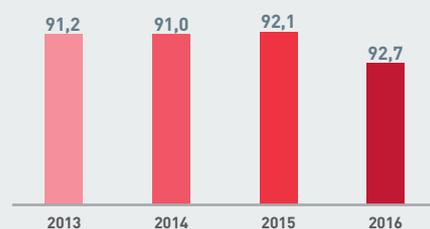
B Comptes sociaux (en millions d'euros)

l'année en

Chiffre d'affaires



Total bilan



Fonds propres



Résultat d'exploitation (Signaux Girod SA)



Résultat net



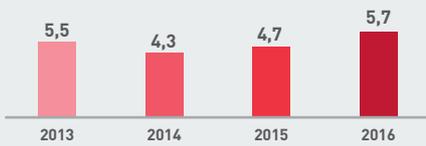
Sommaire

I-Bilan au 30 septembre 2016	45
II-Compte de résultat.....	46
III-Tableau des flux de trésorerie	47
IV-Principes et méthodes comptables	48
IV-1- Immobilisations incorporelles et corporelles	48
IV-2- Immobilisations financières	48
IV-3- Stocks et en-cours	49
IV-4- Créances et dettes	49
IV-5- Valeurs mobilières de placement.....	49
IV-6- Provisions pour risques et charges.....	49
IV-7- Impôts.....	49
V-Notes	50
V-1- Actif immobilisé.....	50

V-2- Stocks et en-cours	51
V-3- Créances d'exploitation.....	52
V-4- Capitaux propres	52
V-5- Provisions	52
V-6- Dettes financières	53
V-7- Dettes d'exploitation	54
V-8- Charges à payer	
Produits à recevoir	
Charges et Produits constatés d'avance	54
V-9- Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan	55
V-10- Chiffre d'affaire - Soldes intermédiaires de Gestion	55
V-11- CICE	57
V-12- Résultat financier	57
V-13- Résultat exceptionnel et transferts de charges.....	57
V-14- Capacité d'autofinancement.....	58
V-15- Impôts - Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt	58

chiffres

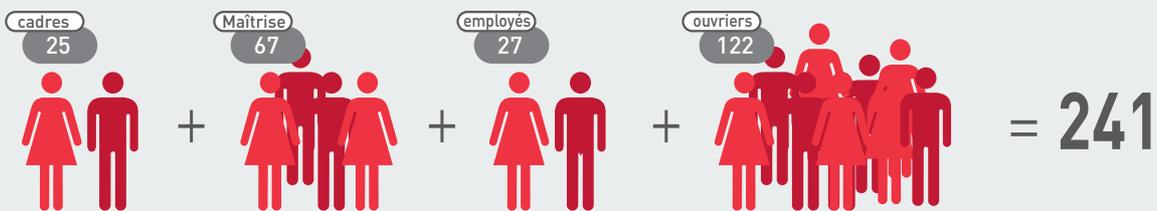
➤ Capacité d'autofinancement



➤ Investissements corporels



➤ Effectif moyen



V-16- Tableau des filiales et participations	59
V-17- Résultats des cinq derniers exercices	60
V-18- Rémunérations et effectifs	60
V-19- Engagements hors bilan et passifs éventuels	60
V-20- Crédit-Bail	61
V-21- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société ...	60
V-22- Capital social	62
V-23- Obligations contractuelles	62
V-24- Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	62

I - Bilan au 30 septembre 2016

Actif	Note	30/09/2016	30/09/2015
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		1 347	1 257
Immobilisations corporelles nettes		25 390	26 601
Immobilisations financières		27 587	27 142
Dont : Titres de participations		26 299	16 176
Créances rattachées		0	9 752
Total Actif immobilisé	1	54 324	55 000
Actif circulant			
Stocks et en-cours	2	7 697	6 600
Clients et comptes rattachés	3	8 734	7 979
Autres créances	3	18 801	18 996
Disponibilités	6	2 410	2 842
Comptes de régularisation	3-8	706	642
Total Actif circulant		38 348	37 059
Total actif		92 672	92 059
Passif			
	Note	30/09/2016	30/09/2015
Capital		14 808	14 808
Réserve légale		1 481	1 481
Autres réserves		41 778	42 651
Résultat net		587	- 873
Situation nette		58 654	58 067
Subventions		76	90
Provisions règlementées	5	11 005	10 955
Capitaux propres	4	69 735	69 112
Provisions pour risques et charges	5	184	161
Dettes financières	6	14 535	16 001
Fournisseurs et comptes rattachés	7	5 272	3 728
Autres dettes et comptes de régularisation	7-8	2 946	3 057
Passif circulant		22 753	22 786
Ecart de conversion passif			
Total passif		92 672	92 059

II - Compte de résultat

	Note	30/09/2016	30/09/2015
Produits d'exploitation :			
Chiffre d'affaires	10	38 840	36 958
Production stockée		711	- 1 021
Reprise de provisions et transfert de charges		241	646
Autres produits		157	41
Total des produits d'exploitation		39 949	36 624
Charges d'exploitation :			
Achats matières premières et autres approvisionnements		16 627	14 712
Variation des stocks		- 429	- 377
Autres achats et charges externes		9 625	7 585
Impôts, taxes et versements assimilés		1 287	1 361
Salaires et traitements		7 158	7 279
Charges sociales		2 547	2 574
Dotations aux amortissements et provisions		2 512	2 312
Autres charges		71	47
Total des charges d'exploitation		39 398	35 493
Résultat d'exploitation		551	1 131
Résultat financier	12	- 798	- 2 385
Résultat courant		- 247	- 1 254
Résultat exceptionnel	13	- 234	- 131
Participation des salariés		0	0
Impôts sur les bénéfices	15	1 068	512
Résultat net de l'exercice		587	- 873
Résultat par action (en Euros)		0.54	- 0.80
Résultat dilué par action (en Euros)		0.52	- 0.77
Nombre d'actions		1 089 931	1 096 096
Nombre d'actions diluées*		1 139 062	1 139 062

*Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues

III - Tableau des flux de trésorerie

	30/09/2016	30/09/2015
Résultat net	587	- 873
Amortissements et provisions nets	5 195	5 643
Plus ou moins-values	- 66	- 71
Subventions virées au résultat	- 15	- 15
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation	- 2 224	2 578
= Flux de trésorerie d'exploitation (A)	3 477	7 262
Distributions mises en paiement	0	- 1 096
Remboursement de dettes financières	- 3 682	- 2 990
Variation avances et cash pooling		- 5 737
Besoin de trésorerie	- 3 682	- 9 823
Variation avances et cash pooling	2 596	
Augmentation des dettes financières	2 300	4 110
Dégagement de trésorerie	4 896	4 110
= Flux de trésorerie financement (B)	1 214	- 5 713
Acquisition immobilisations incorporelles	- 314	- 102
Acquisition immobilisations corporelles	- 1 728	- 2 319
Acquisition de titres de participation*	- 12 646	0
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières	- 234	- 171
Créances et dettes sur immobilisations	- 676	- 58
Besoin de trésorerie	- 15 598	- 2 650
Cession, désinvestissement, subvention d'investissement	774	358
Créances rattachées participation et autres immobilisations financières*	9 773	
Dégagement de trésorerie	10 547	358
= Flux de trésorerie investissement (C)	- 5 051	- 2 292
Trésorerie début	2 759	3 502
Trésorerie fin	2 399	2 759
Flux net de trésorerie (A+B+C)	- 360	- 743

*Dont augmentation de capital par incorporation de créances rattachées à des participations pour 9 746 K€ et par apport de numéraire pour 2 900 K€.

Variation du Besoin en Fonds de Roulement (chiffres exprimés en milliers d'euros)	30/09/2016	30/09/2015
Variation des stocks	- 1 097	641
Variation des créances	- 2 534	256
Variation des dettes	1 407	1 681
Variation de Besoin en Fonds de Roulement	- 2 224	2 578

L'augmentation des stocks est le résultat de la centralisation de la production sur le site de Bellefontaine avec pour corolaire une baisse des stocks des filiales de la signalisation en France.

Les créances sont fortement impactées par l'augmentation du chiffre d'affaires réalisé sur le dernier trimestre de l'exercice et par la constatation d'une nouvelle créance de CICE qui couvre douze mois d'activité.

L'augmentation des dettes est principalement due à la hausse du poste fournisseurs en lien avec la nouvelle politique industrielle qui induit une croissance des besoins en matières premières.

Au cours de l'exercice précédent, les stocks et créances avaient été impactés par la forte baisse d'activité, alors que l'augmentation des dettes était principalement liée à l'augmentation des comptes courants des filiales en intégration fiscale (trop versé par les filiales au titre des acomptes d'impôt sur les sociétés à rembourser par la société tête de groupe).

IV - Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par les dispositions de Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n°2044-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général 2014 abrogeant le règlement CRC n°99-03 relatif aux comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais accessoires d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de licences informatiques.

Les durées d'utilisation généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 5 à 10 ans
- Constructions, agencements et aménagements des constructions : 15 à 50 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 30 ans
- Matériels de transports : 5 à 13 ans
- Matériels de bureau et matériels informatiques : 6 à 8 ans
- Mobiliers de bureau : 10 à 20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

La totalité de la dotation aux amortissements de l'exercice est inscrite au compte de dotation aux amortissements d'exploitation.

L'écart constaté entre la dotation aux amortissements calculée sur la durée d'utilité des biens et la dotation calculée selon la durée d'usage admise fiscalement est enregistré en « provision réglementée pour amortissements dérogatoires » et comptabilisée en charges exceptionnelles.

IV-2 - Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute des titres. La valeur d'inventaire des titres de participation est égale, d'une manière générale, à la quote-part de situation nette de la filiale que ces titres représentent. Il est également tenu compte du potentiel économique et financier des filiales.

IV-3 - Stocks et en-cours.

Les matières et marchandises ont été évaluées par la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production, comprenant :

- coût d'achat matières,
- coût direct de production,
- coût indirect de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte du cours du jour ou de la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice.

IV-4 - Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significatif.

IV-5 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont constituées par des SICAV de trésorerie.

IV-6 - Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables. Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

IV-7 - Impôts

La société Signaux Girod est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale formé avec les sociétés, International Girod, Signaux Girod Services, Signaux Girod Nord de France, Signaux Girod Ile de France, Signaux Girod Rhône Alpes, Signaux Girod Est, Signaux Girod Lorraine, Signaux Girod Auvergne, S.F.L, Signaux Girod Languedoc, Signaux Girod Ouest, Signaux Girod Val de Saône, Signaux Girod Nord-Ouest, Signaux Girod Alsace, Signaux Girod Chelle, Signaux Girod Sud Est, Signaux Girod Centre Loire, Signaux Girod La Réunion, Signaux Girod Sociétés Spécialisées, Atech, Concept Urbain, S.I.P., (soit 22 sociétés). L'économie d'impôt qui résulte de l'intégration des filiales déficitaires est conservée par la société tête de Groupe.

V - Notes

V-1 - Actif immobilisé

Valeurs brutes (Montants exprimés en milliers d'euros)	30/09/15	Acquisitions	Cessions et virements	30/09/16
Fonds de commerce	86			86
Autres immobilisations incorporelles	2 626	315	33	2 908
Immobilisations incorporelles	2 712	315	33	2 994
Terrains	2 538		121	2 417
Constructions	28 776	99	803	28 072
Installations techniques	12 123	716	231	12 608
Autres immobilisations	3 830	831	159	4 502
Immobilisations en cours	426	98		524
Autres	15		15	0
Immobilisations corporelles	47 708	1 744	1 329	48 123
Participations*	27 928	12 646		40 574
Créances rattachées*	11 879		9 752	2 127
Actions propres (rachat pour annulation)	1 055	93		1 148
Actions propres (contrat de liquidité)	45		21	24
Autres	147	140		287
Immobilisations financières	41 054	12 879	9 773	44 160
Total	91 474	14 938	11 135	95 277

*Les acquisitions de titres de l'exercice correspondent à hauteur de 9 746 K€ à la capitalisation de créances antérieurement détenues sur ces sociétés et figurant au poste créances rattachées au 30 septembre 2015.

Le test de dépréciation réalisé au niveau de la Signalisation France n'a pas révélé de perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels rattachés à cette activité ; toutefois, compte tenu des résultats constatés au niveau des filiales de signalisation françaises, une provision a été constatée pour un montant de 2 523 K€ sur les titres de la société Signaux Girod Services.

Les créances rattachées à des participations (2 127 K€) sont toutes à moins d'un an à l'origine et sont dépréciées pour 2 127 K€ au 30 septembre 2016 (dont 2 120 K€ sur 2 127 K€ correspondent aux avances accordées précédemment à la société allemande TVB en liquidation depuis 2002).

Les actions propres (rachat pour annulation et contrat de liquidité) figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'achat.

L'évaluation au cours de bourse du 30 septembre 2016 des 49 131 actions propres possédées par la société est de 730 K€.

Les autres immobilisations financières (287 K€) sont à plus d'un an et sont dépréciées à hauteur de 172 K€ au 30 septembre 2016.

B.
COMPTES SOCIAUX

Amortissements et provisions	30/09/15	Dotations	Reprises	30/09/16
Immobilisations incorporelles	1 455	224	32	1 647
Terrains	286	1		287
Constructions	12 885	956	274	13 566
Installations techniques	6 208	743	201	6 749
Autres immobilisations corporelles	1 727	532	131	2 128
Immobilisations corporelles	21 106	2 232	606	22 732
Participations*	11 752	2 523		14 275
Créances rattachées	2 127			2 127
Actions propres (rachat pour annulation)				
Actions propres (contrat de liquidité)				
Autres	33	139		172
Immobilisations financières	13 912	2 662		16 574
Total	36 473	5 118	638	40 953

*Compte tenu des résultats des sociétés du sous-groupe Signalisation France, qui comprend la société Signaux Girod Services et ses filiales, une provision pour dépréciation des titres de la société Signaux Girod Services a été constaté pour un montant de 2 523 K€.

Dotations aux amortissements	30/09/16	30/09/15
Immobilisations incorporelles	224	209
Terrains	1	1
Constructions	956	946
Installations techniques	743	691
Autres immobilisations corporelles	532	414
Immobilisations corporelles	2 232	2 052

Les dotations aux amortissements sont calculées en fonction des durées d'utilité retenues par la société suivant un mode linéaire.

L'écart constaté entre les amortissements calculés suivant les durées d'usage (amortissements linéaires ou dégressifs) et les amortissements calculés suivant les durées d'utilité est traité en provision réglementée et enregistré dans le compte « Amortissements dérogatoires » (cf. paragraphe V-5).

V-2 - Stocks et En-cours

	30/09/16	30/09/16	30/09/16	30/09/15
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	3 689	2	3 687	3 260
En-cours de production	2 875		2 875	2 013
Produits intermédiaires et finis	1 176	41	1 135	1 327
Total	7 740	43	7 697	6 600

V-3 - Créances d'Exploitation

	30/09/16	30/09/16	30/09/16	30/09/15
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Clients et comptes rattachés	8 830	96	8 734	7 979
Autres créances	19 192	391	18 801	18 996
Charges constatées d'avance	706		706	642
Total	28 728	487	28 241	27 617

Les échéances des créances d'exploitation sont toutes à moins d'un an

V-4 - Capitaux Propres

	Capital	Résultat de l'exercice	Réserves	Subv. Invest.	Provision réglementées	Totaux capitaux propres
Situation nette au 30/09/2014	14 808	1 689	43 539	105	10 690	70 831
Dividende distribué		- 1 096				- 1 096
Autres affectations du résultat		- 593	593			0
Résultat 30/09/2015		- 873				- 873
Autres mouvements				- 15	265	250
Situation nette au 30/09/2015	14 808	- 873	44 132	90	10 955	69 112
Dividende distribué		0				0
Autres affectations du résultat		873	-873			0
Résultat 30/09/16		587				587
Autres mouvements				- 14	50	36
Situation nette au 30/09/2016	14 808	587	43 259	76	11 005	69 735

V-5 - Provisions

Provisions réglementées :

Conformément au règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les écarts constatés entre les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'utilité et les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'usage sont enregistrés en « provisions pour amortissements dérogatoires ».

Provisions réglementées	30/09/2015	Dotations	Reprises	30/09/2016
Provision amortissements dérogatoires	10 955	1 028	978	11 005
Dotations et reprises exceptionnelles		1 028	978	

B.
COMPTES SOCIAUX

Autres provisions :

	30/09/15	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	30/09/16
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risque filiales					
Provisions sociales*	120	53	5		168
Provisions sur risques juridiques					
Provisions pour charges**	41		25		16
Total provisions pour risques et charges	161	53	30	0	184
Provisions pour dépréciations					
Titres de participation	11 752	2 523			14 275
Autres immobilisations financières	2 160	139			2 299
Stocks	0	43			43
Créances clients	96				96
Autres créances	387	4			391
Total provisions pour dépréciations	14 395	2 709			17 104
Dont dotations et reprises					
D'exploitation		57	30		
Financières		2 526			
Exceptionnelles		179			

*Les provisions sociales constatées correspondent pour 40 K€ à une provision liée à un contrôle URSSAF, 38 K€ à un litige personnel et pour 90 K€ à l'estimation des sommes à payer au titre des médailles du travail évaluées en fonction de l'ancienneté des salariés sur une base actuarielle. Un accord d'entreprise a fixé les modalités de calcul et de distribution des primes liées aux médailles du travail.

**Les provisions pour charges se composent uniquement de provisions liées à des litiges pour 16 K€.

Les litiges pour lesquels le risque éventuel ne peut être estimé de manière suffisamment fiable, eu égard à la complexité des dossiers et/ou à l'avancement des procédures, ne sont pas provisionnés et sont décrits en tant que « passifs éventuels » au paragraphe V-19 alinéa b, ci-après.

V-6 - Dettes Financières

	30/09/16	30/09/15
Emprunts et dettes financières		
Emprunts à long et moyen terme	12 592	13 972
Participation des salariés	0	53
Intérêts courus	7	13
Compte courant groupe	1 859	1 812
Cash pooling passif	0	0
Concours bancaires courants	12	83
Divers	65	68
Total emprunts et dettes financières	14 535	16 001
Echéances		
Remboursables à moins d'un an	3 732	4 168
Remboursables à plus d'un an et moins de cinq ans	8 839	9 409
Remboursables à plus de cinq ans	21	395
Total emprunts et dettes financières à long et moyen terme	12 592	13 972

Emprunts et dettes financières	12 592	13 972
Valeurs mobilières de placement	- 1	- 1
Cash pooling actif	- 14 800	- 17 396
Disponibilités	- 2 409	- 2 841
Endettement net	- 4 618	- 6 266

D'une manière générale, certains emprunts souscrits par Signaux Girod sont soumis à des «covenants», susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 2 887 K€ à fin septembre 2016 (contre 862 K€ au 30 septembre 2015).

Les calculs de ratios financiers afférents aux «covenants» sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 30 septembre.

Au 30 septembre 2016, Signaux Girod respectait l'ensemble de ces «covenants».

V-7 - Dettes d'Exploitation

	30/09/16	30/09/15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 272	3 728
Autres dettes d'exploitation	2 946	3 057
Total des dettes d'exploitation	8 218	6 785

Les échéances des dettes d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

V-8 - Charges à payer – Produits à recevoir - Charges et Produits constatés d'avance

Charges à payer		30/09/16
Emprunts et dettes financières diverses	7	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		535
Dettes sur immobilisations		37
Clients avoirs à établir		106
Dettes fiscales et sociales		1 431
Autres charges à payer		4
Intérêts bancaires à payer		0
Total des charges à payer		2 120

Produits à recevoir		30/09/16
Clients factures à établir		263
Autres créances produits à recevoir		271
Total des produits à recevoir		534

Charges constatées d'avance		30/09/16
		706

Produits constatés d'avance		30/09/16
		498

B.
COMPTES SOCIAUX

V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan

	Entreprises liées	Participations
Immobilisations financières		
Participations	26 299	
Créances rattachées	0	
Actif circulant		
Clients et comptes rattachés	5 783	5
Autres créances	14 894	
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	389	34
Autres dettes	1 861	
Produits et charges financières		
Produits de participation	1 880	
Autres produits financiers	13	
Charges financières	0	

V-10 - Chiffre d'affaires - Soldes Intermédiaires de Gestion

Chiffre d'affaires

	30/09/2016	Variation	30/09/2015
Chiffre d'affaires hors groupe	9 808	1 614	8 194
Chiffre d'affaires groupe	21 116	147	20 969
Chiffre d'affaires production	30 924	1 761	29 163
Prestations hors groupe	1 275	14	1 261
Prestation services groupe	6 641	107	6 534
Total des prestations services	7 916	121	7 795
Chiffre d'affaires total	38 840	1 882	36 958
	30/09/2016	Variation	30/09/2015
Chiffre d'affaires France	38 000	1 936	36 064
Chiffre d'affaires Etranger	840	- 54	894

Soldes intermédiaires de gestion

	30/09/2016	%	30/09/2015	%
Chiffre d'affaires hors prestations services	30 924		29 163	
Production stockée	711		- 1 021	
Prestations services	7 916		7 795	
Production	39 551	100.00	35 937	100.00
Achats de matières premières et marchandises	- 16 627		- 14 712	
Variation de stocks	429		377	
Autres achats et charges externes	- 9 625		- 7 585	
Valeur ajoutée	13 728	34.71	14 017	39.00
Salaires et traitements	- 7 158		- 7 279	
Charges sociales	- 2 547		- 2 574	
Impôts et taxes	- 1 287		- 1 361	
Subventions d'exploitation	7			
Excédent brut d'exploitation	2 743	6.94	2 803	7.80
Reprises d'amortissements provisions et transferts de charges	241		646	
Autres produits	150		41	
Dotation aux amortissements	- 2 455		- 2 260	
Dotation aux provisions d'exploitation	- 57		- 52	
Autres charges	- 71		- 47	
Résultat d'exploitation	551	1.39	1 131	3.15
Produits financiers	1 942		924	
Charges financières	- 2 740		- 3 309	
Résultat financier	- 798	- 2.02	- 2 385	- 6.64
Résultat courant	- 247		- 1 254	
Résultat exceptionnel	- 234		- 131	
Impôt sur les sociétés	1 068		512	
Participation des salariés	0		0	
Résultat net	587	1.48	- 873	- 2.43

B. COMPTES SOCIAUX

V-11 - CICE

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été comptabilisé en minoration des charges de personnel à la clôture des exercices 2014/2015 et 2015/2016.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2016, le CICE s'est élevé à 332 K€ contre 329 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'utilisation de ce crédit par l'entreprise est conforme aux objectifs précisés dans la loi.

Au 30 septembre 2016, la créance de CICE due au titre des années civiles 2013 à 2015 s'élève à 2 459 K€ (dont 1 859 K€ dû aux filiales en intégration fiscale).

V-12 - Résultat Financier

	30/09/16	30/09/15
Produits financiers		
Dividendes	1 880	684
Intérêts des comptes courants et créances*	29	86
Reprises sur amortissements et provisions	0	0
Autres	33	154
Total des produits financiers	1 942	924
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	2 526	3 094
Intérêts sur emprunts et assimilés	195	199
Perte sur créances rattachées à des participations		0
Autres	19	16
Total des charges financières	2 740	3 309
Résultat financier	- 798	- 2 385

*comprend essentiellement les intérêts du cash pooling facturés aux filiales et des intérêts facturés sur des créances commerciales payées avec retard.

V-13 - Résultat Exceptionnel et transferts de charges

Résultat exceptionnel	Produits	Charges	Net
Sur opérations de gestion	0	0	0
Sur opérations en capital	789	793	- 4
Amortissements et provisions	977	1 207	- 230
Résultat exceptionnel	1 766	2 000	- 234

Transferts de charges d'exploitation	30/09/2016	30/09/2015
Entretien et réparation	56	176
Autres charges externes	2	11
Indemnités départ retraite	16	21
Formation et remboursements sociaux	79	133
Refacturation charges filiales	59	274
Total des transferts de charges d'exploitation	212	615

V-14 - Capacité d'autofinancement

	2015/2016	2014/2015
Excédent brut d'exploitation	2 743	2 803
Autres produits et transferts de charges	362	656
Produits financiers	1 942	924
Produits exceptionnels	0	51
Autres charges	- 71	- 47
Charges financières	- 214	- 215
Charges exceptionnelles	- 85	3
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les sociétés	1 068	512
Capacité d'autofinancement	5 745	4 687

V-15 - Impôts – Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt

Accroissements

Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	11 005	
Accroissement de la dette future d'impôt		3 668

Allègements

Provisions non déductibles		
- Participation des salariés		
- Organic	23	
Autres		
Total	23	
Allègement de la dette future d'impôt		8

Eléments de taxation éventuelle	0	
Accroissement de la dette future d'impôt		0

Ventilation de l'impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	- 247	- 68	- 315
Résultat exceptionnel	- 234	1 136	902
Total	- 481	1 068	587

Le montant de 1 068 K€ correspond pour 1 022 K€ à l'impôt qu'aurait payé les filiales bénéficiaires, et donc au « boni d'intégration fiscale » acquis à la société tête de groupe et pour 46 K€ à des crédits d'impôts. En l'absence d'intégration fiscale le montant de l'impôt aurait été nul.

B.
COMPTES SOCIAUX

V-16 - Tableau des filiales et participations

	Capital	Autres capitaux propres	% de détention	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Prêts avances bruts	Prêts avances nets	Dividende encaissé	Résultat	Chiffre affaires
Détenues à 50 % et plus										
Sas Signaux Girod Services ¹ Siret 443 137 955	7 265	-1 850	100.00	14 165	8 552			0	- 3 770	1 472
Sas International Girod 1 Siret 443 137 021	9 700	-124	100.00	9 700	9 700			0	- 1 123	4
Sarl SFL 1 Siret 304 635 337	750	-1 137	99.95	5 070	0				- 3	0
SAS Sociétés 1 Spécialisées Girod Siret 481 957 041	8 046	5 831	100.00	8 046	8 046			1 880	1 280	49
Détenues à moins de 50 %										
Sa Aires ² Siret 311 700 629		NC	20.00	3 354	0				NC	NC
Sociétés étrangères										
T.V.B. (Allemagne) ³	270	NC	100.00	232	0	2 120	0		NC	NC

Au 30 septembre 2016 Signaux Girod cautionne des emprunts contractés par ses filiales pour 2 218 K€ (International Girod : 1 804 K€, Signaux Girod Services : 414 K€).

Signaux Girod garantit aussi un emprunt de sa sous-filiale tchèque GS PLUS pour 63 K€, un emprunt de sa sous-filiale française Signaux Girod Centre Loire pour 90 K€ et des lignes de crédit de sa sous-filiale roumaine GSR pour 600 K€.

¹ Sièges sociaux : 39400 Bellefontaine.

² La SA Aires a été mise en liquidation judiciaire en janvier 2004. La totalité des titres et des avances ont été provisionnés sur les exercices antérieurs.

³ La société T.V.B. (Dortmund – Allemagne) a été mise en liquidation en fin d'année 2002. La totalité des titres et des avances ont été provisionnés sur les exercices antérieurs.

V-17 - Résultats des cinq derniers exercices

	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Capital social	14 807 806	14 807 806	14 807 806	14 807 806	14 807 806
Nombre d'actions	1 139 062	1 139 062	1 139 062	1 139 062	1 139 062
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes (K€)	38 964	39 055	36 385	36 958	38 840
Résultat avant impôts, Participation, Amortissements et provisions (K€)	2 898	4 628	3 200	4 255	4 757
Impôt sur les bénéfices (K€)	- 570	- 441	- 910	- 512	- 1 068
Participation des salariés (K€)	0	0	0	0	0
Résultat net (K€).	4 007	2 720	1 689	- 873	587
Résultat distribué au cours de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	1 139	2 848	1 778	1 097	0
Résultat distribué au titre de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)	2 847	1 822	1 139	0	456
Résultat par action					
Bénéfice net par action	3.52	2.39	1.48	- 0.77	0.52
Bénéfice après impôt, participation, avant dot. Amortissements et provisions	3.04	4.45	3.54	3.74	5.11
Dividende attribué à chaque action	2.5	1.60	1.00	0	0.40
Personnel					
Effectif moyen employé	221	231	227	229	241
Montant de la masse salariale, charges incluses (K€)	9 004	9 361	9 432	9 853	9 705

V-18 - Rémunérations et effectifs

Effectif moyen	Cadres	Maîtrise	Employés	Ouvriers	Total
2014/2015	23	79	38	89	229
2015/2016	25	67	27	122	241

La progression des effectifs est liée au transfert progressif de la production chez Signaux Girod SA, alors que les effectifs globaux de la signalisation France sont en baisse sur l'exercice.

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la société, (rémunération brute pour les salariés et montant facturé pour les personnes mises à disposition) s'élève à 851 K€.

Rémunération des dirigeants :

	2015/2016	2014/2015
Par la SA Signaux Girod	291	286
Par les sociétés liées	54	80

Le détail de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

V-19 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

a) Engagements hors bilan :

Aval et cautions ¹	7 269K€
Indemnités de fin de carrière ¹	913 K€

¹ Dont : a - entreprises liées et filiales : 3 396 K€, b - cautions bancaires sur marchés : 269 K€, c - dettes garanties par des suretés réelles : emprunts bancaires, hypothèque immobilière et cautions : 3 604 K€

B. COMPTES SOCIAUX

Engagements d'investissements	0 K€
-------------------------------	------

b) Passifs éventuels

Les sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, ont fait l'objet de la part de deux entreprises concurrentes de plaintes visant à obtenir une indemnisation du préjudice qu'elles prétendent avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par les plaignantes. Dans l'une des deux affaires, un jugement a été rendu en première instance. Ce jugement fait l'objet d'un appel. Notre connaissance actuelle de ces procédures ne nous permet pas d'évaluer avec une fiabilité suffisante le risque lié à ces plaintes.

Depuis décembre 2010, sept actions ont par ailleurs été engagées par des clients à l'encontre de Signaux Girod ou des sociétés concernées par le jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010. Ces actions concernent des demandes d'indemnisation au titre de prétendus préjudices subis dans le cadre de l'exécution de contrats antérieurs à 2006.

Des procédures d'expertises judiciaires sont en cours pour certains de ces litiges, dont une des premières conclusions a été portée à la connaissance de Signaux Girod.

La contestation du bien-fondé de ces demandes, qui représentent un montant compris entre 5 et 6 M€, a conduit Signaux Girod à ne pas provisionner ce risque, l'avancement des procédures et les premières conclusions connues ne permettant pas d'évaluer et confirmer l'existence d'un passif.

D'autre part, un rappel de cotisations sociales d'un montant de 170 K€, dont le bien-fondé est formellement contesté par la société Signaux Girod, n'a pas donné lieu à une provision.

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2016.

V-20 - Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériels outillages	Autres immobilisations	Total
Valeur d'origine	78	347	324	435	1 184
Amortissements					
Exercices antérieurs		91	170	236	497
Exercice en cours		17	32	46	95
Valeur nette	78	239	122	153	592
Redevances payées					
Exercices antérieurs	36	143	344	391	914
Exercice en cours	6	30	0	1	37
Total	42	173	344	392	951
Redevances à payer					
A un an au plus	6	30			36
A plus d'un an et moins de 5	24	120			144
A plus de 5 ans	24	120			144
Total	54	270	0		324
Valeur résiduelle	0	0	0	0	0

¹ Elles ont fait l'objet d'un versement partiel à un organisme extérieur à l'entreprise. Le montant a été déterminé individuellement par individu en fonction des droits acquis à la clôture de l'exercice sur des bases actuarielles. Les hypothèses retenues sont les suivantes : Taux d'actualisation de 0,84 %, taux de progression des salaires de 2,0 %, taux de turnover de 4,2 %. Au 30 septembre 2016, ces indemnités représentent un montant de 1 247 K€ sur lesquels 334 K€ ont déjà été versés.

V-21 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination : SAS L'ACTION GIROD
Siège social : 39400 Bellefontaine

V-22 - Capital social

	30/09/2015	Variation de la répartition des actions	Actions créées ou remboursées	30/09/2016
Nombre d'actions à droit de vote double*	745 733	123		745 856
Nombre d'actions sans droit de vote double	350 363	- 6 288		344 075
Nombre d'actions auto-détenues	42 966	6 165		49 131
Total	1 139 062	0	0	1 139 062

*L'article 31, alinéa 3, des statuts de la SA Signaux Girod précise : « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ».

La valeur nominale de l'action Signaux Girod est de 13 €.

Au cours de l'exercice 2012/2013, la société a mis en place un programme de rachat d'actions propres.

A la clôture de l'exercice 2015/2016, la société possédait :

47 532 actions propres au titre du contrat de rachat de titres pour annulation

1 599 actions propres au titre du contrat de liquidité.

V-23 - Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles en matière :

- de dettes à long terme sont recensées dans la note 6 Dettes financières,
- de lettres de crédit, garanties, sont recensées dans la note 18 Engagements hors bilan.

Les obligations contractuelles relatives aux contrats de locations simples portent sur les contrats de location de véhicules et se répartissent de la façon suivante :

Locations simples	Au 30/09/16	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Montant des échéances restant dues	263	103	115	45

V-24 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est à signaler.

L'année en

➤ Cours de l'action (en euros)



➤ Nos principales consommations

 **1 327 000 L**
de carburant des
véhicules

 **9 362 m³**
d'eau
(réseau public)

 **7 565 Mwh**
de fuel & de
gaz

 **5 834 tonnes**
de CO₂

➤ **Sommaire**

I- Données relatives aux comptes consolidés.....	63
I-1- Evolution du chiffre d'affaires consolidé.....	63
I-2- Contribution au résultat net consolidé.....	63
I-3- Données relatives aux filiales détenues directement.....	64
II- Données relatives à la société mère.....	64
II-1- Evolution du chiffre d'affaires.....	64
II-2- Contribution au résultat.....	64
II-3- Méthodes comptables.....	64
II-4- CICE.....	65
II-5- Résultat financier.....	65
II-6- Informations sur les délais de paiement.....	65
II-7- Dividende.....	65
II-8- Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code Général des Impôts.....	65
II-9- Actionnariat.....	66
II-10- Mouvements sur actions propres.....	66
II-11- Perspectives.....	66
II-12- Evolution des participations.....	66
II-13- Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice.....	67
II-14- Recherche et développement.....	67

III- Informations sociales, sociétales et environnementales.....	68
III-1- Informations sociales.....	68
III-1-1- Conventions de LOIT et respect des droits de l'homme.....	68
III-1-2- Ventilation des effectifs.....	68
III-1-3- Mouvements du personnel.....	69
III-1-4- Organisation du temps de travail.....	70
III-1-5- Absentéisme et motifs.....	70
III-1-6- Rémunérations et leur évolution.....	71
III-1-7- Hygiène, santé et sécurité.....	71
III-1-8- Formation et gestion des compétences.....	71
III-1-9- Dialogue social.....	72
III-1-10- Egalité de traitement.....	73
III-2- Informations environnementales.....	73
III-2-1- Politique générale du groupe en faveur de l'environnement.....	73
III-2-2- Prévention de la pollution et des rejets dans l'air, dans l'eau et le sol ...	74
III-2-3- Actions mises en place pour le traitement et la valorisation des déchets.....	74
III-2-4- Consommations énergétiques et mesures en faveur d'une meilleure efficacité énergétique.....	75
III-2-5- Actions mise en place pour l'utilisation raisonnée des matières premières...	76
III-2-6- Impacts des activités sur la biodiversité.....	76

chiffres

➤ Répartition des effectifs au 30 septembre 2016 par tranche d'âge, par sexe et secteur d'activité.



III-2-1- Politique générale du groupe en faveur de l'environnement.....	7
III-3- Informations sociétales	77
III-3-1- Principales parties prenantes	77
III-3-2- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société.....	77
III-3-3- Sous-traitance et fournisseurs	77
III-3-4- Loyauté des pratiques	77
III-3-5- Partenariat et mécénat	77
III-4- Note méthodologique	78
III-4-1- Périmètre	78
III-4-2- Collecte des données et précisions méthodologiques	78
III-4-3- Indicateurs sociaux.....	78
III-4-4- Indicateurs environnementaux	78
IV- Analyse des risques	79
IV-1- Risques de marché	79
IV-1-1- Risque de change	79
IV-1-2- Risque de taux	79
IV-2- Risque industriel.....	79
IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité	79
IV-2-2- Assurance et couverture de risque.....	79

V- Délégations en cours de validité octroyées au conseil d'administration par l'assemblée générale.....	80
VI- Analyse sur l'évolution du chiffre d'affaire et des résultats.....	81
VII- Gouvernement d'entreprise	82
VII-1- Organes d'administration, de direction et de contrôle	82
VII-2- Horaires des commissaires aux comptes	83
VII-3- Renseignements concernant le capital social.....	83
VII-4- Liste des mandats.....	85
VII-5- Rémunérations des mandataires sociaux.....	87
VIII- Attestation du responsable du rapport annuel.....	89

I - Données relatives aux comptes consolidés

I-1 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé

	30/09/2016	30/09/2015	Variation %
Signalisation France	69 488	70 554	- 1.5 %
Activités spécialisées	19 462	17 972	+ 8.3 %
Activités internationales	16 536	17 785	- 7.0 %
Total	105 486	106 311	- 0.8 %

I-2 - Contribution au résultat net consolidé

30/09/2015	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	70 554	17 972	17 785		106 311
Inter secteurs	1 090	1 367	555	- 3 012	
Chiffre d'affaires total	71 644	19 338	18 340	- 3 012	106 311
Résultat opérationnel courant	- 3 799	1 045	617		- 2 137
Autres produits et charges opérationnels					- 1 549
Charges financières nettes					- 40
Charge d'impôt sur le résultat					1 186
Quote-part dans le résultat des entreprises associées					- 1
Résultat net de l'exercice					- 2 541

Nota: Les chiffres sont présentés conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

30/09/2016	Signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Ajustements et éliminations	Total
Chiffre d'affaires externe	69 488	19 462	16 536		105 486
Inter secteurs	1 025	1 300	369	- 2 694	
Chiffre d'affaires total	70 513	20 762	16 905	- 2 694	105 486
Résultat opérationnel courant	- 2 417	2 526	592		701
Autres produits et charges opérationnels					- 812
Charges financières nettes					- 122
Charge d'impôt sur le résultat					546
Quote-part dans le résultat des entreprises associées					6
Résultat net de l'exercice					319

I-3 - Données relatives aux filiales détenues directement

	R.C.S.	Chiffres d'affaires	Résultats nets
S.F.L	304635337	0	- 4
Signaux Girod Filiales France	443137955	1 472	- 3 769
International Girod	443137021	4	-1 123
Sociétés Spécialisées Girod	481957041	49	1 280
T.V.B*	Allemagne	NC	NC
Groupe AIRESS*	311700629	NC	NC

*Sociétés en liquidation judiciaire.

II - Données relatives à la société mère

II-1 - Evolution du chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires de Signaux Girod et sa répartition s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15	Variation
Chiffre d'affaires hors groupe	9 808	8 194	19.7%
Chiffre d'affaires groupe	21 116	20 969	0.7%
Prestations services	7 916	7 795	1.6%
Total	38 840	36 958	5.1%

II-2 - Contribution au résultat

La contribution s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	30/09/16	30/09/15	Variation
Chiffre d'affaires	38 840	36 958	5.1%
Production de l'exercice	39 551	35 937	10.1%
Production de l'exercice hors prestations	31 635	28 142	11.7%
Marge brute hors prestations	15 437	13 807	10.4%
Taux de marge brute hors prestations	48.8%	49.1%	
Valeur ajoutée	13 728	14 017	- 2.1%
Excédent brut d'exploitation	2 743	2 803	- 2.1%
Résultat d'exploitation	551	1 131	- 51.3%
Résultat financier	- 798	- 2 385	- 66.5%
Résultat exceptionnel	- 254	- 131	93.9%
Impôt sur les bénéfices	1 068	512	108.6%
Participation	0	0	
Résultat net	587	- 873	- 167.2%

II-3 - Méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de cet exercice par rapport à l'exercice précédent.

II-4 - CICE

Le produit correspondant au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été comptabilisé en minoration des charges de personnel à la clôture des exercices 2014/2015 et 2015/2016.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2016, le CICE s'est élevé à 332 K€ contre 329 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'utilisation de ce crédit par l'entreprise est conforme aux objectifs précisés dans la loi.

II-5 - Résultat financier

Eu égard à la situation nette de certaines sociétés, la direction du groupe a décidé de constituer ou/et de reprendre des provisions sur les postes concernés. Ces provisions ou/et reprises couvrent les dépréciations de certains titres de participation et des créances sur certaines filiales.

Compte tenu des résultats constatés au niveau des filiales de signalisation françaises, une provision a été constatée pour un montant de 2 523 K€.

Au cours de cet exercice la filiale Signaux Girod Sociétés Spécialisées a versé un dividende de 1 880 K€.

Signaux Girod Sociétés Spécialisées avait versé un dividende de 684 K€ au cours de l'exercice précédent.

II-6 - Informations sur les délais de paiement

Exercice 2014/2015	Total	< 0 JOUR	0 à 30	30 à 60	60 à 90	> à 90
Dettes fournisseurs	3 317	428	1 517	1 372		
Factures à recevoir	411					
Total	3 728					

Exercice 2015/2016	Total	< 0 JOUR	0 à 30	30 à 60	60 à 90	> à 90
Dettes fournisseurs	4 737	91	2 480	2 166		
Factures à recevoir	535					
Total	5 272					

II-7 - Dividende

Le résultat net social par action ressort cette année à 0.54 € contre – 0.80 € en 2014/2015. Au niveau consolidé, en normes IFRS, il ressort à 0.28 € contre – 2.17 € en 2014/2015.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de distribuer un dividende de 0.40 € net par action.

Le dividende net distribué au titre des trois derniers exercices s'élevait à :

Exercice	Nombre d'actions total	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende versé	Dividende éligible à abattement de 40%
2012/2013	1 139 062	1 111 325	1.60 €	1 778 120	1 778 120
2013/2014	1 139 062	1 096 721	1.00 €	1 096 721	1 096 721
2014/2015	1 139 062	0	0.00 €	0	0

II-8 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'élèvent à un montant global de 28 218 €.

II-9 - Actionnariat

Principal actionnaire nominatif connu au 31/12/2016 :

SAS Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod 63 %

Le personnel salarié de la société (et des sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la société dans le cadre des dispositifs d'épargne visés à l'article 225-102 du code de commerce.

Aucun plan de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

II-10 - Mouvements sur actions propres

Au cours de l'exercice, les actions propres possédées par la société ont varié de la façon suivante :

	Au 30/09/2015	Variation	Au 30/09/2016
Contrat de rachat pour annulation	40 610	6 922	47 532
Contrat de liquidité	2 356	- 757	1 599
Total	42 966	6 165	49 131

II-11 - Perspectives

Pour l'exercice 2016/2017, nous attendons une légère progression du chiffre d'affaires global et la poursuite de l'amélioration du résultat consolidé.

Signalisation France :

Travaillant toujours sur l'adaptation de ce pôle à son contexte de marché, nous anticipons une stabilité du chiffre d'affaires et une nouvelle amélioration des résultats. Nous confirmons notre positionnement de société spécialisée dans la fourniture de produits de signalisation particulièrement adaptés aux besoins de nos clients et un prestataire dans la réalisation de travaux pour répondre à leurs attentes. Notre stratégie est la proximité pour apporter conseil et réactivité pour satisfaire nos clients sur ce marché très concurrentiel.

Sociétés spécialisées :

Suite à un exercice de très bonne qualité, nous anticipons sur ce pôle un léger tassement du chiffre d'affaires et une baisse du résultat qui reste néanmoins toujours d'un niveau satisfaisant.

Activités internationales :

Nos perspectives sur ce pôle sont une croissance du chiffre d'affaires, grâce principalement à nos nouvelles implantations en Amérique du sud, à la poursuite de la croissance au Maroc, ainsi qu'à de meilleures perspectives en Roumanie.

Le résultat devrait quant à lui également progresser.

II-12 - Evolution des participations

En France :

Le 6 janvier 2016, sortie du capital de la société TTS INVEST, filiale de la société Sociétés Spécialisées Girod, suite à une réduction de capital avec annulation de titres contre paiement de la somme de 2 250 K€.

En janvier 2016, changement de dénomination sociale de la société Signaux Girod Filiales France qui devient Signaux Girod Services.

Au 30 septembre 2016, la société Signaux Girod Auvergne réalise deux apports partiels d'actif soumis au régime des scissions ; le fonds de commerce de l'établissement de Clermont-Ferrand est apporté à la société Signaux

Girod Rhône-Alpes et le fonds de commerce de l'établissement de Limoges est apporté à la société Signaux Girod Ouest.

A l'étranger :

Le 30 novembre 2015, notre filiale International Girod a racheté 25% des titres de la société ACE (Belgique) pour un montant de 633 K€, portant sa participation à 100%.

En avril 2016, mise en liquidation de la société IRS (Angleterre), filiale détenue à 75% par la société International Girod.

En juin 2016, création de la filiale Señalización Girod Perú (Pérou).

II-13 - Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

En janvier 2017, changement de dénomination sociale de la société Señalización Girod qui devient Señalización Girod Colombia.

II-14 - Recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des bureaux d'études internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de l'existant.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la SA Signaux Girod, sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 435 K€ pour l'exercice 2015/2016 contre 480 K€ pour l'exercice 2014/2015.

III - Informations sociales, sociétales et environnementales

III-1 - Informations sociales

III-1-1- Conventions de l'OIT et respect des droits de l'homme

Le Groupe intervient essentiellement en France et en Europe.

La France ainsi que la majorité des pays où Signaux Girod est présent, ont ratifié les 8 conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) portant sur :

- le travail forcé ;
- la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
- le droit d'organisation et de négociation collective ;
- l'égalité des rémunérations ;
- l'abolition du travail forcé ;
- les discriminations ;
- l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- et les pires formes de travail des enfants.

Ces principes intégrés dans le droit français sont respectés dans la gestion des ressources humaines et les relations sociales.

S'agissant du respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, ces droits sont reconnus en France par la loi du 1er juillet 1901 et la loi du 13 juillet 1971.

En outre, Signaux Girod n'exerce pas d'activité dans les pays « à risques » en termes de violation des droits des travailleurs, et n'est donc pas confronté à la problématique de respect de ces conventions dans ses filiales ou fournisseurs.

De même, le Groupe n'exerce pas d'activité dans des pays qui ne respectent pas les droits de l'homme.

III-1-2- Ventilation des effectifs

Les effectifs retenus correspondent aux personnels salariés des différentes sociétés du groupe consolidées en intégration globale à la date du 30 septembre 2016 sauf la société Burrial détenue à 50 %.

Chaque salarié est comptabilisé comme une unité, indépendamment de son temps de travail (temps complet ou temps partiel), et de la durée de son contrat (CDI ou CDD).

A la date du 30 septembre 2016, les effectifs du Groupe étaient de 862 personnes réparties de la façon suivante :

	Effectif	%
SA Signaux Girod	250	29.0
Filiales françaises signalisation	329	38.2
Sociétés spécialisées	99	11.5
Total France	678	78.7
Activités internationales	184	21.3
Total	862	100.0

Au 30 septembre 2016, la répartition des effectifs par sexe était la suivante :

	Effectif	%
Nombre d'hommes	618	71.7
Nombre de femmes	244	28.3
Total	862	100.0

C.
RAPPORT DE GESTION

Au 30 septembre 2016, la répartition des effectifs par secteur d'activité et par sexe était la suivante :

	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
SA Signaux Girod	174	28.2	76	31.1	250	29.0
Filiales françaises signalisation	237	38.3	92	37.7	329	38.2
Sociétés spécialisées	65	10.5	34	14.0	99	11.5
Total France	476	77.0	202	82.8	678	78.7
Activités internationales	142	23.0	42	17.2	184	21.3
Total	618	100.0	244	100.0	862	100.0

L'âge moyen au niveau du Groupe est de 43 ans.

Au 30 septembre 2016, la répartition de l'effectif par tranche d'âge était la suivante :

	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Moins de 25 ans	21	3.4	9	3.7	30	3.5
De 25 à moins de 30 ans	55	8.9	20	8.2	75	8.7
De 30 à moins de 35 ans	74	12.0	28	11.5	102	11.8
De 35 à moins de 40 ans	82	13.3	38	15.6	120	13.9
De 40 à moins de 45 ans	106	17.2	33	13.5	139	16.1
De 45 à moins de 50 ans	110	17.8	39	16.0	149	17.3
De 50 à moins de 55	86	13.9	40	16.4	126	14.7
De 55 à moins de 60	64	10.4	32	13.1	96	11.1
60 ans et plus	20	3.1	5	2.0	25	2.9
Total	618	100.0	244	100.0	862	100.0

III-1-3- Mouvements du personnel

Les mouvements du personnel hors départs volontaires ou naturels (démission, retraite...) du groupe Signaux Girod sur l'exercice 2015/2016 sont résumés dans le tableau suivant :

	Signaux Girod SA	Filiales signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Total général
Embauche					
CDD	12	32	7	22	73
CDI	23	9	10	13	55
Total	35	41	17	35	128
Licenciements					
Economiques	-	48	-	-	48
Autres	4	10	2	2	18
Total	4	58	2	2	66

En dehors du remplacement d'un salarié pour une absence temporaire (congé maternité...), le recours à des contrats à durée déterminée est lié principalement à la forte saisonnalité de certaines activités du groupe. Ainsi, l'activité de marquage au sol est très dépendante des conditions climatiques.

Des surcroits d'activité liés à l'exécution de certains contrats et marchés pour lesquels les délais de réalisations sont impératifs nous conduisent aussi à mettre en place des contrats à durée déterminée.

Pour information, les départs volontaires ou naturels (démission, retraite, fin de CDD...) de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

	Signaux Girod SA	Filiales signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Total général
Départs volontaires ou naturels	-25	-52	-13	-29	-120

La variation nette des effectifs totaux entre le 30 septembre 2015 et le 30 septembre 2016 est la suivante :

	Signaux Girod SA	Filiales signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Total général
Variation totale des effectifs	+1	-70	+3	4	-62

III-1-4- Organisation du temps de travail

Le groupe veille à l'application rigoureuse de la réglementation en vigueur concernant le travail de nuit et à la protection des salariés qui œuvrent dans un tel contexte.

Dans des cas exceptionnels de surcroits d'activité ou encore d'exécution des travaux dans des conditions particulières et notamment de fermeture nocturne de voies routières, les sociétés peuvent recourir à des heures de travail de nuit.

Toutes les sociétés françaises du Groupe, et plus particulièrement celles du périmètre Signalisation France, appliquent les accords Français relatifs à l'aménagement du temps de travail.

Ce dispositif vise à adapter la durée du travail des salariés travaillant à temps complet aux fluctuations d'activités des entreprises.

Les sociétés sont en effet soumises à des variations d'activités en raison notamment des fluctuations de la demande de la clientèle et des phénomènes météorologiques. Ces variations d'activité sont de plus en plus fréquentes et importantes. Elles entraînent des fluctuations des coûts de production qui influent sur la compétitivité de l'entreprise.

Ce recours à l'annualisation doit donc permettre :

Sur le plan économique, d'adapter le volume d'heures travaillées chaque semaine au plan de charge. L'objectif global étant d'améliorer les capacités de réactions aux demandes de la clientèle pour mieux satisfaire à ses besoins et de maîtriser les coûts de production.

Sur le plan social :

- d'éviter le recours excessif aux heures supplémentaires ;
- de réduire le recours au système d'indemnisation des arrêts de travail pour intempéries du régime des Travaux Publics, voire au chômage partiel en cas de baisse ou de perte d'activité en période dite de basse saison ;
- de limiter le recours au travail temporaire et aux contrats à durée déterminée et ainsi pérenniser les emplois en contrat à durée indéterminée ;
- d'anticiper les périodes de forte activité.

Sur un plan personnel, d'éviter le stress des périodes de forte activité en augmentant les horaires et en les diminuant lors des périodes moins denses.

III-1-5- Absentéisme et motifs

Les taux d'absentéisme et leurs motifs sont comme suit pour l'exercice 2015/2016 :

	Signaux Girod SA	Filiales signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales
Maladie	3.6%	5.5%	3.8%	1.9%
Accidents du travail	1.1%	1.6%	1.3%	0.3%
Autres	0.7%	0.4%	0.0%	0.2%

Le taux d'absence est obtenu par le nombre d'heure d'absence par typologie sur le nombre d'heures théoriques de travail.

III-1-6- Rémunérations et leur évolution

Le groupe s'est toujours efforcé de pratiquer une politique de rémunération globale, compétitive sur le marché et stimulante pour ses collaborateurs. Signaux Girod met l'accent sur une rémunération variable en fonction de la performance personnelle et/ou de l'entreprise, et permet à ses collaborateurs de partager les fruits de sa croissance à travers des systèmes d'intéressement, de participation et de primes.

Cette politique de rémunération vise à la fois à attirer compétences, talents et à être en ligne avec les objectifs du Groupe.

Les rémunérations sont de plus en plus valorisées en harmonie avec la mesure de la mise en œuvre de compétences, dans une dynamique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Des informations quantitatives sont disponibles dans l'annexe des comptes consolidés (V Note 18 Charges de personnel).

III-1-7- Hygiène, santé et sécurité

La sécurité au travail et la prévention en matière de maladies professionnelles sont des priorités pour le groupe Signaux Girod.

Une politique Qualité Sécurité et Environnement a donc été définie pour les sociétés du périmètre signalisation France, dont Signaux Girod fait partie.

Toutes les sociétés du groupe forment et sensibilisent leurs collaborateurs à la sécurité au travail, au respect des obligations légales et réglementaires et aux conditions d'utilisation des équipements mis à leur disposition. Des actions sont menées dans le cadre du plan de formation, afin de maintenir ou de renforcer les connaissances de nos salariés sur les aspects sécurité.

Le site de production de Bellefontaine, le plus important du groupe, a obtenu, le 20 février 2012, la certification OHSAS 18001 (système de management de la santé et de la sécurité au travail). En outre, l'ensemble de son encadrement a bénéficié d'une formation de management comportemental à la sécurité. Véritable électrochoc, cette formation a été immédiatement suivie d'effets. Notre objectif est d'atteindre zéro accident.

Les sociétés du périmètre signalisation France sont accompagnées par quatre animateurs QSE dans toutes leurs actions et démarches liées à l'hygiène, à la sécurité et l'environnement. Dans ces filiales, des audits de sécurité des chantiers ont été réalisés, des échanges sécurité mensuel sont planifiés et réalisés par les managers travaux et animateurs QSE, et les Documents Uniques de Sécurité (DUS) sont mis à jour régulièrement. Le paquetage vêtements (des EPI et vêtements de travail) de l'ensemble du personnel est renouvelé à une fréquence définie permettant de maintenir le meilleur niveau de sécurité. Ce paquetage évolue régulièrement en fonction des nouveaux besoins. De plus, les sites sont équipés d'armoire de sécurité coupe-feu afin de respecter les incompatibilités entre produits chimiques et de réduire le risque d'incendie.

Nous avons un conseiller à la sécurité externe déclaré qui réalise des audits transport de marchandises auprès de filiales à une fréquence définie. Pour prévenir les risques liés au transport de nos marchandises dangereuses, une formation interne a également été planifiée et réalisées par les animateurs QSE.

Enfin, nous avons fait évoluer le Rapport d'Activité Mensuel (RAM), outil de reporting établi par les sociétés, afin d'assurer un meilleur suivi de notre performance HSE. Un de ces indicateurs de suivi est les accidents de travail avec le taux de fréquence et le taux de gravité.

Au cours de l'exercice 2015/2016 :

	Signaux Girod SA	Filiales signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales
Nbr AT avec arrêt	13	22	3	1
Nbr de jours d'arrêt de travail	126	872	301	159
Taux de fréquence*	29	41	18	3
Taux de gravité**	0.29	1.61	1.7€	0.52

*le taux de fréquence est obtenu par le nombre d'accident de travail avec arrêt survenu au cours de l'exercice sur le nombre d'heures travail multiplié par 1 000 000.

**le taux de gravité est obtenu par le nombre de journée perdu sur l'exercice sur le nombre d'heures de travail multiplié par 1 000.

III-1-8- Formation et gestion des compétences

Le Groupe Signaux Girod a placé la formation et le développement des compétences de ses collaborateurs au centre de ses préoccupations et par conséquent a mis en place une politique RH groupe.

Dans un environnement économique en constante évolution, la gestion et le développement des compétences est une nécessité, et il est devenu indispensable de mesurer l'adaptation du personnel aux évolutions technologiques et/ou aux pratiques de nos organisations.

La formation professionnelle est un levier au service de l'adaptation des compétences et à l'enrichissement du personnel dont l'un des objectifs est de pouvoir exercer toutes ou partie des missions contenues au sein de plusieurs fonctions.

Une cartographie et une description des fonctions ont été réalisées, avec identification des missions permettant de déduire les connaissances et compétences nécessaires pour exercer au mieux ces missions.

Ce travail stratégique est en cours sur le périmètre Signalisation France qui a été partagé en trois secteurs pour réaliser ce travail :

L'UPCB, (Unité de Production Centralisée de Bellefontaine) ;

Les filiales Signalisation France ;

Le Siège qui regroupe les services transverses, supports de l'ensemble des entreprises précitées.

Pour assurer ce travail, nous nous entourons des responsables opérationnels et des collaborateurs terrain afin de traduire le plus fidèlement possible par écrit ce qui ressort du quotidien de chacun.

De ces fiches de fonction, découlent des fiches d'évaluation des compétences qui deviennent nominatives et qui représentent un outil de management, dispositif comportant d'une part un volet collectif visant à définir les règles et moyens facilitant l'ajustement des ressources aux besoins et, d'autre part, un volet individuel consistant à accompagner chaque salarié dans l'appropriation et le suivi de son parcours professionnel.

Globalement, ces outils représentent les bases :

- d'une meilleure gestion et maîtrise des compétences adaptée aux effets des évolutions technologiques et économiques et sur laquelle nous pouvons nous baser pour définir le niveau de rémunération avec la meilleure objectivité ;
- d'une meilleure gestion des carrières ;
- d'une meilleure programmation des actions de formation professionnelle, conséquence de ces mesures, et dont le financement représente une part prépondérante dans le budget de chacune des organisations.

Cette nécessité de formation permet à chacun des collaborateurs de :

- Maintenir son activité professionnelle en sécurisant son parcours dans l'entreprise ;
- Enrichir ses compétences ;
- Diversifier son activité par la maîtrise d'autres fonctions dans l'entreprise ;
- Évoluer en interne en présentant sa candidature à des offres ;
- Prétendre à une reconnaissance et à une valorisation.

Les formations réalisées au cours de l'exercice 2015/2016 représentent :

	Total (en heure)	Nbre heure / salarié formé
Signalisation France	7 301	24
Sociétés Spécialisées	435	17
Activités internationales	1 034	19
Total	8 770	23

Sur les activités internationales, une trentaine d'heures de formation ont été retenues sur une base purement déclarative, aucun document justificatif n'ayant pu être fourni.

III-1-9- Dialogue social

Les sociétés du groupe veillent à appliquer les lois et règlements liés au dialogue social et faciliter l'investissement des collaborateurs dans les décisions stratégiques.

Des IRP (Institutions Représentatives du Personnel) sont mises en place dans les différentes entités dans le respect de la réglementation.

Cette forme de représentation est liée aux effectifs des différentes entités juridiques au sein desquelles l'ensemble des sujets relatifs à l'économie, à la stratégie ou encore aux organisations est évoqué.

Au cours de l'exercice 2015/2016, aucun accord collectif n'a été signé.

III-1-10- Egalité de traitement

L'ensemble des grands sujets relatifs aux aspects règlementaires est scrupuleusement approprié et appliqué, comme :

- L'égalité entre les hommes et les femmes qui, au sein de la société Signaux Girod, fait l'objet d'un rapport annuel permettant de suivre les situations d'emploi comparées et de tendre vers la réduction des écarts constatés ;
- La pénibilité ayant fait l'objet de la création d'un observatoire sur le périmètre Signalisation France ;
- Le contrat génération qui a été reconnu conforme par la DIRECCTE.

Par ailleurs, l'un des objectifs des sociétés du groupe est de continuer à œuvrer pour :

- Intégrer des personnes rencontrant des difficultés d'insertion ;
- Maintenir et développer des conditions de travail favorables aux personnes en difficulté d'insertion ;
- Répondre aux obligations d'emploi dans ce domaine.

Pour cela et localement, les moyens mis en œuvre sont les suivants :

- Collaboration avec les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) locaux ;
- Implication des différents interlocuteurs (CAP EMPLOI, AGEFIPH, etc.) dans nos besoins en recrutement afin de tenir compte du public en situation de handicap.

III-2 - Informations environnementales

III-2-1- Politique générale du groupe en faveur de l'environnement

Le Groupe Signaux Girod a engagé une démarche de protection de l'environnement dont l'objectif est de rechercher constamment des axes d'amélioration afin de diminuer l'impact lié aux activités de notre entreprise. Sur le site de Bellefontaine, un comité de pilotage veille à l'amélioration continue par le suivi des indicateurs environnementaux et la mise en place d'actions d'amélioration. Nos actions environnementales vont donc au-delà du simple respect de la réglementation.

Compte tenu de ses domaines d'activité, le groupe n'est pas concerné par la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ensemble du personnel y compris le personnel intérimaire a été sensibilisé aux impacts environnementaux liés à nos activités et a été formé aux comportements à adopter pour éviter toute pollution. Des indicateurs de suivi, complétés ou non d'objectifs, permettent d'évaluer les actions mises en place.

Afin de matérialiser cet engagement en faveur de l'environnement, le Groupe a fait certifier plusieurs de ses sites :

- Le site de Bellefontaine est certifié ISO 14001, version 2004, depuis le 13 octobre 2006. Notre certification a été renouvelée le 11 juillet 2014 ;
- Les sociétés Concept Urbain et Girod Semnalizare Rutiera partagent cette démarche et sont certifiées ISO 14001.

Le Groupe Signaux Girod a investi dans un outil d'aide à la veille réglementaire et d'évaluation de conformité HSE. Des investissements liés à la protection de l'environnement et à la sécurité sont régulièrement réalisés par la société.

L'unité de production de Bellefontaine, principal site de production du Groupe, fait l'objet de contrôles réguliers de la part d'un organisme agréé, sur les niveaux des nuisances sonores. Ces contrôles montrent des niveaux inférieurs aux limites réglementaires.

Les activités réalisées de nuit, correspondent pour l'essentiel à du balisage sur route ou autoroute ne générant pas ou peu de nuisance sonore, ni de pollution lumineuse.

Le Groupe Signaux Girod à une emprise sur les sols réduit, du fait de son activité. En effet, le Groupe n'a aucune activité d'extraction et n'est pas à l'origine de l'artificialisation des sols.

Le Groupe n'est pas soumis aux conséquences du changement climatique. Il n'a donc pas engagé d'action particulière pour s'y adapter.

Au cours de l'exercice 2015/2016, le Groupe n'a eu à constater aucune provision pour risques liés à l'environnement.

III-2-2- Prévention de la pollution et des rejets dans l'air, dans l'eau et le sol

Le Groupe Signaux Girod, par ses activités, peut être source de plusieurs types de pollutions :

- Dans l'air, notamment à travers ses activités de marquage au sol, de laquage et de sérigraphie, à l'origine de rejets de COV (Composés Organiques Volatil) ;
- Dans l'eau, dans ses unités de production, avec l'utilisation de produits dangereux.

Pour le site de Bellefontaine, principal site de production en France, les rejets de COV ont été évalués à 9.9 tonnes pour cet exercice.

Afin de prévenir la pollution issue de ses activités, le Groupe Signaux Girod a engagé plusieurs actions, sur le périmètre de ses filiales françaises, hors spécialisées :

- La directive SEVESO III et les décrets de transposition ont modifié les nomenclatures ICPE et les seuils des différents régimes. Par conséquence, les installations du réseau France (hors filiales spécialisées) ont été mises à jour auprès des administrations et ne sont plus soumis à déclaration ICPE ;
- Le choix des produits de marquage au sol permet de limiter la pollution de l'air. Parmi les critères de sélection, figurent les suivants :

- Produits à haut pourcentage d'extraits secs. Les peintures ont un extrait sec minimal de 75% et les enduits à froid et à chaud sont à 100% d'extrait sec ;
- Peintures à l'eau et des enduits à chaud éligibles au label NF-Environnement ;
- Peintures solvantées sans solvant nocif ;
- Des produits colorés exempts de pigments à base de plomb.

Sur le site de Bellefontaine, principale unité de production du Groupe, nos points de rejets sont équipés de filtres adaptés et des contrôles sont réalisés tous les ans par un organisme extérieur (Apave) afin de s'assurer de la conformité de nos rejets. En ce qui concerne les COV, nous recherchons en permanence des produits de substitution contenant moins de COV afin d'en réduire la quantité rejetée. Nous utilisons uniquement des laques polyuréthanes à base aqueuses. Nous remplaçons peu à peu nos process de sérigraphie au profit de process d'impression numérique beaucoup moins polluants. Nos recherches d'amélioration porte notamment sur les produits de substitution et une optimisation des méthodes de nettoyage de notre matériel de laquage afin de réduire les quantités de solvants.

Pour ce qui concerne les rejets aqueux, une station d'épuration traite l'ensemble de nos effluents sur le site de Bellefontaine. Des analyses à fréquences variables permettent de s'assurer de son bon fonctionnement et de la qualité des eaux rejetées, sous contrôle de la DREAL et de l'Agence de l'eau. Les rejets dans l'air sont également analysés par des organismes indépendants afin de connaître les concentrations en polluants et de mettre en place, le cas échéant, des actions préventives ou correctives. Des contrôles annuels sont effectués à la sortie de nos cheminées et sur différents postes de travail.

Sur le site de Bellefontaine, tous les déchets dangereux sous forme liquide sont sur rétention afin d'empêcher tout risque de pollution des sols par déversement accidentel.

Les filiales du périmètre Signalisation France sont équipées de bacs de rétentions ou bien de local de stockage entièrement sous rétention avec palplanche étanche, afin de supprimer le risque de fuite ou de déversement accidentel lié au stockage de produits chimiques et de déchets dangereux sous forme liquide.

De plus, tous les sites sont équipés d'absorbants ainsi que de kit de dépollution dans les véhicules afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de déversements ou de fuite accidentelle.

III-2-3- Actions mises en place pour le retraitement et la valorisation des déchets

Les activités du Groupe Signaux Girod sont à l'origine de trois types de déchets :

C. RAPPORT DE GESTION

- Des déchets dangereux, notamment des emballages vides souillés, des déchets de peinture, des diluants usagés, des déchets industriels spéciaux, tels que DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)...
- Des déchets banals, tels que déchets industriels banals en mélange (DIB), plastique, carton, ou encore en bois ;
- Des déchets inertes, notamment des gravats.

Pour l'exercice 2015/2016, les tonnages de déchets produits sont les suivants :

Types de déchets	Signalisation France	Activités internationales	Sociétés spécialisés
Déchets dangereux	296	11	7
Déchets banals	436	170	124
Déchets inertes	792	14	-
Tonnage total	1 524	195	131
Part revalorisée des déchets dangereux	74 %	0.0 %	34 %

Pour les déchets dangereux, un contrat groupe rassemble la majorité des filiales françaises, hors sociétés spécialisées intégrées proportionnellement, ce qui permet d'assurer une meilleure maîtrise de la gestion de nos déchets dangereux. Tous les déchets dangereux ont été identifiés et un tri est défini afin d'assurer la bonne filière d'élimination ou de recyclage de chaque déchet.

Concernant les DEEE, une gestion particulière a été mise en place pour l'ensemble de ces filiales françaises : les déchets sont centralisés et gérés directement par le site de Bellefontaine. Des initiatives locales sont mises en place par diverses filiales, afin d'assurer un meilleur tri et une meilleure valorisation des déchets.

Afin de réduire le volume des déchets produits, une action d'éco-conception continue d'être appliquée pour les produits de marquage routier. Les résines thermoplastiques sont conditionnées dans des sacs thermofusibles. Ainsi, les sacs sont directement placés dans le fondoir et se mélangent à la résine. Le sac thermofusible ne laisse aucun déchet.

Sur le site de Bellefontaine, un grand nombre de bacs de collecte sont mis à la disposition des salariés afin d'optimiser le tri de nos déchets. Cela nous a notamment permis d'augmenter la part de déchets valorisés. En ce qui concerne les DIB, nous disposons d'une filière locale pour leur recyclage et leur élimination. Nous échangeons régulièrement avec nos fournisseurs de matières premières afin d'optimiser les conditionnements et gammes d'emballage dans le but de réduire autant que possible le volume de déchets. En ce qui concerne les déchets industriels dangereux, nous collaborons avec un prestataire principal. Il nous fournit des conditionnements adaptés et conformes en fonction des déchets concernés.

Dans le cadre des livraisons depuis le site de fabrication de Bellefontaine vers les autres filiales, un système de consignation des caisses palette plastique de l'unité de production de Bellefontaine vers les filiales permet de réduire l'usage d'emballages supplémentaires et donc de réduire la quantité de déchets produits en filiale.

III-2-4- Consommations énergétiques et mesures en faveur d'une meilleure efficacité énergétique

Le Groupe Signaux Girod a trois principaux postes de consommation d'énergie :

- Dans les bureaux ;
- Dans les unités de production pour les activités de production de signalisation verticale ;
- Pour les véhicules, notamment dans le cadre des activités de marquage au sol.

Sur l'exercice 2015/2016, ses consommations énergétiques, converties en KWH, sont les suivantes pour l'ensemble du groupe :

	Electricité (kwh)	Gaz (kwh)	Fuel (kwh)
Signaux Girod SA	2 420 362	5 127 091	-
Filiales Signalisation France	918 712	1 289 013	83 210
Sociétés spécialisées	536 015	229 235	9 360
Activités internationales	630 474	827 249	-
Total	4 505 563	7 472 588	92 570

Les émissions de CO2 liées aux consommations énergétiques se répartissent de la manière suivante:

	Electricité (tonne CO2)	Gaz (tonne CO2)	Fuel (tonne CO2)
Signaux Girod SA	198	1 247	-
Filiales Signalisation France	76	318	27
Sociétés spécialisées	44	52	3
Activités internationales	245	28	-
Total	563	1 645	30

Des actions ponctuelles sont mises en place dans diverses filiales françaises afin de réduire la consommation énergétique, notamment dans les bureaux. Sur le site de Bellefontaine, lors du renouvellement de notre parc machine, ou pour la mise en place de tout nouveau process, le type d'énergie et la consommation des équipements proposés fait partie des critères de choix. Enfin, de manière plus générale, nous travaillons sur l'optimisation des coûts énergétiques avant le lancement de la fabrication de toute nouvelle gamme de produits.

Pour l'exercice 2015/2016, les achats de carburants réalisés se répartissent de la façon suivante :

Types de carburant (quantités en litres)	Signalisation France	Activités internationales	Sociétés spécialisés
Diesel	1 057 548	165 460	53 418
Essence	14 860	35 589	-

Lors de l'achat ou de la location de véhicules, la consommation en carburant est un critère déterminant.

Pour l'exercice 2015/2016, les émissions de CO2 liées aux achats de carburants réalisés se répartissent de la façon suivante :

Types de carburant (Emission de CO2 en tonnes)	Signalisation France	Activités internationales	Sociétés spécialisés
Diesel	2 899	429	144
Essence	36	88	-

III-2-5- Actions mise en place pour l'utilisation raisonnée des matières premières

Consommations d'eau :

Les consommations d'eau du Groupe Signaux Girod sont, pour les filiales du périmètre Signalisation France, essentiellement liées aux besoins sanitaires. Il n'y a pas d'utilisation d'eau dans les processus de fabrication et de travaux sur chantier. Sur le site de Bellefontaine, nos consommations d'eau sont suivies quotidiennement pour nos traitements de surface qui sont nos principaux postes de consommation. Les autres process utilisant des volumes importants d'eau sont suivis d'une manière hebdomadaire. Toutes ces données sont suivies mensuellement en CPES (Comité de Pilotage Environnement et Sécurité).

Sur l'exercice 2015/2016, les consommations d'eau sont les suivantes :

	Signaux Girod SA	Filiales signalisation France	Sociétés spécialisées	Activités internationales	Total
Consommation en M3	2 285	2 874	508	3 695	9 362

Autres matières premières :

De manière générale, avant le lancement de la fabrication de nos nouvelles gammes de produits, nous travaillons sur l'optimisation de la matière et la réduction des coûts énergétiques.

III-2-6- Impacts des activités sur la biodiversité

Les filiales françaises sont implantées en zone industrielle ou parc d'activités. Elles ne sont pas implantées en zones naturelles protégées (NATURA 2000).

Dans le cadre des activités de ces filiales, aucun rejet ou lavage n'est réalisé sur chantier. De plus les déchets de chantier sont triés et stockés dans le véhicule avant d'être ramenés à la filiale. Cette gestion des déchets réduit le risque de dispersion et donc l'impact sur la biodiversité.

En cas de déversement accidentel de produit (peinture, résine, diluant...), l'entreprise met à disposition du personnel, des moyens d'action pour contenir et absorber la fuite par des kits absorbants sur chantier et des bacs d'absorbants en atelier. Des consignes d'intervention d'urgence sont organisées en filiales et sur chantier.

Sur le site de Bellefontaine, des contrôles sont réalisés régulièrement afin de s'assurer que l'activité n'a aucun effet néfaste sur la biodiversité :

- Nos points de rejets atmosphériques sont contrôlés par un organisme externe et aucune non-conformité n'est décelée ;
- Nos rejets aqueux sont contrôlés quotidiennement, et nos rejets sont arrêtés en cas de dépassement de seuils. Des analyses trimestrielles réalisées par un laboratoire externe complètent ces contrôles quotidiens ;
- Enfin, les risques de pollution du sol sont fortement réduits du fait de l'utilisation systématique de bacs de rétention pour nos produits liquides dangereux.

III-3 - Informations sociétales

III-3-1- Principales parties prenantes

Les principaux clients du Groupe sont les collectivités territoriales en charge de l'aménagement des routes et des villes.

Nos fournisseurs les plus importants sont des producteurs d'aluminium, d'acier et de films réfléchissants destinés à la production de panneaux de signalisation.

Nos principaux prestataires de services sont des sous-traitants pour les travaux et des sociétés d'intérim

III-3-2- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le Groupe contribue aux emplois directs et indirects dans les régions françaises et dans les pays où il est implanté. Il participe au développement de ces régions et est intégré dans ces territoires.

III-3-3- Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe a recours, de manière marginale, à la sous-traitance et à la main d'œuvre extérieure dans son activité de production. En revanche, dans son activité de pose et montage des produits sur le terrain, il fait appel à des sous-traitants à certains moments de l'année pour faire face à des surplus d'activités. Ces travaux de prestations s'effectuent dans un cadre juridique réglementé et selon les normes en vigueur.

III-3-4- Loyauté des pratiques

Notre société met un point d'honneur à exercer son activité en toute intégrité. A ce titre, les pratiques de corruption, tout comme l'ensemble des pratiques illicites, sont contraires aux valeurs du groupe Signaux Girod.

Nos personnels sont sensibilisés au respect de la réglementation régissant les relations commerciales.

A l'aide de formation et de guide anti-corruption réalisés sur les exercices précédents, les pratiques pour la lutte anti-corruption sont ancrées dans les mœurs. La direction du groupe ainsi que son personnel, reste quotidiennement vigilant.

Au niveau de la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs, le Groupe respecte les normes fixées pour les produits qu'elle fabrique et/ou commercialise.

Le souci constant de la sécurité des utilisateurs des produits et des services fournis par le Groupe, se traduit par la recherche constante d'améliorations techniques des produits, des méthodes, et des organisations.

Nous avons effectué une circularisation des principaux fournisseurs de Signaux Girod SA. Sur 55 fournisseurs interrogés, 33 nous ont répondu et attestent respecter les huit conventions fondamentales de l'OIT. Ils représentent 60.6% des achats effectués au cours de l'exercice, soit environ 14 200 K€.

III-3-5- Partenariat et mécénat

Au cours de l'exercice, le Groupe n'a pas engagé de partenariat ou d'action de mécénat particulière.

III-4 - Note méthodologique

Cette note méthodologique explique les processus de remontée des informations publiées dans le présent rapport de gestion et précise les périmètres de reporting considérés ainsi que les méthodes de calcul utilisées pour les données quantitatives

III-4-1- Périmètre

Le périmètre de consolidation est constitué des filiales du Groupe consolidées par intégration globale, hors la société Burrial. Les données sociales et environnementales ont été consolidées à 100% pour l'ensemble de ces filiales, quelle que soit la part de capital détenue.

Plusieurs périmètres sont à distinguer :

La SA Signaux Girod et le site de Bellefontaine (29% des effectifs) ;

Le périmètre Signalisation France comprenant l'ensemble des filiales françaises, incluant Signaux Girod, et à l'exclusion des Sociétés spécialisées (67.2% des effectifs) ;

Le périmètre des Sociétés spécialisées (11.5% des effectifs totaux) ; et

Le périmètre des activités internationales (21.3% des effectifs totaux).

III-4-2- Collecte des données et précisions méthodologiques

III-4-3- Indicateurs sociaux

Les effectifs au 30 septembre 2016 et leur ventilation par genre et par zone géographique se fondent, sur le périmètre total, sur les fichiers de suivi de la direction des Ressources Humaines issus du logiciel de paie et service Consolidation.

Les mouvements de personnel reportés sont issus de deux sources distinctes :

- Les embauches et licenciements du périmètre Signalisation France incluant la société Signaux Girod SA (67.2% du périmètre total) sont issus du suivi réalisé par la direction des Ressources Humaines du Groupe

- Les embauches et licenciements des filiales spécialisées et internationales (soit 32.8% du périmètre) se fondent sur les déclarations des services comptabilité de ces différentes filiales.

Les heures d'absence pour le calcul de l'absentéisme sont issues du suivi réalisé par la direction des Ressources Humaines, sur l'ensemble du périmètre consolidé.

Les accidents du travail sont issus des déclarations des services comptabilité de chaque filiale.

Les heures de formations sont reportées sur le périmètre des filiales spécialisées (soit 11.5% des effectifs totaux) et internationales (21.3% des effectifs totaux) se fondent sur les déclarations des services comptabilité de ces différentes filiales.

Le périmètre des filiales Signalisation France incluant la société Signaux Girod SA (67.2% des effectifs totaux) et sont issues des fichiers de suivi des compétences réalisés par la direction des Ressources Humaines.

Les heures d'absence pour le calcul de l'absentéisme sont issues du suivi réalisé par la direction des Ressources Humaines, sur l'ensemble du périmètre consolidé.

Les accidents du travail sont issus des déclarations des services comptabilité de chaque filiale.

III-4-4- Indicateurs environnementaux

Les données publiées sur les rejets de COV ne concernent que le site de Bellefontaine, principale usine du Groupe.

Les tonnages des déchets dangereux ont été déterminés pour l'essentiel à partir d'un état fourni par notre principal prestataire de service qui prend en charge environ 77.8% des déchets dangereux des sociétés du périmètre signalisation France.

La quantification des déchets dangereux traités par d'autres prestataires, au niveau des sociétés des périmètres « signalisation France », « sociétés spécialisées » et « activités internationales », a été réalisée à partir des factures et des bordereaux de suivi des déchets (BSD) fournis par ces prestataires.

Les consommations d'énergie et d'eau ont été évaluées sur la base des consommations mentionnées sur les factures ou à partir de relevés manuels de compteurs.

Les consommations de carburants et les émissions de CO2 qui y sont liées sont issues d'informations directement communiquées par le fournisseur et calculées à partir de la base ADEME.

Pour une des entités, une estimation a dû être établie sur les indicateurs déchets et combustibles.

Pour l'exercice 2015/2016, sur le périmètre Signalisation France, cette entité représente 0.7% des déchets dangereux, 5.3% des déchets banals et 10.8% pour les DIB.

Pour les combustibles, sur l'exercice 2015/2016, sur le périmètre Filiales Signalisation France, cette entité représente 11.8% pour l'électricité, 25.8% pour le gaz et 30.5% pour l'eau.

IV - Analyse des risques

IV-1 - Risques de marché

IV-1-1- Risque de change

La quasi-totalité du chiffre d'affaires social est réalisé en euro, ce qui induit une absence de risque de change. Une part du chiffre d'affaires consolidé est réalisée par nos filiales étrangères en devises. La parité de ces devises a peu évolué au cours de l'exercice

IV-1-2- Risque de taux

Les emprunts à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, de la SA Signaux Girod, représentent 12 592 K€ au 30/09/16, et sont répartis de la façon suivante :

	Total	Echéance à moins d'un an	Echéance de un à cinq ans	Echéance à plus de cinq ans
Taux fixe	7 565	1 761	5 783	21
Taux variable	3 215	1 291	1 924	
Taux variables avec garantie de taux	1 812	680	1 132	
Total des emprunts	12 592	3 732	8 839	21

Au cours de l'exercice, la charge d'intérêt s'est élevée à 181 K€.

IV-2 - Risque industriel

IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité

Sur l'ensemble des sociétés françaises, un planning de suivi de maintenance, préventive et curative, a été mis en place. Les contrôles et les vérifications périodiques réglementaires des sociétés sont assurés par des organismes agréés. Cela concerne, les appareils de levage et la manutention des machines, les installations électriques, les équipements sous pression et les mesures d'ambiance dans les locaux. D'autres entreprises, avec lesquelles ont été signés des contrats de maintenance, interviennent pour le contrôle et l'entretien des portes automatiques, des ascenseurs, des cuves, bassins et réservoirs, des disconnecteurs, du groupe froids, des chaudières, des engins de manutention et levage, des extincteurs, des sprinklers et RIA (robinets d'incendie armés), des commandes de désenfumage, des blocs d'éclairage et de secours, des matériels spécifiques.

Après chaque visite, un rapport est établi par l'organisme ou la société qui effectue le contrôle. Toutes les actions correctives sont traitées, en interne ou en externe, dans les délais préconisés.

IV-2-2- Assurance et couverture de risque

La politique du groupe est de souscrire auprès d'assureurs notoirement solvables des polices d'assurances couvrant les risques identifiés pour des montants adaptés aux risques encourus :

- Responsabilité civile d'exploitation pour les dommages corporels, matériels et immatériels, à concurrence de 10 M€, dont :

- 5 M€ pour les dommages matériels et immatériels;
- 0.5 M€ pour les dommages matériels et immatériels résultant de dommages non garantis;
- 2 M€ pour les accidents du travail et maladies professionnelles.

- Responsabilité civile après livraison à concurrence de 5 M€ pour les dommages corporels, matériels et dommages immatériels, dont 1.5 M€ pour les dommages immatériels consécutifs.

- Responsabilité civile des dirigeants : couverture à concurrence de 3 M€.

- Multirisque industriel qui couvre les bâtiments, le matériel et les marchandises du groupe Girod ainsi que la perte d'exploitation :

- Bâtiments à concurrence de la valeur de reconstruction à neuf ;
- Matériel à concurrence de la valeur de remplacement à neuf ;
- Marchandises à concurrence de la valeur de remplacement.

Ces trois postes sont garantis à hauteur de 118.5 M€

- Perte d'exploitation à concurrence de la marge brute consolidée du groupe.
Les capitaux assurés évoluent régulièrement en fonction des investissements du groupe et des indices en vigueur.

V - Délégations en cours de validité octroyées au conseil d'administration par l'assemblée générale

Assemblée générale ordinaire :

- Date de l'assemblée générale ordinaire ayant octroyé l'autorisation : 24 mars 2016.
- Contenu de l'autorisation : Autorisation à donner au conseil d'administration de faire racheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce.
- Date limite de validité : Jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.
- Utilisation effective au 30 septembre 2016 :
 - Rachat d'actions pour annulation : 42 966
 - Contrat de liquidité : 6 165

Assemblée générale extraordinaire :

- Date de l'assemblée générale extraordinaire ayant octroyé l'autorisation : 24 mars 2016
- Contenu de l'autorisation : Délégation donnée au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.
- Date limite de validité : Jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle.
- Utilisation effective : Néant

VI - Analyse sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats

Le résultat net part du groupe s'établit à + 0.3 M€.

En millions d'Euros	2015/2016	2014/2015	Variations en M€
	Du 01/10/2015 Au 30/09/2016	Du 01/10/2014 Au 30/09/2015	
Chiffre d'affaires	105.5	106.3	- 0.8
Résultat opérationnel courant	+ 0.7	- 2.1	+ 2.8
Résultat opérationnel	- 0.1	- 3.7	+ 3.6
Résultat net consolidé	+ 0.3	- 2.5	+ 2.8
Résultat net part du groupe	+ 0.3	- 2.5	+ 2.8

Conformément à nos perspectives définies en début d'exercice, le résultat opérationnel courant (ROC) progresse de 2.8 M€ malgré la légère baisse du chiffre d'affaires.

Signalisation France : (CA : 69.5 M€ - ROC : - 2.4 M€)

Avec des budgets toujours contraints pour nos clients entraînant une forte pression sur les prix de vente, le résultat opérationnel courant progresse de 1.4 M€ grâce à la démarche d'adaptation de l'entreprise à son environnement. Cette démarche s'est traduite par la centralisation de la production à l'usine de Bellefontaine (Jura) et par des mesures de réduction des coûts sur l'ensemble du réseau d'agences.

Sociétés spécialisées : (CA : 19.5 M€ - ROC : + 2.5 M€)

La bonne dynamique de l'ensemble des filiales de ce pôle, notamment sur l'activité de SIP (identité visuelle à base d'adhésifs), et la démarche de réorganisation opérée sur la société ATECH (mobilier urbain végétalisé) lors de l'exercice 2014/2015 permettent d'améliorer le ROC de 1.5 M€.

Activités internationales : (CA : 16.5 M€ - ROC : + 0.6 M€)

Malgré la baisse du chiffre d'affaires liée à notre désengagement en Angleterre et le décalage de projets sur la Roumanie, nous maintenons le niveau du ROC tout en intégrant les coûts de développement notamment en Amérique du Sud.

VII - Gouvernement d'entreprise

VII-1 - Organes d'administration, de direction et de contrôle

Conseil D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2012 a nommé, à compter de cette date, en qualité de membre du conseil d'administration, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 :

Monsieur Claude GIROD

Madame Jacqueline GIROD

Madame Valérie CONCLOIS

Madame Frédérique GENCY

En date du 28 mai 2015, Madame Frédérique GENCY a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société.

Monsieur Jacques MORLOT

L'assemblée générale mixte du 29 mars 2013 a nommé, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 :

Monsieur Eric PICHET

En date du 30 mars 2012, le Conseil d'administration a nommé :

Monsieur Claude GIROD en qualité de Président Directeur Général ;
Madame Jacqueline GIROD en qualité de Directrice Générale Déléguée.

Fonctionnement du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur convocation de son président.

Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'administration, peuvent, en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La convocation qui mentionne l'ordre du jour, doit intervenir au moins 5 jours ouvrables à l'avance par lettre, télécopie ou courriel avec accusé de réception. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication).

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication).

La voix du Président est prépondérante.

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Commissaires aux comptes suppléants

PLURIS AUDIT SARL

7, rue des Perrières, 39000 Lons Le Saunier

M. Guy MENOUILARD

7, rue des Perrières, 39000 Lons Le Saunier

ERNST & YOUNG et AUTRES SAS

Tour Oxygène
10/12 Bd Marius Vivier Merle
69393 LYON cedex 03

AUDITEX SAS

11, allée de L'Arche
92037 PARIS La Défense Cedex

VII-2 - Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires HT versés au cours de l'exercice (en K€)

	ERNST & YOUNG				PLURIS AUDIT			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	30/09/16	30/09/15	30/09/16	30/09/15	30/09/16	30/09/15	30/09/16	30/09/15
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
Emetteur	106.3	128.3	88.0	90.0	40.5	32.4	26.6	23.8
Filiales intégrées globalement	14.5	14.3	12.0	10.0	111.9	103.6	73.4	76.2
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	120.8	142.6	100.0	100.0	152.4	136.0	100.0	100.0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
Total	120.8	142.6	100.0	100.0	152.4	136.0	100.0	100.0

VII-3 - Renseignements concernant le capital social

Evolution du capital social

	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014
Capital social	14 807 806	14 807 806	14 807 806
Nombre d'actions	1 139 062	1 139 062	1 139 062

Répartition du capital au 30 septembre 2016

	Actions		Droits de vote	
	nombre	%	nombre	%
Société Familiale de Gestion Girod	717 213	62.97	1 434 426	78.14
Famille Girod nominatifs	28 113	2.47	56 225	3.06
Autres nominatifs	1 101	0.10	1 632	0.09
Actions propres	49 131	4.31	0	0.00
Flottant	343 504	30.16	343 504	18.71
Total	1 139 062	100.00	1 835 787	100.00

Actionnaires ayant fait une déclaration de franchissement de seuil : Néant
Droit de vote double

L'article 31, alinéa 3, des statuts de la SA Signaux Girod précise :

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission :

- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;

- en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Droit de vote aux assemblées

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales (art. 31 al. 3 des statuts).

Cours de l'action

	Cours moyens en €	Nombre moyen de transactions par séance
Janvier 2016	12.94	571
Février 2016	12.58	615
Mars 2016	12.98	590
Avril 2016	12.54	509
Mai 2016	13.15	229
Juin 2016	15.01	419
Juillet 2016	14.05	368
Août 2016	14.34	447
Septembre 2016	14.85	482
Octobre 2016	14.98	1032
Novembre 2016	17.32	808
Décembre 2016	17.36	510
Moyenne	14.34	549

VII-4 - Liste des mandats

Monsieur Claude GIROD

Président Directeur général, administrateur

Sociétés Françaises du groupe :

Président & associé	S.A.S. L'Action Girod
Représentant S.A. Signaux Girod, personne morale Présidente	S.A.S. International Girod
	S.A.S. Sociétés Spécialisées Girod
	S.A.S. Signaux Girod Services
Président	S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
	S.A.S. Signaux Girod Ile de France
	S.A.S. Signaux Girod Nord de France
	S.A.S. Signaux Girod Rhône-Alpes
	S.A.S. Concept Urbain
	S.A.S. SIP
Gérant	S.A.S. Avance Technologique Choletaise - ATECH
	S.A.R.L. Signaux Girod Alsace
	S.A.R.L. Signaux Girod Auvergne
	S.A.R.L. Signaux Girod Centre Loire
	S.A.R.L. Signaux Girod Chelle
	S.A.R.L. Signaux Girod Est
	S.A.R.L. Signaux Girod Languedoc
	S.A.R.L. Signaux Girod Lorraine
	S.A.R.L. Signaux Girod Nord-Ouest
	S.A.R.L. Signaux Girod Ouest
	S.A.R.L. Signaux Girod Sud-Est
	S.A.R.L. Signaux Girod Val de Saône
	S.A.R.L. Signalisation Flasherie Location
	S.A.R.L. L'Appentière Fleurie
Représentant S.A.S. Signaux Girod Services, personne morale Présidente	S.A.S. Signaux Girod La Réunion
Administrateur et actionnaire	S.A. Trafic Technologie Système (jusqu'au 6 janvier 2016) ⁹

Sociétés internationales du Groupe :

Président du Conseil d'administration	SIA « M-2 » (Lettonie)
Membre du Directoire	IRS Ltd (Grande-Bretagne) société en liquidation ¹⁰
Administrateur	ACE Mobilier Urbain S.A. (Belgique)

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Gérant	S.A.R.L. L'Immobilier Marceau
Président et associé	S.A.S. L' Holding Girod (jusqu'au 7 décembre 2016) ¹¹

⁹ En date du 6 janvier 2016, Monsieur Claude GIROD a cédé sa participation et a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la S.A. TRAFIC TECHNOLOGIE SYSTEME.

¹⁰ IRS Ltd a été mise en liquidation le 12 avril 2016.

¹¹ La S.A.S. L'HOLDING GIROD a été dissoute et radiée du R.C.S. le 7 décembre 2016

Madame Jacqueline GIROD

Directrice Générale déléguée, administrateur

Sociétés Françaises du groupe :

Directrice générale	S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
	S.A.S. Avance Technologique Choletaise – ATECH
Administrateur et actionnaire	S.A. Trafic Technologie Système (jusqu'au 6 janvier 2016) ¹²

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée	S.C.I. Girodyssée
-----------------------	-------------------

Madame Valérie CONCLOIS

Administrateur

Sociétés Françaises du groupe :

Directrice générale	S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
---------------------	---

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée	S.C.I. Girodyssée
	S.C.I. Les Grands Biefs

Monsieur Jacques MORLOT

Administrateur indépendant

Pas d'autre mandat.

Monsieur Eric PICHET

Administrateur indépendant

Sociétés françaises n'appartenant pas au groupe :

Administrateur	GESTION 21 (S.A. non cotée)
Président	My-realestatenetwork S.A.S.
	BanquiersPrivés et CGP S.A.S.
Membre Conseil de Surveillance	TwentyFirst Capital S.A.S.

¹² En date du 6 janvier 2016, Madame Jacqueline GIROD a cédé sa participation et a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la S.A. TRAFIC TECHNOLOGIE SYSTEME.

VII-5 - Rémunérations des mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

	2015/2016	2014/2015
Claude GIROD :		
Président Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	172 457	177 473
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Jacqueline GIROD :		
Directrice générale déléguée		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	99 000	107 430
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Valérie CONCLOIS :		
Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	38 783	37 767
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Frédérique GENCY :		
Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	0	8 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Jacques MORLOT :		
Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	10 000	10 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
Eric PICHET :		
Administrateur		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	25 000	25 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	345 240	365 670

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social *

	Exercice 2015/2016		Exercice 2014/2015	
	dus	versés	dus	versés
Claude GIROD : Président Directeur Général				
Rémunération fixe	152 798	152 798	152 799	152 799
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle	11 250	11 250	16 860	16 860
Jeton de présence				
Avantages en nature	8 409	8 409	7 814	7 814
Total	172 457	172 457	177 473	177 473
Jacqueline GIROD :				
Directrice générale, membre du directoire jusqu'au 30 mars 2012 puis Directrice générale déléguée				
Rémunération fixe	99 000	99 000	99 000	99 000
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle			8 430	8 430
Jeton de présence				
Avantages en nature				
Total	99 000	99 000	107 430	107 430
Valérie CONCLOIS :				
Membre du directoire jusqu'au 31/03/2012 puis administrateur				
Rémunération fixe	38 783	38 783	37 767	37 767
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jeton de présence				
Avantages en nature				
Total	38 783	38 783	37 767	37 767
Frédérique GENCY : Administrateur				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jeton de présence	0	0	8 000	8 000
Avantages en nature				
Total	0	0	8 000	8 000
Jacques MORLOT: Administrateur				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jeton de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantages en nature				
Total	10 000	10 000	10 000	10 000
Eric PICHET :				
Administrateur et Président du comité d'audit				
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jeton de présence	25 000	25 000	25 000	25 000
Avantages en nature				
Total	25 000	25 000	25 000	25 000

*Il s'agit des rémunérations perçues au niveau de Signaux Girod, des sociétés contrôlées par Signaux Girod et des sociétés qui contrôlent Signaux Girod.

Options de souscriptions ou d'achat d'actions et attribution d'actions de performance :
La société n'a jamais attribué d'option d'achat ou de souscription d'actions ni d'actions de performance.

Informations sur les rémunérations versées aux mandataires sociaux (article L225-102-1 du Code de commerce).

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail*		Régime de retraite supplémentaire**		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude GIROD Président directeur général		X		X		X		X
Jacqueline GIROD Directrice générale déléguée		X		X		X		X
Valérie CONCLOIS Administrateur	X			X		X		X
Jacques MORLOT Administrateur		X		X		X		X
Eric PICHET Administrateur depuis le 29 mars 2013		X		X		X		X

*La société respecte la règle de non-cumul du mandat social avec un contrat de travail.

**Contrat de retraite complémentaire article 83 du CGI résilié au 31 décembre 2015.

VIII - Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste qu'à ma connaissance :

- les comptes sont établis conformément aux normes applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bellefontaine, le 24 janvier 2017
Claude GIROD
Président Directeur Général



Sommaire

I-Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels ... 91

II-Rapport de l'organisme indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion..... 93

III-Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 96



IV-Rapport du Président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration et sur les procédures internes (Article L.225-37 du Code du Commerce) 101

V-Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Signaux Girod..... 113

VI-Avis de réunion valant avis de convocation..... 115

I - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Signaux Girod, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Votre société apprécie à chaque clôture la valeur d'utilité des titres de participation et constitue, le cas échéant, des provisions pour dépréciation, comme cela est décrit dans les paragraphes IV-2 et V-1 de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Votre société apprécie à chaque clôture son exposition au risque dans le cadre des différents litiges l'opposant à des tiers. Elle constitue des provisions lorsque ce risque est probable et peut être estimé avec une fiabilité suffisante, comme cela est décrit dans les paragraphes IV-6, V-5 et V-19 alinéa b de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments sur lesquels votre société s'est appuyée pour estimer ses risques et à examiner les procédures d'approbation par la direction. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et de la correcte description qui en est faite dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lons-le-Saunier et Lyon, le 24 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

PLURIS AUDIT S.A.R.L.

Jean-Pierre Ladouce

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Pierre Buisson

II - Rapport de l'organisme indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Signaux Girod, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2016, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, composé du protocole de reporting de Développement Durable (ci-après les « Référentiels ») disponible sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre septembre 2016 et la date de signature de notre rapport sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre 4.2 du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE ;

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes¹ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées² en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces

¹ Informations sociales : l'emploi (effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements), l'absentéisme, la santé et sécurité (les conditions de santé-sécurité au travail, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité), le nombre total d'heures de formation.

Informations environnementales et sociétales : la pollution et la gestion des déchets (les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets, la part des déchets dangereux revalorisés, les rejets de COV), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie des bâtiments et les émissions de GES liées aux énergies et aux carburants), la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption).

² -Pour les énergies et les carburants : Signaux Girod, SG Rhône Alpes, GS Plus, Concept Urbain ;
-Pour les déchets : Signaux Girod, SG Chelle, Concept Urbain, GS Plus ;
-Pour les COV : Signaux Girod (UPCB) ;
-Pour les effectifs : Signaux Girod, SG Languedoc, Alfa Girod, GS Plus, Atech ;
-Pour la formation : Signaux Girod, SG Nord de France, SG la Réunion, Atech, Senales, GS Plus ;
-Pour l'absentéisme : SG Chelle, SG Lorraine, SG Sud Est, SG Ouest, Atech, Alfa Girod.

D. RAPPORTS DIVERS

justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 42 % des indicateurs sociaux et 52 % des indicateurs environnementaux.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Des actions sont en cours de déploiement depuis l'exercice précédent pour clarifier les responsabilités et les contrôles du reporting des données sociales de Signaux Girod et des filiales du périmètre Signalisation France, qui ne sont pas encore suffisamment définis.
- Les contrôles conjoints entre les équipes RH et QSE sur les sujets accidentologie sont insuffisants.
- Un changement de responsabilité sur le sujet déchets du périmètre Signalisation France (Signaux Girod et filiales), et sur le sujet accidentologie du périmètre des filiales Signalisation France, a mis en évidence la nécessité de revoir les outils de suivi et les procédures de contrôle.

Paris-La Défense, le 24 janvier 2017

L'Organisme Tiers Indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky

Associé développement durable

Bruno Perrin

Associé

III - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées en annexe I du présent rapport.

1- Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

D.
RAPPORTS DIVERS

Personnes concernées	Nature, objet et modalités Motifs justifiant de l'intérêt des conventions et engagements pour la société
ACE MOBILIER URBAIN	Reconduction tacite des conventions de prestations de services conclues entre votre société et ses sous-filiales internationales, par lesquelles votre société fournit conseil, assistance, animation et organisation dans des domaines définis.
SENALES GIROD	
GS PLUS	
IRS	
M2	Facturation selon la méthode Cost Plus. Montant comptabilisé dans les produits de l'exercice selon le détail ci-après : <ul style="list-style-type: none">• ACE MOBILIER URBAIN : 7 567 €• SENALES GIROD : 10 723 €• GS PLUS : 15 329 €• IRS : 0 €• M2 : 15 986 €• Votre conseil a motivé ces conventions et engagements de la façon suivante : Ces prestations permettent d'optimiser les ressources, les moyens et les compétences au sein du Groupe auquel appartient votre société: en effet, votre société bénéficie d'une expérience et d'une expertise reconnues dans les domaines précités, ce dont les filiales internationales de votre Groupe ont souhaité pouvoir bénéficier.

2- Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées	Nature, objet et modalités
SAS Familiale de Gestion de Portefeuille GIROD	Convention d'animation et de prestations de services conclue entre la SAS Familiale de Gestion de Portefeuille GIROD et votre société. Mission de conseil, d'assistance et de contrôle comptabilisée dans les charges de l'exercice : 311 740 € hors taxes.

D.
RAPPORTS DIVERS

Avances et prêts consentis par votre société	Montants en euros au 30.09.2016	Conditions
Reçus par		
TVB GmbH. Société en liquidation judiciaire (Allemagne)	2 120 283	Avance non rémunérée de 428 173 €, en exécution d'une caution de 606 000 € accordée le 9 février 2001. Durée indéterminée.
		Avances non rémunérées de 1 692 110 €. Durée indéterminée.
		Ces avances sont dépréciées à 100 %.
<u>POLSKIE ZNACK DROGOWE</u> (Pologne)		Avance non rémunérée, dépréciée à 100 %.
	7 148	

Fait à Lyon et à Lons-le-Saunier, le 24 janvier 2017

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Pierre BUISSON

PLURIS AUDIT

Jean-Pierre LADOUCE

Personnes concernées par les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Noms Sociétés	M Claude Girod	Mme Jacqueline GIROD	Mme Valérie CONCLOIS	S.A. SIGNAUX GIROD	S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
S.A. Signaux GIROD	Président-Directeur Général Administrateur Actionnaire	Directrice Générale Déléguée Administrateur Actionnaire	Administrateur Actionnaire		Actionnaire
S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod T.V.B. GmbH (Allemagne) (Société en liquidation judiciaire) Polskie ZNACK DROGOWE (Pologne)	Président	Directrice Générale	Directrice Générale		
SENALES GIROD	Représentant permanent S.A.S. International Girod, associée				
GS PLUS	Représentant permanent S.A.S. International Girod, associée				Associée
IRS	Représentant permanent S.A.S. International Girod, associée				Associée
M2	Représentant permanent S.A.S. International Girod, associée + Président du C.A				
ACE MOBILIER URBAIN	Représentant permanent S.A.S. International Girod, associée + administrateur	Administrateur			

IV - Rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne (Article L.225-37 du Code du Commerce)

Mesdames, Messieurs,

En conformité avec l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ;
- des conditions particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- des règles et principes arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations de toute nature accordées aux mandataires sociaux ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les principaux acteurs mis à contribution pour la préparation et l'établissement de ce rapport sont le Président Directeur Général, les membres du Conseil d'administration et des comités, lesquels travaillent en étroite relation avec les services juridique et financier en charge de son élaboration.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 24 janvier 2017.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

I- Description de l'entreprise

Activité de la Société : L'activité de la Société est la fabrication et la distribution de produits et services dans les domaines de la signalisation verticale et horizontale, la signalétique, les produits plastiques, l'aménagement urbain et le balisage de véhicule.

Spécificités : La Société détient :

- 100 % de la S.A.S. SIGNAUX GIROD SERVICES¹, holding du pôle Signalisation France, sous laquelle sont regroupées 16 filiales françaises consolidées, dont 14 ayant une activité commerciale. La plupart des filiales France comptant plusieurs établissements, en tout, le pôle comprend 34 implantations réparties sur le territoire national.
- 100 % de la S.A.S. SOCIETES SPECIALISEES GIROD², holding du pôle Sociétés Spécialisées, sous laquelle sont regroupées 7 filiales consolidées, dont 6 ayant une activité commerciale. Les sociétés spécialisées interviennent principalement dans les domaines du mobilier urbain végétalisé, du mobilier urbain haut de gamme et de l'identité visuelle adhésive.
- 100 % de la S.A.S. INTERNATIONAL GIROD, holding du pôle Activités Internationales. Cette société détient elle-même 11 filiales internationales consolidées, dont 9 ayant une activité commerciale. A l'exception de la société de droit belge ACE MOBILIER URBAIN, les filiales internationales interviennent principalement dans le secteur de la signalisation horizontale et verticale.

¹ Anciennement SIGNAUX GIROD FILIALES FRANCE (changement de dénomination sociale en date du 8 janvier 2016).

² En date du 6 janvier 2016, la S.A.S. SOCIETES SPECIALISEES GIROD a cédé l'intégralité de sa participation dans le capital de la S.A.R.L. TTS INVEST.

Ces filiales sont situées dans les pays suivants : Espagne, Roumanie, Hongrie, République Tchèque, Lettonie, Belgique, Maroc, Colombie et Pérou.
- ainsi qu'un certain nombre d'autres participations.

Organisation : Un organigramme hiérarchique reprenant les fonctions des dirigeants et des salariés de l'entreprise est mis à jour régulièrement.

II- Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

La préparation et l'organisation du Conseil s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, le code de gouvernement Middlenext, les statuts de la Société, ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration.

Composition du Conseil

- Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général ;
- Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée ;
- Madame Valérie CONCLOIS, administrateur ;
- Monsieur Jacques MORLOT, administrateur indépendant ;
- Monsieur Eric PICHET, administrateur indépendant.

Monsieur Claude GIROD, Madame Jacqueline GIROD, Madame Valérie CONCLOIS et Monsieur Jacques MORLOT ont été nommés au cours de l'assemblée générale mixte du 30 mars 2012 pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Monsieur Eric PICHET a été nommé au cours de l'assemblée générale mixte du 29 mars 2013 pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

La nomination de chaque administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte et des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur ont été communiquées à l'assemblée générale.

Les membres du Conseil d'administration ont, en date du 30 mars 2012, nommé Monsieur Claude GIROD en qualité de Président Directeur Général et Madame Jacqueline GIROD en qualité de Directrice Générale Déléguée.

La composition du Conseil est synthétisée dans le tableau « Composition du Conseil et des Comités » annexé au présent rapport.

La liste des fonctions exercées par les membres actuels du Conseil d'administration dans d'autres sociétés est la suivante :

Monsieur Claude GIROD

Sociétés françaises du groupe :

Président & associé	S.A.S. L'Action Girod
Représentant S.A. Signaux Girod, personne morale Présidente	S.A.S. International Girod
	S.A.S. Sociétés Spécialisées Girod
	S.A.S. Signaux Girod Services
Président	S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
	S.A.S. Signaux Girod Ile de France
	S.A.S. Signaux Girod Nord de France
	S.A.S. Signaux Girod Rhône-Alpes
	S.A.S. Concept Urbain
	S.A.S. SIP
	S.A.S. Avance Technologique Choletaise - ATECH
Gérant	S.A.R.L. Signaux Girod Alsace
	S.A.R.L. Signaux Girod Auvergne
	S.A.R.L. Signaux Girod Centre Loire
	S.A.R.L. Signaux Girod Chelle
	S.A.R.L. Signaux Girod Est
	S.A.R.L. Signaux Girod Languedoc
	S.A.R.L. Signaux Girod Lorraine
	S.A.R.L. Signaux Girod Nord-Ouest
	S.A.R.L. Signaux Girod Ouest

S.A.R.L. Signaux Girod Sud-Est
S.A.R.L. Signaux Girod Val de Saône
S.A.R.L. Signalisation Flasherie Location
S.A.R.L. L'Appentière Fleurie
Représentant S.A.S. Signaux Girod Services, personne morale Présidente
S.A.S. Signaux Girod La Réunion
Administrateur et actionnaire S.A. Trafic Technologie Système (jusqu'au 6 janvier 2016)¹

Sociétés internationales du Groupe :

Président du Conseil d'administration SIA M-2 (Lettonie)
Membre du Directoire IRS Ltd (Grande-Bretagne) (société en liquidation)²
Administrateur ACE Mobilier Urbain S.A. (Belgique)

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Gérant S.A.R.L. L'Immobilier Marceau
Président et associé S.A.S. L' Holding Girod (jusqu'au 7 décembre 2016)³

Madame Jacqueline GIROD

Sociétés françaises du groupe :

Directrice générale S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod
S.A.S. Avance Technologique Choletaise – ATECH
Administrateur et actionnaire S.A. Trafic Technologie Système (jusqu'au 6 janvier 2016)⁴

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée S.C.I. Girodyssée

Madame Valérie CONCLOIS

Sociétés françaises du groupe :

Directrice générale S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod

Sociétés n'appartenant pas au groupe :

Co-gérante & associée S.C.I. Girodyssée
S.C.I. Les Grands Biefs

Monsieur Jacques MORLOT

Pas d'autre mandat.

Monsieur Eric PICHET

Sociétés françaises n'appartenant pas au groupe :

Administrateur **GESTION 21** (S.A. non cotée)
Président **My-realestatenetwork S.A.S.**
BanquiersPrivés et CGP S.A.S.
Membre Conseil de Surveillance **TwentyFirst Capital S.A.S.**

¹ En date du 6 janvier 2016, Monsieur Claude GIROD a cédé sa participation et a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la S.A. TRAFIC TECHNOLOGIE SYSTEME.

² IRS Ltd a été mise en liquidation le 12 avril 2016.

³ La S.A.S. L'HOLDING GIROD a été dissoute et radiée du R.C.S. le 7 décembre 2016

⁴ En date du 6 janvier 2016, Madame Jacqueline GIROD a cédé sa participation et a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la S.A. TRAFIC TECHNOLOGIE SYSTEME.

Code de gouvernement d'entreprise

En date du 11 mai 2012 et à compter de cette date, le Conseil a décidé de faire référence aux prescriptions du code de gouvernance Middelnext, établi en décembre 2009 et révisé en septembre 2016.

Ce code apparaît plus adapté à la société Signaux Girod que le code AFEP-MEDEF, au regard de sa taille, de sa structure et de la répartition de son capital.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil ont, en date du 4 octobre 2012, mis en place le règlement intérieur du Conseil d'administration. Suite à la révision du code Middelnext opérée en 2016, ce règlement a été modifié en date du 24 janvier 2017 en vue de se conformer aux nouvelles recommandations.

Ce règlement comporte désormais les rubriques suivantes :

- rôle du Conseil et opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- composition du Conseil / critères d'indépendance des membres ;
- devoir des membres (déontologie : loyauté, non concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité) ;
- fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et des Comités ;
- règles de détermination de la rémunération des membres ;
- modalités de protection des dirigeants sociaux (assurance responsabilité civile des mandataires sociaux) ;
- règles de détermination de la rémunération des administrateurs.

La question du plan de succession des dirigeants fait l'objet de débats réguliers au sein du Comité des nominations et du Conseil d'administration. Conformément à la nouvelle recommandation du code Middelnext, une rubrique dédiée à ce sujet sera ajoutée au règlement intérieur dès que les travaux du Conseil et du Comité auront abouti.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société : www.signaux-girod.com.

Membres indépendants

L'article 1-2 du règlement intérieur prévoit : « Conformément aux recommandations du Code Middelnext, la présence de 2 membres indépendants au sein du Conseil est nécessaire. »

Les critères d'indépendance sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

En date du 29 mars 2013, l'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Éric PICHET en qualité de nouvel administrateur. Le Conseil d'administration a, en date du 29 mai 2013, considéré la qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Éric PICHET, les critères d'indépendance issus du code de 2009 étant remplis.

Monsieur Jacques MORLOT a été nommé en qualité d'administrateur par l'assemblée générale du 30 mars 2012. En date du 29 janvier 2015, le Conseil d'administration a considéré la qualité d'administrateur indépendant de Monsieur Jacques MORLOT, les critères d'indépendance étant également remplis.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, composé de cinq membres, comprend deux femmes et trois hommes. Cette répartition est conforme à la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, modifiée par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Fréquence des réunions

L'article n° 19 des statuts prévoit que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Ainsi, du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016, le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois.

Le taux de présence des membres du Conseil à ces réunions est de 94,55 %.

Le Conseil d'administration a principalement consacré ses travaux à :

- l'autorisation des garanties financières à accorder aux sociétés du groupe ;
- l'autorisation de conventions réglementées ;
- l'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels et la préparation des rapports financiers ;
- la répartition des jetons de présence ;
- l'analyse des reportings ;
- l'autorisation de rachat ou cession de titres de participation ;
- l'autorisation de rachat des actions propres.

Convocations des membres du Conseil d'administration

Conformément à l'article 19 des statuts, " La convocation qui mentionne l'ordre du jour, doit intervenir au moins 5 jours ouvrables à l'avance par lettre, télécopie ou courriel avec accusé de réception. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent".

Les membres du Conseil d'administration ont ainsi été convoqués à l'initiative de leur Président, dans les délais impartis. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

Information des membres du Conseil d'administration

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'administration leur ont été communiqués en temps voulu.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion par le secrétaire et communiqués dans un délai de 25 jours calendaires à tous les membres du Conseil d'administration. Ils sont ensuite approuvés, paraphés et signés au cours du Conseil suivant.

Evaluation des travaux du Conseil

Le Président invite, une fois par an, les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux.

Les membres du Conseil d'administration ont été amenés à réfléchir sur ce thème lors de la réunion du 1^{er} décembre 2016 et ont exprimé leur satisfaction.

Prévention et gestion des conflits d'intérêt

L'article 12 du règlement intérieur stipule que « chaque administrateur a le devoir de faire part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes. »

Conformément à la nouvelle recommandation du code Middlednext, une revue annuelle sera mise en place par le Conseil en vue de prévenir et gérer les éventuels conflits d'intérêt.

Comités du Conseil

Le Conseil d'administration a décidé la création d'un Comité d'audit ainsi que d'un Comité des rémunérations en date du 25 septembre 2013, puis, le 27 novembre 2013, d'un Comité des nominations.

Ces différents Comités sont composés de Monsieur Jacques MORLOT et Monsieur Éric PICHET, tous deux administrateurs indépendants. Monsieur PICHET assure la présidence des 3 Comités.

D. RAPPORTS DIVERS

La composition des Comités est synthétisée dans le tableau « Composition du Conseil et des Comités » annexé au présent rapport.

Comité d'audit :

Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration auquel il ne se substitue pas, le Comité d'audit assure, sous la responsabilité du Conseil, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale ;
- il suit la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et tient compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés sur l'activité professionnelle des Commissaires aux comptes de la Société ;
- il s'assure du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance requises par la loi ;
- il approuve la fourniture des services autres que le contrôle légal des comptes éventuellement réalisés par les Commissaires aux comptes ;
- il rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit peut se saisir à tout moment de toute question significative en matière financière et comptable et formuler tous avis ou recommandations au Conseil d'administration dans les domaines ci-dessus.

Comité des rémunérations :

Ce Comité est chargé de présenter des propositions ou des recommandations au Conseil d'administration relatives notamment :

- à la politique de rémunération globale des dirigeants, mandataires sociaux de la Société ;
- au type et au mode de calcul des rémunérations de ces dirigeants (part fixe ou variable, avantages divers, etc.) ;
- à l'examen de toutes dispositions relatives aux retraites et à la prévoyance des dirigeants ;
- de manière générale, à toute question que lui soumet le Président ou le Conseil d'administration en matière de rémunération des dirigeants.

Comité des nominations :

Ce Comité est chargé de présenter des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et la nomination de nouveaux membres.

Il joue un rôle essentiel dans l'établissement d'un plan de succession visant à proposer au Conseil des candidats en remplacement des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

Les Comités se réunissent en toute indépendance, hors la présence des dirigeants.

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2016, la fréquence des réunions a été la suivante :

- Comité d'audit : 4 réunions ;
- Comité des nominations : 1 réunion ;
- Comité des rémunérations : 1 réunion.

Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration a apporté des limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

L'autorisation préalable du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des décisions suivantes :

- donner des cautionnements, des avals ou des garanties au nom de la Société,
- acquérir toute entreprise ou toute participation dans des sociétés créées ou à créer ; céder des participations, créer des sociétés ou toute forme de personne morale ou groupement,

- acquérir ou céder tous biens ou droits immobiliers, des fonds de commerce ou d'autres éléments incorporels de fonds d'un montant supérieur à 500 000 euros ; prendre ou mettre en location-gérance des fonds de commerce,
- suspendre ou arrêter une branche d'activité si le chiffre d'affaires annuel dépasse 100 000 euros,
- constituer des sûretés réelles sur les actifs,
- octroyer des prêts pour un montant supérieur à 100 000 euros à tous tiers ;
- souscrire un emprunt d'un montant supérieur à 100 000 euros;
- consentir des abandons de créances ou subventions d'un montant supérieur à 100 000 euros ;
- consentir des prêts, avances aux filiales et sous-filiales pour un montant supérieur à 300 000 euros.

III- Principe et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux

En conformité avec les recommandations Middledext relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, le Conseil d'administration veille à l'application des principes suivants :

- Exhaustivité : la détermination d'une rémunération doit être exhaustive. Partie fixe, partie variable (bonus), options d'actions (stocks options), actions de performance, jetons de présence, conditions de retraite et avantages particuliers doivent être retenus dans l'appréciation globale de la rémunération.
- Equilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être clairement motivé et correspondre à l'intérêt général de l'entreprise.
- Benchmark : la rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la Société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.
- Cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.
- Lisibilité des règles : les règles doivent être simples, stables et transparentes ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération, ou le cas échéant pour l'attribution d'options ou d'actions de performances, doivent correspondre aux objectifs de l'entreprise, être exigeants, explicables, et autant que possible pérennes.
- Mesure : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions de performance doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.
- Transparence : l'information annuelle des actionnaires sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants est effectuée conformément à la réglementation applicable.

Le Conseil d'administration applique les recommandations Middledext.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont précisées dans le rapport financier annuel.

Rémunération des administrateurs non dirigeants et non salariés :

Les administrateurs non dirigeants et non-salariés perçoivent des jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'assemblée générale et répartis par le Conseil, en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil et du temps consacré à leurs fonctions.

IV- Modalités de participation aux assemblées générales

Les différents éléments d'information concernant les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisés dans l'article 26 des statuts de la Société.

Ces éléments sont rappelés dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié par la Société avant toute assemblée.

V- Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Société, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'administration ;

D. RAPPORTS DIVERS

- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Il ne peut toutefois pas permettre de garantir de manière absolue que les risques inhérents à notre activité seront totalement éliminés.

1. Organisation générale du contrôle interne

a) Les acteurs et leurs rôles

Le Conseil d'administration : il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il veille à l'efficacité des moyens et procédures mis en œuvre dans le cadre du contrôle interne et dispose de tous les documents et rapports à cet effet, notamment via la mise en place des comités spécialisés.

Le Comité d'audit : cf. section II-13 du présent rapport.

Le Comité des rémunérations : cf. section II-13 du présent rapport.

Le Comité des nominations : cf. section II-13 du présent rapport.

Le Président du Conseil d'administration : il préside les réunions du Conseil, dirige les délibérations et fait observer le règlement intérieur. Il veille à la qualité des débats et à la collégialité des décisions du Conseil.

Le Directeur Général : il assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et il la représente dans ses rapports avec les tiers. Il met en œuvre les orientations de l'activité décidée par le Conseil d'administration.

Il veille à la mise en place et à l'application de procédures et de normes spécifiques à l'entreprise pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne. Il assume le contrôle interne avec le Conseil d'administration, les Comités spécialisés et l'assistance des Commissaires aux comptes.

La Directrice Générale Déléguée : elle assiste le Président Directeur Général dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Les directions fonctionnelles : en collaboration avec la direction générale, elles participent conjointement à la définition des principes directeurs, dans les domaines comptables, financiers, fiscaux, juridiques, informatiques et ressources humaines et assistent les filiales dans leur mise en place. L'organisation centralisée de ces fonctions supports permet une diffusion uniforme des grandes orientations et objectifs de la direction générale. Le périmètre de chaque fonction est défini selon les besoins et aspects techniques.

Les directions opérationnelles : les grandes orientations et les objectifs sont déterminés par la direction générale du groupe et relayés dans les différentes sociétés. Chaque société possède sa propre équipe managériale et est responsable de la mise en œuvre des stratégies destinées à assurer la réalisation des objectifs ainsi définis.

Pôle « Signalisation France »

Au sein de ces filiales, le contrôle interne est actuellement organisé de la manière suivante :

- Réalisation d'une base budgétaire mensualisée : elle est arrêtée par la direction de chaque filiale et validée ensuite par la direction des filiales françaises. Elle constitue un élément de référence pour le pilotage financier et stratégique de chaque entité.

- Suivi mensuel (reporting) contrôlé et validé par la direction des filiales « Signalisation France ». Ce suivi est ensuite transmis à la direction générale.

- Rapport d'activité mensuel (RAM) comportant 4 rubriques principales : commercial, financier, social, qualité sécurité environnement (QSE). Le RAM est un outil de pilotage au niveau des directions et des équipes d'encadrement, utilisé par la direction générale comme support d'aide à la décision stratégique.

Un « Comité de pilotage de la performance globale » (C2PG) a été mis en place. Ce comité se réunit mensuellement. Il a pour mission d'analyser les comptes de résultat des sociétés afin de décider des actions correctives à mettre en place.

Le pôle « Signalisation France » comporte également un suivi spécifique relatif au compte client, permettant de mesurer l'impact du non-respect des délais de paiement et effectuer les relances nécessaires.

Un reporting financier quotidien est réalisé permettant à la direction générale de suivre l'évolution des créances clients.

L'évolution de la trésorerie centralisée (cash pooling) fait l'objet d'un reporting journalier, avec mise en perspective mensuelle et annuelle.

Un « Comité de pilotage qualité SIF (Signalisation France) », composé du Président Directeur Général, de la Directrice Générale Déléguée, du Directeur d'usine, du Directeur de SIGNAUX GIROD SERVICES et du Responsable du service QSE, centralise les informations recueillies auprès des comités des filiales. Il analyse les données, décide des actions à mettre en place et répercute ses décisions aux comités des filiales.

Des « Comités de pilotage qualité » ont été mis en place dans les sociétés « Signalisation France » du groupe, y compris pour le siège.

Un comité de pilotage qualité comprend les personnes représentatives des activités de chaque site. Son rôle est de :

- valider et mettre en place les procédures applicables sur le site ;
- améliorer les modes de fonctionnement et de contrôle ;
- analyser les non-conformités et choisir les actions à mener ;
- informer la direction générale du groupe.

Une réflexion est actuellement en cours en vue d'améliorer encore davantage le contrôle interne au sein des filiales France. Les nouvelles procédures seront mises en œuvre progressivement au cours de l'exercice 2016/2017.

Filiales spécialisées et filiales internationales

Au sein de ces filiales, le contrôle interne est organisé de la manière suivante :

- réalisation d'un budget annuel mensualisé transmis par les directions de chaque filiale et validé ensuite par la direction générale ;
- reportings mensuels et rapports d'activité mensuels transmis à la direction générale, permettant le pilotage financier et stratégique de chaque entité ;
- « Monthly strategic review » : revue mensuelle des principaux dossiers stratégiques concernant les filiales internationales, les filiales spécialisées, l'export et le développement du Groupe. Participent à cette revue stratégique le Président Directeur Général, la Directrice Générale Déléguée, le Secrétaire général de la division internationale et filiales spécialisées, ainsi que le directeur financier et consolidation du Groupe.

La direction des filiales spécialisées et internationales assure un contrôle de gestion permanent au sein de ces filiales. Ces missions sont les suivantes :

- gestion et analyse du processus budgétaire global de chaque filiale ;
- visites régulières sur site ;
- suivi du plan stratégique ;
- suivi des comptes clients ;
- contrôle de la cohérence des budgets et de la fiabilité des comptes ;
- suivi et analyse du besoin en fonds de roulement (BFR) et de son évolution ;
- aide à la prise de décision auprès de la direction générale.

La direction s'appuie par ailleurs sur les auditeurs locaux dans le cadre de leur mission de contrôle légal des comptes.

D. RAPPORTS DIVERS

b) Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques applicables aux processus comptables et financiers

La Société utilise un logiciel informatique de comptabilité faisant partie du progiciel de gestion intégré (PGI), centralisé à Bellefontaine, sur lequel les filiales « Signalisation France » viennent se connecter via le réseau internet. Cette organisation permet aux services centraux du groupe, d'avoir un accès direct à l'information concernant ces filiales, et une homogénéisation des traitements comptables.

L'uniformisation des procédures donne aux services comptables des différentes sociétés une méthodologie de travail commune, qui facilite non seulement le contrôle formel de l'application des règles comptables, fiscales ou commerciales, mais aussi le contrôle de gestion. Le logiciel et le manuel de procédures comptables ont été conçus dans l'optique de faciliter la mise en application des normes IAS IFRS.

Les autres sociétés du groupe utilisent des logiciels qui leur sont propres, mais transmettent aux services centraux du groupe le même type d'informations que les filiales à participation majoritaire (reporting mensuel, rapport de synthèse...).

Un reporting global (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation) sur les sociétés du groupe est réalisé par le service consolidation, puis transmis et commenté au Conseil d'administration par le Président Directeur Général à chaque réunion, pour analyse.

Le risque lié aux variations des cours de change est faible. La totalité du chiffre d'affaires social est réalisé en euro, ce qui induit une absence de risque de change.

Compte tenu du faible endettement du groupe et de la répartition actuelle des emprunts entre taux fixes et taux variables, l'exposition du groupe au risque de variation des taux est très faible.

L'évolution du cours des métaux est suivie par le service achats du groupe qui veillent à assurer un approvisionnement régulier au cours le plus favorable.

Les excédents de trésorerie font l'objet de placements non risqués (SICAV monétaires de trésorerie). La centralisation de trésorerie qui concerne 23 filiales permet d'optimiser l'utilisation des fonds disponibles.

2. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

Les comptes consolidés sont établis par le service consolidation de la société-mère. Les liasses de consolidation sont, soit saisies par le service consolidation, soit saisies par le service comptable de la filiale avec vérification par le service consolidation.

Toutes les sociétés du groupe établissent mensuellement des tableaux de reporting. Ces tableaux, accompagnés de notes de synthèse, sont transmis au siège de Bellefontaine, et analysés en comité de direction. Ces documents, normalisés et adaptés au besoin spécifique d'informations de la direction du groupe et des différentes filiales, permettent de lancer les actions correctives rendues nécessaires au vu de l'évolution de certains indicateurs.

Des contrôleurs de gestion en liaison directe avec la direction générale de la société-mère, organisent et contrôlent la collecte de l'information. Leur rôle est aussi d'assister les responsables des différentes filiales dans la mise en œuvre des procédures.

Les filiales internationales font l'objet d'un traitement particulier, qui tient compte des spécificités nationales, des auditeurs externes venant en appui du service de contrôle de gestion.

Fait à Bellefontaine, le 24 janvier 2017
Le Président du Conseil d'administration,
Claude GIROD

Annexe
Composition du Conseil et des Comités

Nom / Fonction	Membre indépendant	Année Première nomination	Echéance du mandat	Comité d'audit	Comité des nominations	Comité des rémunérations	Expérience et expertise apportées
Claude GIROD Président Directeur Général	Non	2012	2018	-	-	-	Gestion Management Comptabilité Expertise technique et sectorielle
Jacqueline GIROD Directrice Générale Déléguée	Non	2012	2018	-	-	-	Gestion Management Comptabilité Expertise sectorielle
Valérie CONCLOIS Administrateur	Non	2012	2018	-	-	-	Expertise technique et sectorielle
Jacques MORLOT Administrateur	Oui	2012	2018	Membre	Membre	Membre	Management Ressources humaines Compétence sectorielle
Éric PICHET Administrateur	Oui	2013	2019	Président	Président	Président	Gestion Comptabilité Finance Juridique Compétence sectorielle

V - Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Signaux Girod

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Signaux Girod et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Lons-le-Saunier et Lyon, le 24 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Pierre Buisson

PLURIS AUDIT S.A.R.L.

Jean-Pierre Ladouce

VI - Avis de réunion valant avis de convocation

Les Actionnaires sont convoqués **au siège social, le 24 mars 2017 à 9 heures 30**, en Assemblée Générale Mixte, suivant l'ordre du jour ci-dessous :

I- De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'administration,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice et rapport sur les comptes consolidés,
- Rapport spécial du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non-déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat de la société par actions simplifiée ERNST & YOUNG ET AUTRES en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,
- Non-remplacement de la société par actions simplifiée AUDITEX en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, sous réserve de la modification de l'article 24 « Commissaires aux comptes » des statuts,
- Démission de M. Guy MENOUILLEARD de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, et non-remplacement de ce dernier, sous réserve de la modification de l'article 24 « Commissaires aux comptes » des statuts,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de faire racheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

II - De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Rapport du Conseil d'administration sur l'ordre du jour extraordinaire,
- Rapport des Commissaires aux comptes exécuté en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Délégation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Modification de l'article 24 « Commissaires aux comptes » des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Projets de résolutions

I- De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30/09/2016)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 28 218 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 9 406 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30/09/2016)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se traduisent par un bénéfice net consolidé part du groupe de 315 K€.

Troisième résolution (Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 587 239,95 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	587 239,95 euros
- A titre de dividendes aux actionnaires Soit 0,40 euro par action	455 624,80 euros
- Le solde	131 615,15 euros

En totalité sur le compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 41 909 658,58 euros.

Il est précisé que dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non-versés en raison de ces actions serait affecté au compte « report à nouveau ».

Il est également précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 éligibles à la réfaction de 40 %, mais n'ouvrant pas droit à abattement pour les personnes morales, s'élève à 455 624,80 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les actionnaires (résidents français) sont informés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable ;

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Les actionnaires (résidents français) sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

D. RAPPORTS DIVERS

Ce dividende sera mis en paiement le 31 mai 2017.

Le tableau ci-dessous récapitule, pour les trois exercices précédents, l'évolution des dividendes et du revenu global par action et pour l'ensemble des actions émises :

Année	Nombre d'actions total	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action	Dividende versé	Revenu distribué éligible à abattement 40 % mais n'ouvrant pas droit à abattement pour les personnes morales
2012/2013	1 139 062	1 111 325	1,60 €	1 778 120,00 €	1 778 120,00 €
2013/2014	1 139 062	1 096 721	1,00 €	1 139 062,00 €	1 139 062,00 €
2014/2015	1 139 062	-	-	-	-

Quatrième résolution (Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions et engagements qui y sont mentionnés.

Cinquième résolution (Renouvellement du mandat de la société par actions simplifiée ERNST & YOUNG ET AUTRES en qualité de Commissaire aux comptes titulaire)

Le mandat de la société par actions simplifiée ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux comptes titulaire, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Sixième résolution (Non-remplacement de la société par actions simplifiée AUDITEX en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, sous réserve de la modification de l'article 24 « Commissaires aux comptes » des statuts)

Les actionnaires sont informés que l'alinéa 2 de l'article L. 823-1 du Code de commerce, dans sa nouvelle rédaction issue de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dispense désormais les sociétés commerciales de nommer un commissaire aux comptes suppléant lorsque le Commissaire aux comptes titulaire n'est ni une personne physique, ni une société unipersonnelle.

La société par actions simplifiée ERNST & YOUNG ET AUTRES n'étant ni une personne physique, ni une société unipersonnelle, l'Assemblée Générale décide, sous réserve de la modification de l'article 24 « Commissaires aux comptes » des statuts, lequel prévoit la nomination obligatoire d'un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, de ne pas nommer de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de la société AUDITEX, dont le mandat est arrivé à échéance.

Septième résolution (Démission de M. Guy MENOUILLEARD de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, et non-remplacement de ce dernier, sous réserve de la modification de l'article 24 « Commissaires aux comptes » des statuts)

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Guy MENOUILLEARD, Commissaire aux comptes suppléant, à effet de ce jour.

La société à responsabilité limitée PLURIS AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, n'étant ni une personne physique, ni une société unipersonnelle, et sous réserve de la modification de l'article 24 « Commissaires aux comptes » des statuts, l'Assemblée Générale décide de ne pas désigner de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Guy MENOUILLEARD, démissionnaire.

Huitième résolution (Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SIGNAUX GIROD par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la Société n'entend pas recourir à des instruments financiers dérivés.

Pour la mise en place de cette autorisation, l'Assemblée Générale fixe le prix maximum d'achat à 40 euros par action. Le nombre maximum de titres pouvant être détenu ne pourra être supérieur à 10 % des actions composant le capital social de la société SIGNAUX GIROD au 30 septembre 2016, soit 113 906 actions, pour un investissement maximum de 4 556 240 euros sur la base du cours maximum d'achat par action de 40 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, al. 1 du Code de commerce, le Comité d'entreprise est informé de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Neuvième résolution (Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

II - De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Dixième résolution (Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

1. donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 113 906 actions, par période de 24 mois, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
2. fixe la durée de validité de la présente autorisation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;

D. RAPPORTS DIVERS

3. donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Onzième résolution (Modification de l'article 24 « Commissaires aux comptes » des statuts)

Afin de se conformer à la nouvelle rédaction de l'alinéa 2 de l'article L. 823-1 du Code de commerce, issue de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, décide de modifier l'article 24 des statuts de la Société comme suit :

Ancien article 24 :

« ARTICLE 24 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires sont nommés et exercent leur mission de contrôle conformément à la loi.

Ils ont pour mission permanente, à l'exclusion de toute immixtion dans la gestion, de vérifier les livres et les valeurs de la société et de contrôler la régularité et la sincérité des comptes sociaux.

Un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants sont nommés, qui sont appelés à remplacer le ou les commissaires aux comptes titulaires en cas d'empêchement, de refus, de démission ou de décès. »

Nouvel article 24 :

« ARTICLE 24 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires sont nommés et exercent leur mission de contrôle conformément à la loi.

Ils ont pour mission permanente, à l'exclusion de toute immixtion dans la gestion, de vérifier les livres et les valeurs de la société et de contrôler la régularité et la sincérité des comptes sociaux.

Lorsque le ou les commissaires aux comptes ainsi désignés sont une personne physique ou une société unipersonnelle, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants sont nommés, qui sont appelés à remplacer le ou les commissaires aux comptes titulaires en cas d'empêchement, de refus, de démission ou de décès. »

Douzième résolution (Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Modalités et conditions de participation à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée Générale. A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du Code de commerce) ;
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;
- utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

La Société tient à la disposition des actionnaires des cartes d'admission.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il est non résident (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce), au

deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, c'est-à-dire le 22 mars 2017, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par CACEIS Corporate Trust, service titres et financiers - 14 rue Rouget de Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui gère leur compte titres.

L'inscription comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si le transfert de propriété des titres intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, c'est-à-dire le 22 mars 2017, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Conditions d'exercice du droit de vote par correspondance ou par procuration

Les formules de vote par procuration et par correspondance sont adressées aux propriétaires de titres nominatifs purs ou administrés. Elles sont adressées aux propriétaires de titres au porteur sur leur demande faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Société, au siège social situé : 881, route des fontaines - BP 30004 – 39401 MOREZ Cedex, ou auprès de leur établissement habilité qui gère leur compte titres, au plus tard six jours avant l'Assemblée Générale. Les formules devront être renvoyées de façon à être reçues par la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale. En aucun cas un actionnaire ne peut retourner une formule portant à la fois une indication de procuration et des indications de vote par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par écrit à l'adresse du siège social ou par voie de télécommunication électronique (télécopie : + 33 (0) 3 84 34 61 20 ou e-mail : actionnaires@signauxgirod.com) jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion de l'Assemblée Générale.

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'Assemblée Générale (participation physique, par correspondance ou par procuration) et l'a fait connaître à la Société ne peut revenir sur ce choix.

Les statuts de la Société ne prévoyant pas le vote aux assemblées par des moyens électroniques de télécommunication, aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Modalités d'information des actionnaires préalable à l'Assemblée Générale

Conformément à la loi tous les documents qui doivent être communiqués aux Assemblées Générales conformément aux articles L. 225-115, R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège de la Société situé : 881, route des fontaines - BP 30004 – 39401 MOREZ Cedex. Les documents prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce seront publiés sur le site internet de la Société <http://www.signaux-girod.fr> (rubrique « Investisseurs ») au plus tard le 3 mars 2017.

Demandes d'inscriptions de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires

Les demandes d'inscriptions de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales de l'article R. 225-71 du Code de commerce (montant du capital à représenter : 271 830 € soit 20 910 actions de 13 € de valeur nominale chacune), doivent être adressées : 881, route des fontaines - BP 30004 – 39401 MOREZ Cedex, à l'attention de la Direction juridique, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécommunication électronique (adresse : actionnaires@signauxgirod.com), et être réceptionnées au plus tard le vingt-cinquième jour précédant l'Assemblée, soit le 27 février 2017. Cette demande devra être accompagnée du texte des projets de résolutions et éventuellement d'un bref exposé des motifs ainsi que d'une attestation d'inscription en compte.

D. RAPPORTS DIVERS

Modalités de transmission des questions écrites

Les questions écrites que les actionnaires peuvent poser doivent être envoyées au siège social de la Société : 881, route des fontaines - BP 30004 – 39401 MOREZ Cedex, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Société ou par télécommunication électronique (adresse : actionnaires@signauxgirod.com) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

* *
*

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolution présentées par les actionnaires et/ou le comité d'entreprise.

* *
*

Rappel concernant l'obligation d'information des actionnaires sur leur participation : **seuil statutaire de déclaration de franchissement de seuil** :

Article 15 - § 5 des statuts :

"Les actionnaires, conformément à l'article L. 233-7 du Code de commerce, devront informer la Société du nombre d'actions qu'ils détiennent indirectement ou directement chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 1 % du capital social ou un multiple de ce dernier pourcentage".

Le Conseil d'administration